

Résultats de l'exercice 2024



Contenu

- 1 Rapport de gestion
- 80 Rapports de la direction et des auditeurs
- 85 États financiers consolidés
- 148 Renseignements à l'intention des actionnaires

Rapport de gestion

Le 6 novembre 2024

MODE DE PRÉSENTATION

Le présent rapport de gestion est la responsabilité de la direction, et il a été examiné et approuvé par le conseil d'administration. Le présent rapport de gestion a été préparé conformément aux règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver le rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de ses devoirs principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres nommés par le conseil d'administration sont tous indépendants et possèdent des compétences financières adéquates.

Dans le présent document, nous utilisons les termes « CGI », « nous », « notre », « nos » ou « Société » pour désigner CGI inc. Le présent rapport de gestion fournit des informations que la direction juge pertinentes aux fins de l'appréciation et de la compréhension des résultats d'exploitation consolidés et de la situation financière de la Société. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023. Les méthodes comptables de CGI sont conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

IMPORTANCE DES INFORMATIONS FOURNIES

Le présent rapport de gestion contient des informations que nous jugeons importantes pour les investisseurs. Nous considérons qu'un élément est important s'il provoque, ou s'il est raisonnablement susceptible de provoquer, une variation importante du cours ou de la valeur de nos actions, ou s'il est probable qu'un investisseur raisonnable juge l'information importante pour prendre une décision d'investissement.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des « déclarations prospectives » au sens de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des autres règles d'exonération américaines applicables. Ces informations et déclarations prospectives sont présentées et communiquées conformément aux règles d'exonération prévues dans les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables. Ces informations et déclarations prospectives comprennent toutes les informations et déclarations relatives aux intentions, aux projets, aux attentes, aux opinions, aux objectifs, au rendement futur et à la stratégie de CGI, ainsi que toute autre information ou déclaration liée à des circonstances ou à des événements futurs qui ne concernent pas directement et exclusivement des faits historiques. Les informations et déclarations prospectives emploient souvent, mais pas toujours, des termes comme « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « envisager », « prévoir », « planifier », « prédire », « projeter », « viser à », « chercher à », « s'efforcer de », « potentiel », « continuer », « cibler », « peut », « pourrait », « devrait », ainsi que tout autre terme de nature semblable et toute autre forme conjuguée de ces termes. Ces informations et déclarations sont fondées sur notre perception des tendances historiques, de la situation actuelle et de l'évolution prévue des affaires, ainsi que d'autres hypothèses, tant générales que spécifiques, que nous jugeons appropriées dans les circonstances. Elles font toutefois, de par leur nature même, l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques sur lesquels la Société n'a, dans bon nombre de cas, aucune emprise, et en raison desquels les résultats réels pourraient différer considérablement des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent en particulier, mais sans s'y limiter : les risques liés au marché, comme l'intensité des activités de nos clients, qui est tributaire de la conjoncture économique et politique, les autres risques externes (comme les pandémies, les conflits armés, les enjeux climatiques et l'inflation) et notre capacité à négocier de nouveaux contrats; les risques liés à notre secteur d'activité, comme la concurrence, et notre capacité de développer et d'élargir nos gammes de services pour répondre aux exigences émergentes des entreprises et aux nouvelles tendances technologiques (comme l'intelligence artificielle), de pénétrer de nouveaux marchés et de protéger nos droits de propriété intellectuelle; les risques liés à notre entreprise comme ceux associés à notre stratégie de croissance, y compris l'intégration de nouvelles activités, le risque financier et le risque opérationnel associés aux marchés internationaux, le risque de change, l'évolution des lois fiscales et autres programmes fiscaux, la résiliation, la modification, le retard ou la suspension de nos contrats, nos attentes quant aux revenus futurs résultant de nouveaux contrats et de notre carnet de commandes, notre capacité d'attirer et

de fidéliser du personnel compétent, de négocier des modalités contractuelles favorables, d'offrir nos services et de recouvrer nos créances, de divulguer, de gérer et de mettre en œuvre les initiatives et normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et de respecter nos engagements et nos objectifs ESG, incluant, sans s'y limiter, notre engagement à atteindre zéro émission nette de carbone, ainsi que les risques d'atteinte à notre réputation et risques financiers inhérents aux atteintes à la cybersécurité de CGI et à d'autres incidents, y compris du fait de l'utilisation de l'intelligence artificielle, les risques financiers portant notamment sur les besoins et exigences en matière de liquidités, le maintien des ratios financiers, notre capacité à déclarer et à verser des dividendes, les fluctuations des taux d'intérêt, ainsi que l'évolution de la solvabilité et des notes de crédit; de même que tous autres risques et hypothèses énoncés ou intégrés par renvoi dans ce rapport de gestion et les autres documents que nous publions, y compris ceux que nous déposons auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov). Sauf indication contraire, les informations et déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion sont présentées en date des présentes, et CGI décline toute intention ou obligation de les mettre à jour ou de les réviser consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements ou à l'arrivée d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent. Bien que nous soyons d'avis que les hypothèses sur lesquelles les informations et déclarations prospectives sont fondées semblaient raisonnables en date du présent rapport de gestion, le lecteur est mis en garde contre le risque de leur accorder une crédibilité excessive. Il convient aussi de rappeler que les informations et déclarations prospectives sont présentées dans le seul but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est mis en garde contre la possibilité que ces informations et déclarations prospectives puissent ne pas convenir à d'autres fins. Vous trouverez à la section 10 *Environnement du risque*, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde, de plus amples renseignements sur les risques pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Le lecteur est également prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique précitée et dans d'autres sections du présent rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités commerciales ou notre réputation.

PRINCIPALES MESURES DU RENDEMENT

Le lecteur est prié de noter que la Société présente ses résultats financiers selon les normes IFRS de comptabilité. Toutefois, nous utilisons un éventail de mesures financières et de ratios financiers conformes aux PCGR, non conformes aux PCGR et supplémentaires pour évaluer le rendement de la Société. Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité et sont donc difficilement comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Elles doivent être considérées comme des données supplémentaires ne remplaçant pas les renseignements financiers préparés selon les normes IFRS de comptabilité.

Le tableau ci-dessous résume nos principales mesures du rendement :

Croissance	<p>Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure des revenus avant l'effet de la conversion des devises. Cette mesure est calculée en convertissant les montants des résultats de la période considérée en devises locales au moyen des taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Étant donné que nous avons une forte présence mondiale et que nous sommes affectés par la plupart des grandes devises internationales, la direction estime qu'il est utile d'ajuster les revenus de manière à exclure l'incidence des fluctuations des devises afin de faciliter les comparaisons de la performance de l'entreprise d'une période à l'autre et que cette mesure est utile aux investisseurs pour la même raison. On trouvera un rapprochement des revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change, et de leur mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité aux sections 3.4. et 5.4. du présent document.</p> <p>Croissance des revenus en devises constantes (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de la croissance des revenus avant l'effet de la conversion des devises. Cette mesure est calculée en convertissant les montants des résultats de la période considérée en devises locales au moyen des taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour les investisseurs, car elle facilite la comparaison d'une période à l'autre de la croissance de l'entreprise.</p> <p>Nouveaux contrats – Comprennent les nouvelles ententes contractuelles contraignantes, incluant l'obtention de nouveaux contrats, les prolongations et les renouvellements. De plus, les nouveaux contrats tiennent compte des dépenses engagées et des estimations de la direction qui sont susceptibles de changer, y compris l'utilisation découlant de la demande, tels les contrats basés sur le volume ainsi que les contrats temps et matériaux, de même que l'indexation des prix et les années optionnelles. Les estimations de la direction s'appuient sur des facteurs tels les prix et l'historique. La direction est d'avis que les nouveaux contrats représentent un indicateur utile du volume d'affaires au fil du temps ainsi que des revenus futurs potentiels, et qu'ils fournissent des informations utiles sur les tendances aux investisseurs pour la même raison. Les données relatives aux nouveaux contrats ne sont pas comparables à une analyse de nos revenus et ne doivent pas servir à remplacer une telle analyse. On trouvera un complément d'information sur les nouveaux contrats aux sections 3.1. et 5.1. du présent document.</p> <p>Carnet de commandes – Tient compte des nouveaux contrats, du carnet de commandes obtenu dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des travaux achevés au cours de la période pour les clients et de l'incidence des taux de change sur nos contrats en cours. Le carnet de commandes tient compte d'estimations de la direction qui peuvent changer et qui découlent principalement de nouveaux contrats. Le carnet de commandes est ajusté lorsqu'il y a des réductions d'engagements contractuels, résultant de décisions de clients, comme les résiliations de contrats. La direction surveille cette mesure étant donné qu'il s'agit d'un indicateur clé de nos meilleures estimations des revenus qui seront réalisés à l'avenir, et elle est d'avis que cette mesure fournit des informations utiles sur les tendances aux investisseurs pour la même raison.</p>
-------------------	--

Ratio nouveaux contrats/facturation – Mesure de la valeur des nouveaux contrats obtenus en proportion des revenus du trimestre. Cet indicateur permet à la direction de surveiller les initiatives de développement des affaires de la Société au cours du trimestre afin d'accroître notre carnet de commandes et nos activités au fil du temps et la direction estime que cette mesure est utile aux investisseurs pour la même raison.

Ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois – Mesure de la valeur des nouveaux contrats obtenus en proportion des revenus au cours des douze derniers mois. La direction estime que de suivre les nouveaux contrats de la Société sur une plus longue période constitue une mesure plus représentative, car des facteurs comme le type de service, le type de contrat, l'envergure et l'échéancier des nouveaux contrats pourraient causer des variations importantes de la mesure, si celle-ci correspond à une période de trois mois seulement. Elle estime que cette mesure est également utile aux investisseurs pour la même raison. L'objectif de la direction est de maintenir un ratio cible supérieur à 100 % sur une période de douze mois.

Rentabilité

Éléments spécifiques – Comprennent les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration ainsi que le programme d'optimisation des coûts. Les frais connexes aux acquisitions comprennent principalement des honoraires professionnels engagés pour conclure des acquisitions. Les coûts d'intégration comprennent principalement des dépenses attribuables à la redondance d'emplois et aux ententes contractuelles, à la résiliation des contrats de location acquis et à d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI. Le programme d'optimisation des coûts comprend principalement les coûts liés aux cessations d'emploi et à la location de locaux inoccupés.

Bénéfice avant impôt sur les bénéfices – Mesure du bénéfice avant impôt généré pour les actionnaires.

Marge du bénéfice avant impôt sur les bénéfices – Mesure obtenue en divisant notre bénéfice avant impôt sur les bénéfices par nos revenus. La direction est d'avis qu'une mesure en pourcentage des revenus est utile, car elle permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre.

BAIL ajusté (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du bénéfice excluant les éléments spécifiques, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur les bénéfices. La direction est d'avis que l'utilisation de cette mesure, qui exclut les éléments qui ne sont pas liés à nos activités courantes, tels que l'incidence des éléments spécifiques, de la structure du capital et de l'impôt sur les bénéfices, aide les investisseurs à mieux évaluer le rendement opérationnel de base de la Société. De plus, cette mesure permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre et d'analyser les tendances. On trouvera un rapprochement du BAIL ajusté et de sa mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité aux sections 3.6. et 5.6. du présent document.

Marge du BAIL ajusté (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure obtenue en divisant notre BAIL ajusté par nos revenus. La direction est d'avis que cette mesure, qui permet d'évaluer l'efficacité de notre rendement opérationnel de base, avant les éléments spécifiques, la structure du capital et l'impôt sur les bénéfices, par rapport à nos revenus, est utile aux investisseurs pour mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. Cette mesure montre la capacité de la Société à produire une croissance rentable, en appliquant sa stratégie de croissance interne et par acquisition. On trouvera un rapprochement du BAIL ajusté et de sa mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité aux sections 3.6. et 5.6. du

Bénéfice net – Mesure du bénéfice généré pour les actionnaires.

Marge du bénéfice net – Mesure obtenue en divisant notre bénéfice net par nos revenus. La direction est d'avis qu'une mesure en pourcentage des revenus est utile, car elle permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre.

Bénéfice par action après dilution – Mesure du bénéfice net généré pour les actionnaires par action, qui suppose l'exercice de tous les éléments dilutifs. Veuillez vous reporter à la note 21 de nos états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le bénéfice par action.

Bénéfice net excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du bénéfice net excluant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration ainsi que le programme d'optimisation des coûts. La direction est d'avis que l'utilisation de cette mesure offre aux investisseurs la meilleure indication du bénéfice net généré par nos activités courantes, en excluant les éléments spécifiques, pour une meilleure comparabilité d'une période à l'autre. On trouvera un rapprochement du bénéfice net excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité aux sections 3.8.3. et 5.6.1. du présent document.

Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure obtenue en divisant notre bénéfice net excluant les éléments spécifiques par nos revenus. La direction est d'avis que cette mesure, qui permet d'évaluer notre rendement opérationnel de base à la lumière de nos revenus, est utile aux investisseurs pour évaluer leurs rendements, pour une meilleure comparabilité d'une période à l'autre. Cette mesure démontre la capacité de la Société à se développer de manière rentable, en appliquant sa stratégie de croissance interne et par acquisition. On trouvera un rapprochement du bénéfice net excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité aux sections 3.8.3. et 5.6.1. du présent document.

Bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du bénéfice net excluant les éléments spécifiques, présentée par action. La direction est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs étant donné qu'en excluant les éléments spécifiques, elle reflète mieux le rendement opérationnel continu de la Société, présentée par action. De plus, cette mesure permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. Le bénéfice par action après dilution conforme aux normes IFRS de comptabilité figure aux sections 3.8. et 5.6. du présent document, tandis que le bénéfice de base par action et le bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques figurent aux sections 3.8.3. et 5.6.1. du présent document.

Taux d'imposition effectif excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure obtenue en divisant la charge d'impôt sur les bénéfices par le bénéfice avant impôt sur les bénéfices, avant les éléments spécifiques. La direction estime que l'utilisation de cette mesure lui permet de mieux comparer le taux d'imposition effectif applicable aux activités d'une période à l'autre et qu'elle est utile aux investisseurs pour la même raison. On trouvera un rapprochement du taux d'imposition effectif excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité aux sections 3.8.3. et 5.6.1. du présent document.

**Situation
de trésorerie**

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation – Mesure des rentrées de fonds générées dans le cadre de la gestion de nos activités commerciales courantes. La direction est d'avis que des flux de trésorerie d'exploitation importants sont représentatifs de la souplesse financière, ce qui nous permet d'exécuter la stratégie de croissance de la Société.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en pourcentage des revenus – Mesure qui correspond aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, divisés par nos revenus. La direction est d'avis que des flux de trésorerie d'exploitation importants par rapport à nos revenus sont un indicateur clé de notre souplesse financière, qui nous permet d'exécuter la stratégie de croissance de la Société.

Délai moyen de recouvrement des créances – Nombre moyen de jours nécessaires pour convertir nos créances clients et nos travaux en cours en rentrées de fonds. On calcule le délai moyen de recouvrement des créances en soustrayant les revenus différés de la somme des créances clients et des travaux en cours, puis en divisant le résultat de cette opération par les revenus comptabilisés pour le dernier trimestre, sur une période de 90 jours. La direction surveille cet indicateur de près pour assurer le recouvrement des sommes dues en temps opportun et le maintien d'un niveau suffisant de liquidités. La direction est d'avis que cet indicateur est utile pour les investisseurs, car il montre la capacité de la Société à convertir en temps opportun ses créances clients et ses travaux en cours en rentrées de fonds.

Structure du capital	<p>Dettes nettes (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure établie en soustrayant de la dette et des obligations locatives la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements courants, les placements non courants et après ajustement au titre de la juste valeur des instruments financiers dérivés de devises liés à la dette. La direction estime que son utilisation de l'indicateur de la dette nette pour surveiller le levier financier de la Société est utile aux investisseurs, car celui-ci donne un aperçu de notre santé financière. On trouvera un rapprochement de la dette nette et sa mesure la plus proche selon les normes IFRS de comptabilité à la section 4.5. du présent document.</p> <p>Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de notre levier financier qui est obtenue en divisant la dette nette par la somme des capitaux propres et de la dette nette. La direction estime que son utilisation du ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres est utile aux investisseurs, car ce ratio permet de surveiller la proportion de la dette par rapport aux capitaux utilisés pour financer nos activités.</p> <p>Rendement du capital investi (RCI) (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de l'efficacité avec laquelle la Société répartit les capitaux dont elle a le contrôle dans des placements rentables qui correspondent au bénéfice net excluant les charges financières nettes après impôt pour les douze derniers mois, divisé par le capital investi moyen des quatre derniers trimestres, soit la somme des capitaux propres et de la dette nette. La direction estime que son utilisation de ce ratio est utile pour les investisseurs, car ce chiffre indique dans quelle mesure elle utilise bien ses capitaux pour dégager des rendements.</p>
-----------------------------	---

SECTEURS OPÉRATIONNELS

La gestion des activités de la Société se fait au moyen des neuf secteurs opérationnels suivants : Europe de l'Ouest et du Sud (principalement la France, l'Espagne et le Portugal); Secteur privé et gouvernements locaux, États-Unis (É.-U.); Canada; Gouvernement fédéral américain; Scandinavie et Centre de l'Europe (Allemagne, Suède et Norvège); Royaume-Uni (R.-U.) et Australie; Finlande, Pologne et pays baltes; Nord-ouest et Centre-est de l'Europe (principalement les Pays-Bas, le Danemark et la République tchèque); et Asie-Pacifique, Centres d'excellence en prestation mondiale de services (principalement l'Inde et les Philippines) (Asie-Pacifique).

Au 1^{er} octobre 2023, dans le cadre du programme d'optimisation des coûts (voir la section 3.6.2. du présent document), la Société a regroupé certaines activités administratives internes sous une fonction corporative, dont les revenus étaient auparavant présentés dans le secteur Asie-Pacifique. La Société a retraité l'information du secteur Asie-Pacifique pour la période comparative afin de se conformer à ce changement.

Voir les sections 3.4., 3.7., 5.4. et 5.5. du présent document ainsi qu'à la note 29 de nos états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur ces secteurs.

OBJECTIFS ET CONTENU DU RAPPORT DE GESTION

Dans le présent document, nous allons :

- Donner une explication narrative des états financiers consolidés audités du point de vue de la direction;
- Présenter le contexte dans lequel les états financiers consolidés audités doivent être analysés en étoffant les informations fournies au sujet de la dynamique et des tendances qui se dégagent des activités de la Société;
- Fournir des informations permettant au lecteur d'évaluer la probabilité que le rendement passé puisse être représentatif du rendement futur.

En vue d'atteindre ces objectifs, le rapport de gestion comprend les principales rubriques suivantes :

Section	Contenu	Pages
1. Profil de l'entreprise	1.1. À propos de CGI	9
	1.2. Vision et stratégie	11
	1.3. Environnement concurrentiel	13
2. Points saillants et principales mesures du rendement	2.1. Principales informations annuelles et mesures du rendement	14
	2.2. Rendement de l'action	15
	2.3. Investissements dans les filiales	17
	2.4. Note de crédit à long terme de l'émetteur et émission de billets	18
3. Résultats financiers	3.1. Nouveaux contrats et ratio nouveaux contrats/facturation	19
	3.2. Taux de change	20
	3.3. Répartition des revenus	21
	3.4. Revenus par secteur	22
	3.5. Charges d'exploitation	26
	3.6. Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	27
	3.7. BAII ajusté par secteur	28
	3.8. Bénéfice net et bénéfice par action	30
4. Situation de trésorerie	4.1. États consolidés des flux de trésorerie	32
	4.2. Sources de financement	35
	4.3. Obligations contractuelles	36
	4.4. Instruments financiers et transactions de couverture	36
	4.5. Indicateurs des sources de financement et de la situation de trésorerie	36
	4.6. Garanties	37
	4.7. Capacité de livrer les résultats	37

Section	Contenu	Pages
5. Résultats du quatrième trimestre	5.1. Nouveaux contrats et ratio nouveaux contrats/facturation	39
	5.2. Taux de change	40
	5.3. Répartition des revenus	41
	5.4. Revenus par secteur	42
	5.5. BAII ajusté par secteur	46
	5.6. Bénéfice net et bénéfice par action	49
	5.7. États consolidés des flux de trésorerie	51
6. Sommaire des huit derniers trimestres	Sommaire des principales mesures du rendement des huit derniers trimestres et analyse des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers trimestriels.	54
7. Modifications de normes comptables	Sommaire des modifications de normes comptables adoptées et futures, y compris les modifications proposées	56
8. Principales estimations comptables	Analyse des principales estimations comptables établies dans la préparation des états financiers consolidés audités	58
9. Intégrité de la présentation des résultats	Analyse des systèmes d'information, des procédures et des mécanismes de contrôle appropriés pour garantir que les renseignements diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de la Société sont complets et fiables	61
10. Environnement du risque	10.1. Risques et incertitudes	63
	10.2. Poursuites judiciaires	78

1. Profil de l'entreprise

1.1. À PROPOS DE CGI

Fondée en 1976 et établie à Montréal, au Canada, CGI est un important fournisseur de services-conseils en TI et en management comptant environ 90 250 conseillers et professionnels à l'échelle mondiale. Nous mettons à profit la puissance de la technologie pour aider nos clients à accélérer leur transformation numérique globale.

La culture de CGI est centrée sur l'humain. Nous sommes là où nos clients vivent et travaillent pour établir des relations de confiance et faire progresser nos collectivités que nous partageons. Nos conseillers et professionnels fournissent des renseignements exploitables qui aident les clients à atteindre leurs résultats d'affaires. Les Centres d'excellence en prestation mondiale de services de CGI s'ajoutent à nos équipes de proximité, offrant aux clients des possibilités additionnelles qui leur permettent d'atteindre l'excellence tant dans la portée que dans l'innovation et la livraison des services dans chacun de leurs engagements.

Gamme complète de services et de solutions

CGI fournit une gamme complète de services qui aident les clients à réaliser les rendements les plus élevés sur leurs investissements numériques, façon de faire que nous appelons « transformation numérique basée sur le rendement du capital investi ». Fondée sur la connaissance, notre gamme complète de services et de solutions aide les clients à concevoir, à mettre en œuvre, à gérer et à exploiter la technologie essentielle à la réalisation de leurs stratégies d'affaires. Voici un aperçu de notre gamme de services :

- i. **Services de conseil en management et en stratégie TI et services d'intégration de systèmes** – CGI aide ses clients à réaliser une croissance durable dans des domaines critiques des services-conseils tels que la stratégie, la gestion de l'organisation et du changement, les opérations essentielles et la technologie. Dans chacun de ces domaines, nos conseillers proposent également un large éventail de solutions commerciales pour répondre aux priorités des dirigeants des clients, y compris la conception et l'avancement des stratégies pour l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA), la gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les fusions et acquisitions, et plus encore. Grâce à nos services d'intégration de systèmes, nous aidons nos clients à accélérer la modernisation de leurs systèmes d'entreprise existants et à adopter de nouvelles technologies pour stimuler l'innovation et offrir aux clients et aux citoyens des services en temps réel et fondés sur la connaissance.
- ii. **Services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué** – Nous sommes le prolongement des organisations de nos clients. Nous assumons la responsabilité complète ou partielle de la gestion de leurs fonctions de TI, ce qui leur permet de se concentrer sur leur orientation stratégique. Nos services permettent aux clients de réinvestir, aux côtés de CGI, dans l'exécution réussie de leurs feuilles de route de transformation numérique. Nous les aidons à accroître l'agilité, l'évolutivité et la résilience, à réaliser des efficacités opérationnelles, des innovations et des baisses de coûts, et à intégrer des contrôles de sécurité et de confidentialité des données. Les services fournis peuvent comprendre : le développement, la modernisation et la maintenance d'applications, la numérisation globale d'entreprises, l'automatisation et la gestion hybride et en nuage, ainsi que la gestion des processus d'affaires.
- iii. **Solutions d'affaires en propriété intellectuelle (PI)** – Les solutions de PI de CGI sont des « plateformes d'affaires en tant que service » extrêmement configurables qui sont intégrées à nos services complets et qui utilisent la sécurité intégrée, les pratiques de protection des données personnelles, les approches infonuagiques neutres vis-à-vis des fournisseurs et des capacités d'IA avancées pour offrir des avantages immédiats aux clients. Nous investissons dans des PI de pointe et offrons celles-ci pour fournir des résultats d'affaires dans chacun de nos secteurs cibles. Nous collaborons aussi avec nos clients afin d'élaborer et faire évoluer les solutions fondées sur la PI tout en permettant un plus haut degré de souplesse et de personnalisation pour leurs besoins uniques de modernisation et de numérisation.

Expertise sectorielle et technologique approfondie

CGI dispose de pratiques spécialisées de longue date dans tous ses secteurs cibles et représente pour ses clients un partenaire qui est non seulement un expert en TI, mais également un spécialiste de leur secteur d'activité respectif. Grâce à cette combinaison de connaissances des affaires et des technologies numériques, CGI est en mesure d'aider ses clients à relever des défis complexes et à se concentrer sur la création de valeur. Elle contribue ainsi à l'évolution des services et des solutions que nous fournissons dans nos secteurs cibles et conjugue leadership éclairé, feuilles de route, cadres et accélérateurs techniques qui aident les clients à faire évoluer leurs écosystèmes.

Nos secteurs cibles sont les suivants : services financiers (y compris les services bancaires et les assurances), gouvernements (y compris l'aérospatiale), secteur manufacturier, distribution et détail (y compris les services aux consommateurs, le transport et la logistique), communications et services publics (y compris l'énergie et les médias) et santé (y compris les sciences de la vie). Pour aider à orchestrer notre position mondiale dans ces secteurs, nos dirigeants participent régulièrement à des réunions du cabinet et de conseils pour faire progresser les stratégies, les services et les solutions que nous proposons à nos clients.

Aider nos clients à tirer pleinement parti de la technologie

Les grandes tendances, comme la reconfiguration de la chaîne d'approvisionnement, les changements climatiques et la transition énergétique, ainsi que les changements démographiques, y compris le vieillissement de la population et la pénurie de talents, exigent de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles méthodes de travail. En parallèle, la technologie refaçonne notre avenir et crée de nouvelles possibilités.

L'accélération de la transformation numérique permet d'offrir un avenir inclusif, économiquement dynamique et durable à la clientèle ainsi qu'aux citoyens de nos clients. La maîtrise de la technologie leur permet de mener au sein de leur secteur. Nos services numériques de bout en bout, notre expertise sectorielle et technologique de même que notre excellence opérationnelle se combinent pour aider les clients à faire progresser leur transformation numérique globale.

Dans le cadre de notre sondage exclusif La Voix de nos clients, nous avons analysé les attributs des leaders du numérique et avons relevé ces points communs :

- **Alignement stratégique et agilité organisationnelle** : Les leaders du numérique ont des modèles d'affaires très agiles afin de prendre le virage numérique et sont mieux à même d'aligner et d'intégrer les fonctions d'affaires et les TI afin de soutenir et d'exécuter la stratégie.
- **Transformation numérique** : Ils ont des stratégies matures pour tirer profit des données et de la transformation numérique afin d'assurer la résilience du modèle d'affaires, sont moins entravés par les systèmes existants et étendent leur stratégie numérique à leur écosystème externe.
- **Données, automatisation et intelligence artificielle (IA)** : Ils ont une stratégie globale en matière de données pour l'entreprise et l'écosystème et sont plus nombreux à avoir entrepris ou achevé la mise en œuvre de l'IA générative ou traditionnelle.
- **Confidentialité et protection des données personnelles** : Ils tirent de meilleurs résultats de leur stratégie de protection des données personnelles, qui s'étend aussi à leur écosystème externe. Leurs programmes de cybersécurité sont hautement matures en ce qui a trait aux actifs connectés.

Les leaders du numérique de tous les secteurs d'activité cherchent de nouvelles façons d'améliorer leur stratégie et leurs modèles opérationnels. Ils souhaitent également mettre à profit la technologie et l'information pour améliorer la façon dont ils mènent leurs activités, offrent leurs produits et services et créent de la valeur.

CGI aide les clients à adopter des attributs numériques de premier plan et à concevoir, gérer, protéger et faire évoluer leurs chaînes de valeur numériques pour accélérer les résultats d'affaires.

Processus qualité

Peu importe l'endroit et le moment où ils font appel à nous, nos clients s'attendent à une prestation de services cohérente et uniforme. Grâce à notre engagement envers l'excellence et à notre solide modèle de gouvernance – les Assises de gestion de CGI –, nous affichons un bilan exceptionnel de projets réalisés dans le respect des échéances et des budgets prévus.

Nos Assises de gestion instaurent un vocabulaire, des pratiques et des cadres de gestion communs pour gérer les activités de manière cohérente à l'échelle mondiale, tout en favorisant l'amélioration continue. Nous investissons également dans la conformité à des normes rigoureuses de qualité et de prestation de services, notamment les programmes de certification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et Capability Maturity Model Integration (CMMI), ainsi que dans notre Programme d'évaluation de la satisfaction client (CSAP), en obtenant des évaluations signées de nos clients, afin d'assurer de façon continue leur satisfaction.

1.2. VISION ET STRATÉGIE

Alors que la plupart des entreprises ont une vision et une mission, CGI va plus loin et s'inspire également d'un rêve, soit de « Créer un environnement où nous avons du plaisir à travailler ensemble et où, en tant que propriétaires, nous participons au développement d'une entreprise dont nous sommes fiers ». Ce rêve nous motive depuis notre fondation en 1976 et guide notre vision : « Être un leader de classe mondiale qui offre une gamme complète de services-conseils en technologie de l'information (TI) et en management et qui contribue au succès de ses clients. »

Afin de réaliser son rêve et sa vision, CGI a exécuté de manière très rigoureuse, tout au long de son histoire, une stratégie de croissance rentable, interne et par acquisition, fondée sur quatre piliers.

Premier pilier – Signature, renouvellement et prolongation de contrats

Deuxième pilier – Nouveaux contrats d'envergure pour des services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué

Ces deux premiers piliers de notre stratégie reposent sur la croissance interne rentable grâce à l'obtention de contrats auprès de clients, nouveaux ou existants, dans nos secteurs cibles. Ainsi, CGI intervient auprès de ses clients nouveaux et existants sur quatre leviers au sein de son portefeuille complet de services et de solutions : services-conseils en management et services-conseils stratégiques en TI, services d'intégration de systèmes, services en mode délégué et services fondés sur la propriété intellectuelle. Les réussites dans ces piliers rendent compte de la qualité de notre portefeuille complet de services, de la profondeur de l'expertise de nos conseillers en solutions d'affaires et en TI, de la satisfaction des clients grâce à l'excellence de notre prestation, ainsi que de l'appréciation par les clients, actuels et potentiels, de notre modèle axé sur la proximité.

Troisième pilier – Acquisitions au sein de marchés métropolitains

Quatrième pilier – Acquisitions transformationnelles d'envergure

Le troisième et le quatrième piliers reposent sur la croissance au moyen d'acquisitions génératrices de valeur. Le troisième pilier portant sur les acquisitions au sein de marchés métropolitains vient compléter le modèle de proximité et contribue à fournir une gamme plus élargie de services. Le quatrième pilier relatif aux acquisitions transformationnelles d'envergure aide à accroître davantage notre présence géographique et à atteindre la masse critique requise pour nous distinguer de nos concurrents et obtenir d'importants contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué et renforcer nos relations avec nos clients. Le troisième et le quatrième piliers sont tous les deux appuyés par trois leviers.

Premièrement, notre gamme complète de services nous permet d'envisager un large éventail d'acquisitions. Un deuxième levier est la composition des secteurs d'activités de CGI, qui nous aide à refléter les dépenses en TI de chaque marché métropolitain au fil du temps. Un dernier levier qui chevauche le troisième et le quatrième piliers cible les sociétés de services fondés sur la PI offrant des services-conseils et des services en mode délégué qui tirent parti de leurs solutions.

CGI demeurera un consolidateur du secteur des services en TI et des services-conseils en management grâce à son dynamisme à l'égard de ses quatre piliers.

Exécution de notre stratégie

L'exécution de notre stratégie se fait au moyen d'un modèle d'affaires qui combine la proximité avec nos clients à un réseau mondial de prestation de services afin d'offrir les avantages suivants :

- **Des équipes locales responsables** – Nos associés vivent et travaillent à proximité de nos clients afin de pouvoir agir rapidement en réponse à leurs besoins, d'établir des partenariats et de stimuler l'innovation. Les conseillers et les professionnels de nos équipes locales parlent la langue de leurs clients, comprennent leur environnement d'affaires et leurs secteurs d'activité, collaborent pour réaliser leurs objectifs et contribuent au succès de leur entreprise.
- **Une portée mondiale** – Notre présence locale est conjuguée à un vaste réseau mondial de prestation de services qui assure à nos clients un accès aux capacités et aux ressources numériques les mieux adaptées à l'ensemble de leurs besoins en tout temps (24 heures sur 24, 7 jours sur 7). Nos clients bénéficient également de notre modèle mondial de prestation de services qui repose sur la combinaison unique de nos connaissances sectorielles et de notre expertise technologique approfondie.
- **Des experts engagés** – Deux de nos objectifs stratégiques clés sont d'être reconnus par nos clients comme un partenaire et expert de choix. Pour ce faire, nous investissons dans le recrutement et le perfectionnement de professionnels ayant une expertise approfondie des secteurs, des activités et des technologies à forte demande. Individuellement et collectivement, chacun de nos experts incarne des comportements de partenariat dans tout ce qu'il fait en étant consultatif et en établissant des relations de confiance avec les autres experts, avec nos clients, avec nos actionnaires et au sein de nos collectivités. De plus, la majorité des conseillers et des professionnels en sont également propriétaires par l'entremise de notre Régime d'achat d'actions et de notre Plan de participation aux profits, ce qui renforce leur engagement à contribuer au succès de nos clients.
- **L'innovation au quotidien** – Notre approche de l'engagement des clients consiste à fournir en permanence des informations exploitables qui soutiennent les priorités de transformation numérique basée sur le rendement du capital investi de nos clients. Dans le cadre de notre programme d'évaluation de la satisfaction client, nous évaluons régulièrement la mesure dans laquelle les clients estiment que CGI a introduit des innovations applicables aux missions que nous réalisons pour eux, notamment par le biais de nos idées, de nos processus, de nos outils et de nos offres. Nous mettons également à l'échelle des solutions innovantes cocréées avec les clients par l'intermédiaire d'un modèle de gouvernance mondiale.
- **Des processus qualité complets** – Grâce à ses cadres de gestion de la qualité et à une évaluation rigoureuse de la satisfaction de ses clients, CGI affiche un solide bilan en matière de projets qui respectent les échéances et les budgets prévus. L'examen régulier des mandats et la transparence à tous les niveaux permettent à la Société de s'assurer qu'elle ne perd jamais de vue les objectifs des clients et ses propres objectifs en matière de qualité. Grâce à ce processus exhaustif, CGI fait bénéficier toutes ses parties prenantes d'améliorations continues en mettant en application des mesures correctives dès que cela s'impose.
- **Stratégie ESG** – La stratégie ESG de CGI est un élément clé de l'atteinte de notre objectif stratégique consistant à être reconnu par nos parties prenantes comme une entreprise citoyenne engagée, éthique et responsable au sein de nos collectivités. Nos engagements s'alignent avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et avec la Science Based Targets Initiative (SBTi), et nous sommes reconnus par d'importants indices internationaux, dont EcoVadis, Carbon Disclosure Project (CDP) et Dow Jones Sustainability Indices (DJSI). Nous mettons l'accent sur les partenariats avec les clients tout en collaborant avec des établissements d'enseignement et des organisations locales, en mettant l'accent sur trois priorités mondiales : Talents, Communautés et Climat. Nous démontrons notre engagement envers un monde durable au moyen de projets réalisés en collaboration avec des clients, ainsi que par nos pratiques d'exploitation, notre gestion de la chaîne d'approvisionnement et nos services communautaires.

1.3. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Dans un contexte où la dynamique du marché et les tendances sectorielles continuent d'augmenter la demande de transformation numérique basée sur le rendement du capital investi, CGI est bien positionnée pour agir à titre de partenaire et d'expert numérique de choix. Nous travaillons de près avec des clients partout dans le monde pour mettre en œuvre des stratégies, des feuilles de route et des solutions numériques qui aident nos clients à transformer l'expérience client et citoyen, stimulent le lancement de nouveaux produits et services, et accroissent l'efficacité et les économies de coûts.

Notre concurrence regroupe un éventail diversifié d'entreprises, y compris des sociétés offrant des services et des logiciels spécialisés à l'échelle locale, des organismes gouvernementaux et des fournisseurs mondiaux de services-conseils en management et en TI. Ces acteurs rivalisent pour offrir des services qui correspondent en tout ou en partie à ceux que CGI fournit à ses clients.

De nombreux facteurs distinguent les leaders du secteur des services en TI :

- connaissance approfondie et étendue des secteurs d'activité et des technologies;
- présence locale et qualité des relations avec les clients;
- important réseau mondial flexible de prestation de services, notamment au pays, sur le continent et à l'international;
- étendue des solutions numériques de PI;
- coût total des services et valeur générée;
- capacité à offrir des innovations tangibles pour obtenir des résultats mesurables; et
- prestation de services uniforme selon les échéances et les budgets prévus partout où les clients exercent leurs activités.

CGI est un chef de file de l'industrie en ce qui concerne la combinaison de ces aspects. CGI est l'une des rares entreprises ayant l'envergure, la portée et les compétences pour répondre aux besoins commerciaux et technologiques des clients.

2. Points saillants et principales mesures du rendement

2.1. PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET MESURES DU RENDEMENT

Aux 30 septembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023	2022	Variation 2024 / 2023	Variation 2023 / 2022
<i>En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire</i>					
Croissance					
Revenus	14 676,2	14 296,4	12 867,2	379,8	1 429,2
Croissance des revenus sur douze mois	2,7 %	11,1 %	6,1 %		
Croissance des revenus en devises constantes	0,9 %	8,0 %	10,5 %		
Carnet de commandes ¹	28 724	26 059	24 055	2 665	2 004
Nouveaux contrats	16 044	16 259	13 966	(215)	2 293
Ratio nouveaux contrats/facturation	109,3 %	113,7 %	108,5 %	(4,4) %	5,2 %
Rentabilité					
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	2 291,0	2 197,9	1 967,0	93,1	230,9
<i>Marge du bénéfice avant impôt sur les bénéfices</i>	15,6 %	15,4 %	15,3 %	0,2 %	0,1 %
BAIL ajusté ²	2 415,8	2 312,7	2 086,6	103,1	226,1
<i>Marge du BAIL ajusté</i>	16,5 %	16,2 %	16,2 %	0,3 %	— %
Bénéfice net	1 692,7	1 631,2	1 466,1	61,5	165,1
<i>Marge du bénéfice net</i>	11,5 %	11,4 %	11,4 %	0,1 %	— %
Bénéfice par action après dilution (en dollars)	7,31	6,86	6,04	0,45	0,82
Bénéfice net excluant les éléments spécifiques ²	1 765,9	1 680,0	1 487,9	85,9	192,1
<i>Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques</i>	12,0 %	11,8 %	11,6 %	0,2 %	0,2 %
Bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques (en dollars) ²	7,62	7,07	6,13	0,55	0,94
Situation de trésorerie					
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 205,0	2 112,2	1 865,0	92,8	247,2
<i>En pourcentage des revenus</i>	15,0 %	14,8 %	14,5 %	0,2 %	0,3 %
Délai moyen de recouvrement des créances (en jours)	41	44	49	(3)	(5)
Structure du capital					
Dettes à long terme et obligations locatives ³	3 308,4	3 742,3	3 976,2	(433,9)	(233,9)
Dettes nettes ²	1 819,8	2 134,6	2 946,9	(314,8)	(812,3)
Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres	16,2 %	20,4 %	28,8 %	(4,2) %	(8,4) %
Rendement du capital investi	16,0 %	16,0 %	15,7 %	— %	0,3 %
Bilan					
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements courants	1 464,4	1 575,6	972,6	(111,2)	603,0
Total de l'actif	16 685,5	15 799,5	15 175,4	886,0	624,1
Passifs financiers non courants ⁴	3 176,9	2 386,2	3 731,3	790,7	(1 345,1)

¹ Environ 11,4 milliards \$ de notre carnet de commandes au 30 septembre 2024 devraient être convertis en revenus au cours des douze prochains mois, 9,3 milliards \$ dans un délai de un à trois ans, 3,5 milliards \$ dans un délai de trois à cinq ans et 4,5 milliards \$ dans un délai de plus de cinq ans.

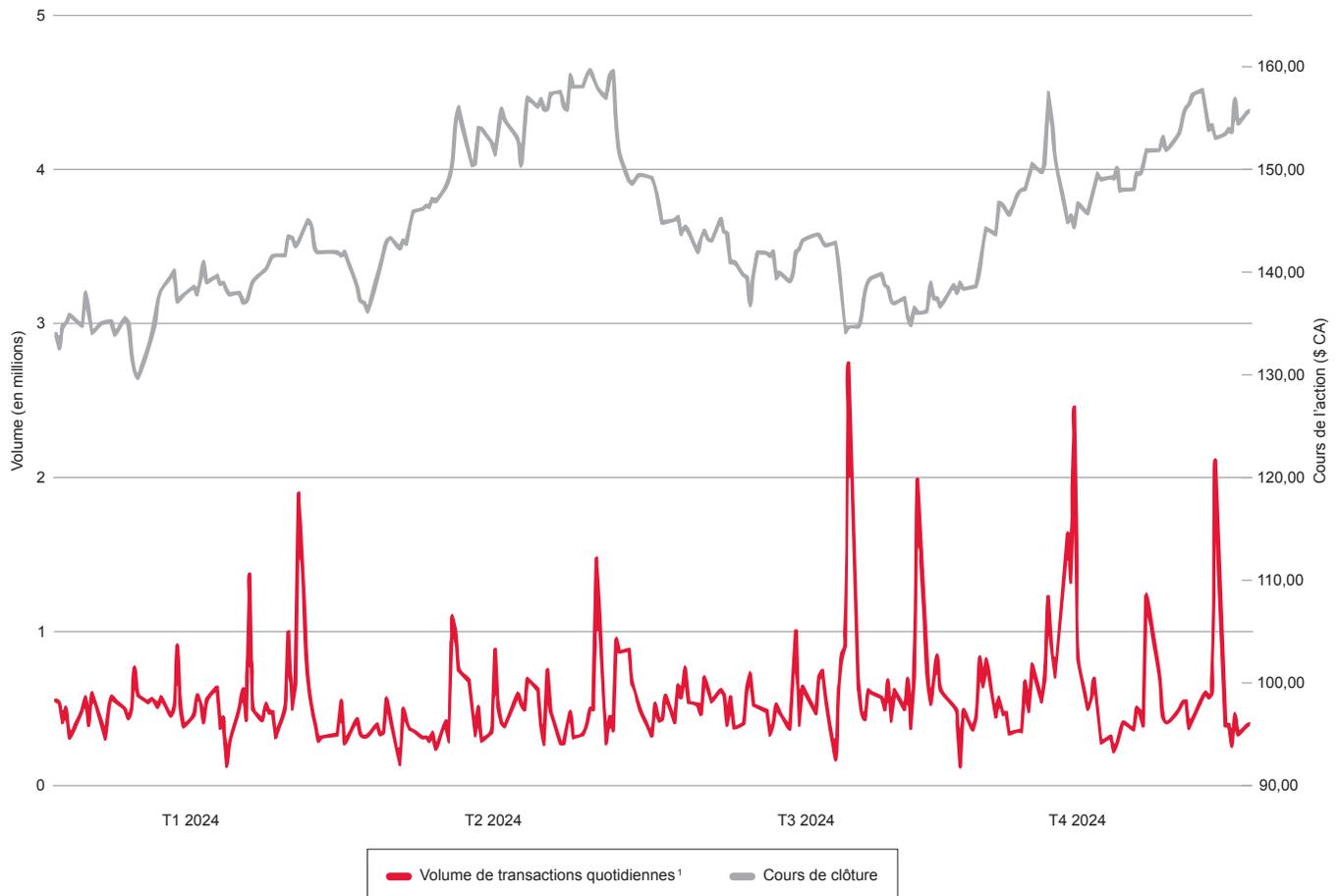
² Voir les sections « BAIL ajusté par secteur », « Bénéfice net et bénéfice par action excluant les éléments spécifiques » et « Indicateurs des sources de financement et de la situation de trésorerie » du rapport de gestion des exercices respectifs pour le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR.

³ La dette à long terme et les obligations locatives comprennent les tranches courante et non courante de la dette à long terme et des obligations locatives.

⁴ Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette, la tranche non courante des obligations locatives et les instruments financiers dérivés non courants.

2.2. RENDEMENT DE L'ACTION

Cours de l'action de CGI (TSX) pour les douze derniers mois



2.2.1. Données sur le titre au cours de l'exercice 2024

Les actions de CGI sont inscrites à la Bourse de Toronto (GIB.A) ainsi qu'à celle de New York (GIB). Elles figurent dans des indices clés comme l'indice S&P/TSX 60.

Bourse de Toronto	(\$ CA)	Bourse de New York	(\$ US)
Ouverture :	133,85	Ouverture :	98,10
Haut :	160,40	Haut :	118,89
Bas :	129,00	Bas :	93,07
Clôture :	155,62	Clôture :	114,96
Moyenne des transactions quotidiennes au Canada ¹ :	558 315	Moyenne des transactions quotidiennes à la Bourse de New York :	149 488

¹ Compte tenu de la moyenne des transactions quotidiennes à la Bourse de Toronto et dans les systèmes de négociation parallèles.

2.2.2. Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 janvier 2024, le conseil d'administration de la Société a autorisé, avec l'approbation réglementaire ultérieure de la Bourse de Toronto, le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités lui permettant de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 20 457 737 actions subalternes classe A avec droit de vote (les « actions classe A »), soit 10 % du flottant de la Société à la fermeture des marchés le 23 janvier 2024. Les actions classe A peuvent être rachetées aux fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dès le 6 février 2024, jusqu'au 5 février 2025 au plus tard, ou plus tôt si la Société procédait au rachat du nombre maximal d'actions classe A visées par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ou décidait de mettre fin à l'offre.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 6 528 608 actions classe A en vertu de l'offre publique précédente et actuelle de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie en trésorerie totale de 925,2 millions \$, à un prix moyen pondéré de 141,72 \$. Les actions rachetées comprenaient 1 674 930 actions classe A rachetées aux fins d'annulation le 23 février 2024 auprès du fondateur et président exécutif du conseil de la Société, ainsi que d'une société de portefeuille détenue en propriété exclusive, pour une contrepartie en trésorerie totale de 250,0 millions \$, et 2 887 878 actions classes A rachetés aux fins d'annulation le 27 mai 2024 auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), pour une contrepartie en trésorerie totale de 400,0 millions \$, dans les deux cas au moyen d'ententes privées. La transaction de rachat auprès du fondateur et président exécutif du conseil de la Société a été examinée et recommandée aux fins d'approbation par un comité indépendant du conseil d'administration de la Société après la réception d'une opinion externe sur le caractère raisonnable des modalités financières de la transaction, et a ensuite été approuvée par le conseil d'administration. Les rachats ont été effectués aux termes de deux dispenses émises par l'Autorité des marchés financiers et sont pris en compte dans la limite globale annuelle que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités.

En outre, la Société a payé et annulé 68 550 actions classe A en vertu de l'offre publique précédente de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 9,2 millions \$, lesquelles avaient été rachetées mais n'avaient été ni payées ni annulées au 30 septembre 2023.

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi visant la mise en place de mesures fiscales liées au rachat de capitaux propres par les sociétés publiques. Cette loi exige qu'une société paie un impôt de 2,0 % sur la juste valeur marchande de ses actions rachetées. Le passif d'impôt peut être compensé par l'émission de nouveaux capitaux propres au cours de l'année d'imposition concernée. La mesure fiscale s'applique rétroactivement aux rachats et aux émissions de capitaux propres effectués à compter du 1^{er} janvier 2024. En date du 30 septembre 2024, la Société s'est conformée à cette nouvelle loi et a comptabilisé dans les autres créditeurs un montant de 13,6 millions \$ au titre des actions rachetées, déduction faite de l'émission des options sur actions ainsi qu'une réduction correspondante des bénéfices non distribués.

Au 30 septembre 2024, la Société pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 14 803 829 actions classe A dans le cadre de son offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités.

2.2.3. Actions en circulation et options sur actions en cours

Le tableau qui suit présente le sommaire des actions en circulation et options sur actions en cours au 1^{er} novembre 2024 :

Actions en circulation et options sur actions en cours	Au 1 ^{er} novembre 2024
Actions subalternes classe A avec droit de vote	203 856 403
Actions classe B (à droits de vote multiples)	24 122 758
Options sur actions subalternes classe A avec droit de vote	3 780 287

2.2.4. Dividendes

Le 5 novembre 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'un dividende trimestriel en espèces de 0,15 \$ par action aux détenteurs des actions classe A et des actions classe B (à droits de vote multiples). Ce dividende est payable le 20 décembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 20 novembre 2024. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt canadien.

Les versements futurs de dividendes, ainsi que leurs montants, seront laissés à la discrétion du conseil d'administration, après avoir pris en compte les flux de trésorerie de la Société, ses bénéfices, sa situation financière, les conditions du marché et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents, et seront communiqués sur une base trimestrielle.

2.3. INVESTISSEMENTS DANS LES FILIALES

Le 10 octobre 2023, la Société a acquis Momentum Consulting Corp., une entreprise de services de conseil en TI et en management spécialisée dans la transformation numérique, l'analyse de données et les services en mode délégué, établie aux États-Unis et ayant son siège social à Miami, en Floride, pour un prix d'acquisition total de 53,3 millions \$. L'acquisition a ajouté quelque 175 professionnels à la Société.

Le 3 juillet 2024, la Société a fait l'acquisition des actifs de Celero Solutions liés à ses activités au service de coopératives de crédit au Canada, soit des ententes-cadres de services comprenant des services en mode délégué, des services bancaires de base et numériques ainsi que des services connexes en TI, basés au Canada, pour un prix d'achat total de 19,1 millions \$. L'acquisition a ajouté plus de 150 professionnels à la Société.

Le 13 septembre 2024, la Société a acquis Aeyon LLC (Aeyon), une entreprise qui se spécialise dans la transformation numérique, la gestion et l'analyse de données et les services d'automatisation intelligente pour le gouvernement fédéral américain, établie aux États-Unis et ayant son siège social à Vienna, en Virginie, pour un prix d'achat total de 317,8 millions \$. L'acquisition a ajouté quelque 725 professionnels à la Société.

La Société a conclu ces acquisitions pour un prix d'acquisition total de 390,2 millions \$.

2.4. NOTE DE CRÉDIT À LONG TERME DE L'ÉMETTEUR ET ÉMISSION DE BILLETS

En juillet 2024, Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's ») a revu à la hausse la note de crédit de CGI, la faisant passer de Baa1 à A3. S&P Global Ratings (« S&P ») a maintenu la note de crédit BBB+ qu'elle avait accordée à CGI.

Agence de notation	Notes de crédit à long terme de l'émetteur ^{1,2}	Perspective
Moody's	A3	Stable
S&P	BBB+	Stable

¹ Au 30 septembre 2024.

² Ces notes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention des titres mentionnés, et elles peuvent être révisées ou retirées à tout moment par l'agence de notation qui les a attribuées. Les notes sont déterminées par les agences de notation sur la base de critères qu'elles établissent de temps à autre, et elles ne se prononcent pas sur le prix du marché ou la compatibilité pour un investisseur particulier.

Émission de billets de premier rang non garantis

Le 5 septembre 2024, nous avons émis des billets de premier rang non garantis pour un montant en capital total de 750,0 millions \$, à savoir des billets d'une durée de 3 ans d'un capital global de 300,0 millions \$ et des billets d'une durée de 5 ans d'un capital global de 450,0 millions \$, comme suit :

	Montant nominal	Échéance	Taux de coupon
Billets de premier rang en dollars canadiens d'une durée de 3 ans de 2024 ¹	300,0 millions \$	7 septembre 2027	3,987 %
Billets de premier rang en dollars canadiens d'une durée de 5 ans de 2024 ²	450,0 millions \$	5 septembre 2029	4,147 %

¹ Intérêts payables semestriellement les 7 mars et 7 septembre jusqu'à l'échéance.

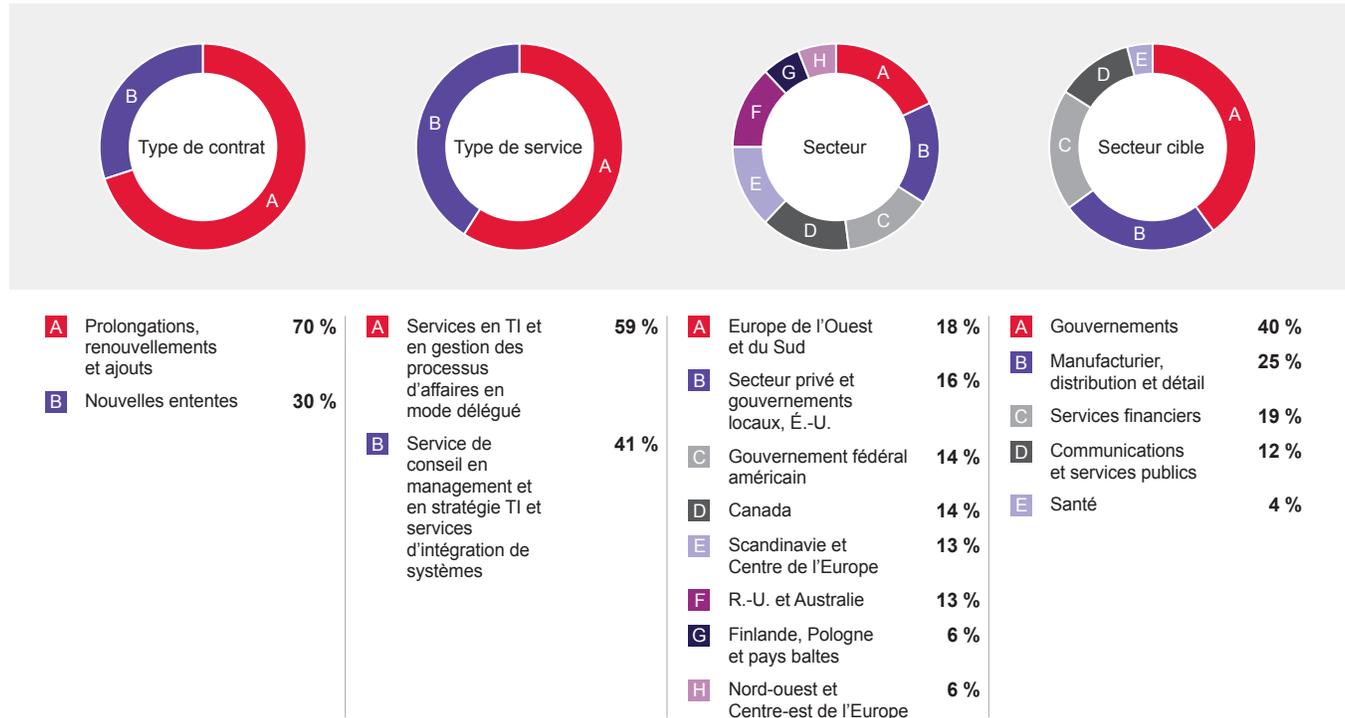
² Intérêts payables semestriellement les 5 mars et 5 septembre jusqu'à l'échéance.

Le produit net total des émissions, qui s'est élevé à 747,1 millions \$, a essentiellement été affecté au remboursement de dettes existantes et aux besoins généraux de la société. Les dettes existantes incluent des billets de premier rang non garantis, venus à échéance le 12 septembre 2024, pour un montant de 350,0 millions \$ US.

3. Résultats financiers

3.1. NOUVEAUX CONTRATS ET RATIO NOUVEAUX CONTRATS/FACTURATION

Les nouveaux contrats pour l'exercice ont atteint 16,0 milliards \$, représentant un ratio nouveaux contrats/facturation de 109,3 %. La répartition des nouveaux contrats conclus au cours de l'exercice considéré s'établit comme suit :



L'information concernant nos nouveaux contrats est un indicateur clé de notre volume d'affaires au fil du temps. On trouvera un complément d'information sur les nouveaux contrats à la section *Principales mesures du rendement* du présent document. Le tableau qui suit présente un sommaire des nouveaux contrats et le ratio nouveaux contrats/facturation par secteur :

<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>	Nouveaux contrats pour l'exercice clos le 30 septembre 2024	Ratio nouveaux contrats/facturation pour l'exercice clos le 30 septembre 2024
Total – CGI	16 044 075	109,3 %
Europe de l'Ouest et du Sud	2 925 526	114,8 %
Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.	2 565 279	99,8 %
Gouvernement fédéral américain	2 279 672	113,4 %
Canada	2 277 135	102,9 %
Scandinavie et Centre de l'Europe	2 068 257	117,5 %
R.-U. et Australie	2 053 642	114,5 %
Finlande, Pologne et pays baltes	1 001 553	109,8 %
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	873 011	100,6 %

3.2. TAUX DE CHANGE

La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale et est exposée à la variation des taux de change. Par conséquent, selon les normes IFRS de comptabilité, nous évaluons les actifs, les passifs et les opérations en devises étrangères en fonction des divers taux de change. Nous présentons tous les montants en dollars canadiens.

Taux de change de clôture

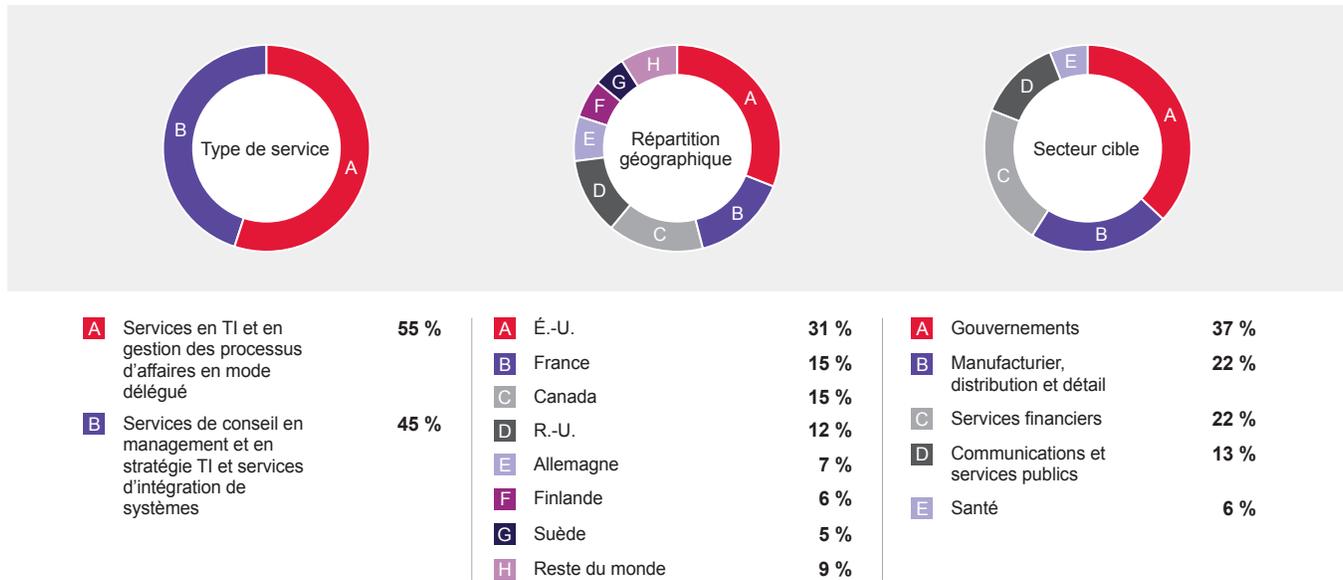
Aux 30 septembre	2024	2023	Variation
Dollar américain	1,3515	1,3538	(0,2) %
Euro	1,5064	1,4327	5,1 %
Roupie indienne	0,0161	0,0162	(0,6) %
Livre sterling	1,8111	1,6530	9,6 %
Couronne suédoise	0,1333	0,1243	7,2 %

Taux de change moyens

Pour les exercices clos les 30 septembre	2024	2023	Variation
Dollar américain	1,3609	1,3485	0,9 %
Euro	1,4752	1,4399	2,5 %
Roupie indienne	0,0163	0,0164	(0,6) %
Livre sterling	1,7253	1,6544	4,3 %
Couronne suédoise	0,1291	0,1270	1,7 %

3.3. RÉPARTITION DES REVENUS

Les graphiques suivants fournissent des renseignements additionnels sur la répartition de nos revenus pour l'exercice :



3.3.1. Concentration de la clientèle

Les lignes directrices des normes IFRS de comptabilité sur les informations sectorielles définissent un seul client comme un groupe d'entités que l'entreprise publiante sait être sous contrôle commun. Ainsi, nos activités auprès du gouvernement fédéral américain et ses diverses agences ont représenté 13,6 % de nos revenus pour l'exercice 2024, contre 13,5 % pour l'exercice 2023.

3.4. REVENUS PAR SECTEUR

Les revenus de nos secteurs sont présentés en fonction de l'endroit où sont exécutés les travaux selon notre modèle de prestation de services par emplacement géographique.

Le tableau ci-dessous présente la variation de nos revenus sur douze mois, dans l'ensemble et selon les secteurs avant les éliminations, en isolant l'incidence de la variation des taux de change entre l'exercice 2024 et l'exercice 2023. Les revenus par secteur pour l'exercice 2023 ont été établis à l'aide des taux de change réels de cette période. L'incidence de la variation des taux de change correspond à la différence entre les résultats réels de la période considérée et les résultats de cette même période convertis selon les taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour les exercices clos les 30 septembre			Variation	
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>				
Total des revenus de CGI	14 676 152	14 296 360	379 792	2,7 %
Croissance des revenus en devises constantes	0,9 %			
Incidence des taux de change	1,8 %			
Variation par rapport à la période précédente	2,7 %			
Europe de l'Ouest et du Sud				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	2 534 407	2 605 926	(71 519)	(2,7) %
Incidence des taux de change	65 791			
Revenus attribuables au secteur Europe de l'Ouest et du Sud	2 600 198	2 605 926	(5 728)	(0,2) %
Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	2 304 734	2 277 996	26 738	1,2 %
Incidence des taux de change	22 575			
Revenus attribuables au secteur Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.	2 327 309	2 277 996	49 313	2,2 %
Canada				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	2 034 371	2 064 659	(30 288)	(1,5) %
Incidence des taux de change	624			
Revenus attribuables au secteur Canada	2 034 995	2 064 659	(29 664)	(1,4) %
Gouvernement fédéral américain				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	1 983 319	1 935 238	48 081	2,5 %
Incidence des taux de change	18 072			
Revenus attribuables au secteur Gouvernement fédéral américain	2 001 391	1 935 238	66 153	3,4 %
Scandinavie et Centre de l'Europe				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	1 626 723	1 648 356	(21 633)	(1,3) %
Incidence des taux de change	31 449			
Revenus attribuables au secteur Scandinavie et Centre de l'Europe	1 658 172	1 648 356	9 816	0,6 %
R.-U. et Australie				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	1 519 748	1 455 529	64 219	4,4 %
Incidence des taux de change	65 085			
Revenus attribuables au secteur R.-U. et Australie	1 584 833	1 455 529	129 304	8,9 %

Pour les exercices clos les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>				
Finlande, Pologne et pays baltes				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	834 674	828 951	5 723	0,7 %
Incidence des taux de change	24 589			
Revenus attribuables au secteur Finlande, Pologne et pays baltes	859 263	828 951	30 312	3,7 %
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	812 814	755 901	56 913	7,5 %
Incidence des taux de change	15 912			
Revenus attribuables au secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	828 726	755 901	72 825	9,6 %
Asie-Pacifique				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	959 311	904 038	55 273	6,1 %
Incidence des taux de change	(3 166)			
Revenus attribuables au secteur Asie-Pacifique	956 145	904 038	52 107	5,8 %
Éliminations	(174 880)	(180 234)	5 354	(3,0) %

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus se sont élevés à 14 676,2 millions \$, soit une hausse de 379,8 millions \$, ou 2,7 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 128,8 millions \$, ou 0,9 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans les secteurs cibles gouvernements, y compris une hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle, et manufacturier, distribution et détail, de même qu'aux acquisitions récentes d'entreprises. Le tout a été contrebalancé en partie par la diminution de la demande dans les secteurs cibles services financiers et santé.

3.4.1. Europe de l'Ouest et du Sud

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Europe de l'Ouest et du Sud se sont établis à 2 600,2 millions \$, soit une baisse de 5,7 millions \$, ou 0,2 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont diminué de 71,5 millions \$, ou 2,7 %. La variation des revenus est principalement attribuable au recul de la demande dans le secteur cible services financiers, ainsi qu'à la réduction de la demande et à l'achèvement fructueux de projets à l'exercice précédent dans le secteur cible manufacturier, distribution et détail. Le tout a été contrebalancé en partie par la croissance interne enregistrée dans le secteur cible gouvernements et par un jour de facturation disponible de plus.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Europe de l'Ouest et du Sud ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et services financiers, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 1 538 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.2. Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U. se sont établis à 2 327,3 millions \$, soit une hausse de 49,3 millions \$, ou 2,2 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 26,7 millions \$, ou 1,2 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans les secteurs cibles gouvernements et manufacturier, distribution et détail, à l'acquisition récente d'une entreprise et à un jour de facturation disponible de plus. Le tout a été contrebalancé en partie par la diminution de la demande dans les secteurs cibles services financiers et santé, l'utilisation accrue de nos centres mondiaux de prestation de services en Asie-Pacifique pour des travaux de clients et une diminution des ventes de licences de propriété intellectuelle.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U. ont été les secteurs services financiers et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 1 515 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.3. Canada

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Canada se sont établis à 2 035,0 millions \$, soit une baisse de 29,7 millions \$, ou 1,4 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont diminué de 30,3 millions \$, ou 1,5 %. La variation des revenus est principalement attribuable au recul de la demande dans les secteurs cibles communications et services publics et services financiers, contrebalancé en partie par l'acquisition récente d'une entreprise dans le secteur cible services financiers.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Canada ont été les secteurs services financiers, et communications et services publics, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 1 372 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.4. Gouvernement fédéral américain

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Gouvernement fédéral américain se sont établis à 2 001,4 millions \$, soit une hausse de 66,2 millions \$, ou 3,4 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 48,1 millions \$, ou 2,5 %. L'augmentation est principalement attribuable à la croissance interne des contrats de services en mode délégué et à l'acquisition récente d'une entreprise.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, 1 825,7 millions \$ des revenus du secteur Gouvernement fédéral américain provenaient d'agences civiles fédérales.

3.4.5. Scandinavie et Centre de l'Europe

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Scandinavie et Centre de l'Europe se sont établis à 1 658,2 millions \$, soit une hausse de 9,8 millions \$, ou 0,6 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont diminué de 21,6 millions \$, ou 1,3 %. La variation des revenus est principalement attribuable au recul de la demande dans les secteurs cibles communications et services publics et manufacturier, distribution et détail, contrebalancé en partie par la croissance interne rentable enregistrée dans le secteur cible gouvernements, incluant la hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Scandinavie et Centre de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 1 217 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.6. R.-U. et Australie

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur R.-U. et Australie se sont établis à 1 584,8 millions \$, soit une hausse de 129,3 millions \$, ou 8,9 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 64,2 millions \$, ou 4,4 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans la majorité des secteurs cibles, surtout dans le secteur cible gouvernements.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur R.-U. et Australie ont été les secteurs gouvernements et communications et services publics, lesquels ont généré des revenus combinés de 1 354 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.7. Finlande, Pologne et pays baltes

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Finlande, Pologne et pays baltes se sont établis à 859,3 millions \$, soit une hausse de 30,3 millions \$, ou 3,7 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 5,7 millions \$, ou 0,7 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans la majorité des secteurs cibles, contrebalancée en partie par l'achèvement fructueux de projets d'intégration liés à la propriété intellectuelle à l'exercice précédent dans le secteur cible santé.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Finlande, Pologne et pays baltes ont été les secteurs services financiers et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 501 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.8. Nord-ouest et Centre-est de l'Europe

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe se sont établis à 828,7 millions \$, soit une hausse de 72,8 millions \$, ou 9,6 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 56,9 millions \$, ou 7,5 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans la majorité des secteurs cibles, y compris une hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 540 millions \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

3.4.9. Asie-Pacifique

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus du secteur Asie-Pacifique se sont établis à 956,1 millions \$, soit une hausse de 52,1 millions \$, ou 5,8 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 55,3 millions \$, ou 6,1 %. L'augmentation découle principalement de la demande continue pour nos centres mondiaux de prestation de services dans la majorité des secteurs cibles commerciaux, y compris l'accélération de la cadence d'un nouveau contrat de services en mode délégué dans le secteur cible manufacturier, distribution et détail.

3.5. CHARGES D'EXPLOITATION

Pour les exercices clos les 30 septembre	2024		2023		Variation	
		% des revenus		% des revenus	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>						
Coûts des services et frais de vente et d'administration	12 259 730	83,5 %	11 982 421	83,8 %	277 309	(0,3) %
Perte de change	653	— %	1 198	— %	(545)	— %

3.5.1. Coûts des services et frais de vente et d'administration

Les coûts des services comprennent les coûts liés aux services à nos clients, lesquels se composent principalement des salaires, déduction faite des crédits d'impôt, des charges de rémunération liée au rendement et des autres coûts directs, y compris les frais de déplacement. Ils comprennent également principalement les honoraires professionnels et autres coûts de main-d'œuvre sous contrat, ainsi que les coûts liés au matériel informatique, aux logiciels et aux Centres d'excellence en prestation mondiale de services.

Les frais de vente et d'administration comprennent principalement les salaires, les charges de rémunération liée au rendement, les locaux pour bureaux, les solutions internes, les coûts liés au développement des affaires, tels que les frais de déplacement, et les autres coûts d'administration et de gestion.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les coûts des services et frais de vente et d'administration ont atteint 12 259,7 millions \$, soit une hausse de 277,3 millions \$ comparativement à ceux de l'exercice précédent. En pourcentage des revenus, les coûts des services et les frais de vente et d'administration sont descendus à 83,5 %, contre 83,8 %.

En pourcentage des revenus, les coûts des services ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des frais médicaux liés aux employés et des ajustements des crédits d'impôt pour la recherche et le développement (R et D) d'exercices précédents. Le tout a été contrebalancé en partie par la croissance interne rentable enregistrée dans le secteur cible gouvernements, y compris la hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle.

En pourcentage des revenus, les frais de vente et d'administration ont diminué par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des économies découlant du programme d'optimisation des coûts (voir la section 3.6.2. du présent document).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la conversion des résultats d'exploitation des devises de nos opérations à l'étranger au dollar canadien a eu une incidence défavorable de 197,5 millions \$ sur les coûts, ce qui a été contrebalancé par l'incidence de change favorable de 251,0 millions \$ sur nos revenus.

3.5.2. Perte de change

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, CGI a enregistré des pertes de change de 0,7 million \$, principalement en raison du calendrier de paiements ainsi que de la volatilité des taux de change. La Société, en plus de ses couvertures naturelles, utilise des instruments dérivés comme stratégie visant, dans la mesure du possible, à gérer son exposition.

3.6. BÉNÉFICE AVANT IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de notre bénéfice avant impôt sur les bénéfices, qui est présenté conformément aux normes IFRS de comptabilité, et de notre BAII ajusté :

Pour les exercices clos les 30 septembre	Variation					
	2024	% des revenus	2023	% des revenus	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>						
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	2 290 951	15,6 %	2 197 913	15,4 %	93 038	0,2 %
<i>Plus les éléments suivants :</i>						
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	5 866	— %	53 401	0,4 %	(47 535)	(0,4) %
Programme d'optimisation des coûts	91 063	0,6 %	8 964	0,1 %	82 099	0,5 %
Charges financières nettes	27 889	0,2 %	52 463	0,4 %	(24 574)	(0,2) %
BAII ajusté	2 415 769	16,5 %	2 312 741	16,2 %	103 028	0,3 %

3.6.1. Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a engagé 5,9 millions \$ au titre des frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration. Ces coûts sont composés de frais connexes aux acquisitions sous forme d'honoraires professionnels de 2,4 millions \$. Les coûts d'intégration étaient liés aux coûts liés aux locaux vacants de 0,9 million \$, aux coûts de rationalisation de la redondance d'emplois de 0,7 million \$ et d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI de 1,8 million \$.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a engagé 53,4 millions \$ au titre des coûts d'intégration. Ces coûts étaient composés de coûts liés aux locaux vacants de 10,8 millions \$, de coûts de rationalisation de la redondance d'emplois de 23,2 millions \$ et d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI de 19,4 millions \$.

3.6.2. Programme d'optimisation des coûts

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2023, la Société a mis en place un programme d'optimisation des coûts afin d'accélérer les actions prises pour améliorer l'efficacité opérationnelle, notamment par l'utilisation accrue de l'automatisation et des prestations mondiales, et d'adapter la taille de son portefeuille immobilier mondial.

Au 31 mars 2024, la Société a finalisé son programme d'optimisation des coûts pour un coût total de 100,0 millions \$, dont 91,1 millions \$ ont été engagés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Ces montants comprenaient des coûts liés aux cessations d'emploi de 69,5 millions \$ et des coûts liés aux locaux vacants de 21,6 millions \$.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, ces coûts sont principalement composés de coûts liés aux locaux vacants de 6,4 millions \$ et de coûts liés aux cessations d'emploi de 2,6 millions \$.

3.6.3. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent principalement les intérêts relatifs à notre dette à long terme, les obligations locatives et les actifs financiers. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les charges financières nettes ont diminué de 24,6 millions \$, ce qui s'explique principalement par la hausse des revenus d'intérêts provenant de nos actifs financiers et par le remboursement prévu, en décembre 2023, de la totalité de l'encours de la facilité d'emprunt à terme non garantie.

3.7. BAIL AJUSTÉ PAR SECTEUR

Pour les exercices clos les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>				
Europe de l'Ouest et du Sud	334 165	355 578	(21 413)	(6,0) %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	12,9 %	13,6 %		
Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.	337 325	339 410	(2 085)	(0,6) %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	14,5 %	14,9 %		
Canada	463 171	477 502	(14 331)	(3,0) %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	22,8 %	23,1 %		
Gouvernement fédéral américain	322 698	306 362	16 336	5,3 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	16,1 %	15,8 %		
Scandinavie et Centre de l'Europe	150 913	127 320	23 593	18,5 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	9,1 %	7,7 %		
R.-U. et Australie	251 662	216 517	35 145	16,2 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	15,9 %	14,9 %		
Finlande, Pologne et pays baltes	133 437	110 583	22 854	20,7 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	15,5 %	13,3 %		
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	129 277	101 871	27 406	26,9 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	15,6 %	13,5 %		
Asie-Pacifique	293 121	277 598	15 523	5,6 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	30,7 %	30,7 %		
BAIL ajusté	2 415 769	2 312 741	103 028	4,5 %
Marge du BAIL ajusté	16,5 %	16,2 %		

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAIL ajusté s'est établi à 2 415,8 millions \$, une hausse de 103,0 millions \$ par rapport à celui de l'exercice précédent. La marge du BAIL ajusté est montée à 16,5 %, contre 16,2 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts et par la croissance interne rentable enregistrée dans le secteur cible gouvernements, y compris la hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle. Le tout a été contrebalancé en partie par l'augmentation des frais médicaux liés aux employés et par les ajustements des crédits d'impôt pour la R et D d'exercices précédents.

3.7.1. Europe de l'Ouest et du Sud

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAIL ajusté du secteur Europe de l'Ouest et du Sud s'est établi à 334,2 millions \$, soit une baisse de 21,4 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAIL ajusté est descendue à 12,9 %, contre 13,6 %. La variation de la marge du BAIL ajusté s'explique principalement par les ajustements des crédits d'impôt pour la R et D d'exercices précédents en France, contrebalancés en partie par la diminution des charges de rémunération liée au rendement et des économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

3.7.2. Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAIL ajusté du secteur Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U. s'est établi à 337,3 millions \$, soit une baisse de 2,1 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAIL ajusté est descendue à 14,5 %, contre 14,9 %. La variation de la marge du BAIL ajusté s'explique principalement par l'augmentation des frais médicaux liés aux employés, par la dépréciation d'une solution d'affaires et par l'incidence d'un ajustement favorable lié à un contrat avec un fournisseur à l'exercice précédent. Le tout a été contrebalancé en partie par la croissance interne rentable enregistrée dans la majorité des secteurs cibles, par les crédits d'impôt pour la R et D additionnels et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

3.7.3. Canada

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur Canada s'est établi à 463,2 millions \$, soit une baisse de 14,3 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII est descendue à 22,8 %, contre 23,1 %. La variation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par la réduction du taux d'utilisation dans le secteur cible communications et services publics et par l'incidence dilutive temporaire de l'acquisition récente d'une entreprise dans le secteur cible services financiers. Le tout a été contrebalancé en partie par la diminution des charges de rémunération liée au rendement et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

3.7.4. Gouvernement fédéral américain

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur Gouvernement fédéral américain s'est établi à 322,7 millions \$, soit une hausse de 16,3 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté est montée à 16,1 %, contre 15,8 %. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts et par les crédits d'impôt additionnels. Le tout a été contrebalancé en partie par la hausse des frais médicaux liés aux employés.

3.7.5. Scandinavie et Centre de l'Europe

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur Scandinavie et Centre de l'Europe s'est établi à 150,9 millions \$, soit une hausse de 23,6 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté est montée à 9,1 %, contre 7,7 %. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts, par la croissance rentable enregistrée dans le secteur cible gouvernements, y compris la hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle, et par la diminution des charges de rémunération liée au rendement.

3.7.6. R.-U. et Australie

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur R.-U. et Australie s'est établi à 251,7 millions \$, soit une hausse de 35,1 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté est montée à 15,9 %, contre 14,9 %. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par la croissance interne rentable enregistrée dans les secteurs cibles gouvernements et communications et services publics de même que par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

3.7.7. Finlande, Pologne et pays baltes

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur Finlande, Pologne et pays baltes s'est établi à 133,4 millions \$, soit une hausse de 22,9 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté est montée à 15,5 %, contre 13,3 %. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par la croissance interne rentable enregistrée dans la majorité des secteurs cibles, par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts et par les crédits d'impôt additionnels. Le tout a été contrebalancé en partie par l'achèvement fructueux de projets d'intégration liés à la propriété intellectuelle à l'exercice précédent dans le secteur cible santé.

3.7.8. Nord-ouest et Centre-est de l'Europe

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe s'est établi à 129,3 millions \$, soit une hausse de 27,4 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté est montée à 15,6 %, contre 13,5 %. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par la croissance interne rentable enregistrée dans la majorité des secteurs cibles et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

3.7.9. Asie-Pacifique

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le BAII ajusté du secteur Asie-Pacifique s'est établi à 293,1 millions \$, soit une hausse de 15,5 millions \$, comparativement à celui de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté est demeurée stable à 30,7 %.

3.8. BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente les renseignements sous-jacents au calcul du bénéfice par action :

Pour les exercices clos les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action</i>				
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	2 290 951	2 197 913	93 038	4,2 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	598 236	566 664	31 572	5,6 %
Taux d'imposition effectif	26,1 %	25,8 %		
Bénéfice net	1 692 715	1 631 249	61 466	3,8 %
Marge du bénéfice net	11,5 %	11,4 %	0,1 %	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (de base)	228 074 108	234 041 041	(5 966 933)	(2,5) %
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (après dilution)	231 672 861	237 702 081	(6 029 220)	(2,5) %
Bénéfice par action (en dollars)				
De base	7,42	6,97	0,45	6,5 %
Après dilution	7,31	6,86	0,45	6,6 %

3.8.1. Charge d'impôt sur les bénéfices

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, la charge d'impôt sur les bénéfices s'est établie à 598,2 millions \$, comparativement à 566,7 millions \$ pour l'exercice précédent, et notre taux d'imposition effectif est monté à 26,1 %, contre 25,8 % pour l'exercice précédent. Sans tenir compte de l'incidence fiscale découlant des frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration ni du programme d'optimisation des coûts, le taux d'imposition effectif est monté à 26,0 %, contre 25,7 %. Dans les deux cas, l'augmentation s'explique principalement par l'augmentation du taux légal d'imposition au R.-U. et par la diminution des crédits d'impôt pour la R et D exempts d'impôt, le tout contrebalancé en partie par un changement de la répartition des sources de rentabilité dans certains secteurs géographiques .

Le tableau de la section 3.8.3. présente la comparaison du taux d'imposition par rapport à celui de l'exercice précédent, sans tenir compte des éléments spécifiques. Selon les taux en vigueur à la fin de l'exercice 2024 et la répartition actuelle de nos sources de rentabilité, nous prévoyons que notre taux d'imposition effectif, avant les éléments spécifiques, se situera entre 25,5 % et 26,5 % pour les périodes ultérieures.

3.8.2. Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

Pour l'exercice 2024, le nombre moyen pondéré de base et après dilution d'actions de CGI en circulation a diminué par rapport à celui de l'exercice 2023 en raison de l'incidence du rachat aux fins d'annulation d'actions classe A, contrebalancée en partie par l'incidence de l'exercice d'options sur actions. Le tableau de la section 3.8.3. illustre la comparaison du nombre moyen pondéré d'actions en circulation d'un exercice à l'autre. Voir les notes 19, 20 et 21 de nos états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements.

3.8.3. Bénéfice net et bénéfice par action excluant les éléments spécifiques

Le tableau ci-après présente la comparaison par rapport à l'exercice précédent excluant les éléments spécifiques, notamment les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration ainsi que le programme d'optimisation des coûts :

Pour les exercices clos les 30 septembre			Variation	
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action</i>				
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	2 290 951	2 197 913	93 038	4,2 %
<i>Rajouter :</i>				
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	5 866	53 401	(47 535)	(89,0) %
Programme d'optimisation des coûts	91 063	8 964	82 099	915,9 %
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices excluant les éléments spécifiques	2 387 880	2 260 278	127 602	5,6 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	598 236	566 664	31 572	5,6 %
<i>Taux d'imposition effectif</i>	26,1 %	25,8 %		
<i>Rajouter :</i>				
Impôt déductible sur les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	763	11 336	(10 573)	(93,3) %
<i>Incidence sur le taux d'imposition effectif</i>	— %	(0,1) %		
Impôt déductible sur le programme d'optimisation des coûts	22 956	2 240	20 716	924,8 %
<i>Incidence sur le taux d'imposition effectif</i>	(0,1) %	— %		
Charge d'impôt sur les bénéfices excluant les éléments spécifiques	621 955	580 240	41 715	7,2 %
<i>Taux d'imposition effectif excluant les éléments spécifiques</i>	26,0 %	25,7 %		
Bénéfice net excluant les éléments spécifiques	1 765 925	1 680 038	85 887	5,1 %
<i>Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques</i>	12,0 %	11,8 %		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (de base)	228 074 108	234 041 041	(5 966 933)	(2,5) %
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (après dilution)	231 672 861	237 702 081	(6 029 220)	(2,5) %
Bénéfice par action excluant les éléments spécifiques (en dollars)				
De base	7,74	7,18	0,56	7,8 %
Après dilution	7,62	7,07	0,55	7,8 %

4. Situation de trésorerie

4.1. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

CGI finance sa croissance en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, les prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable non garantie, l'émission de titres de créance à long terme et l'émission d'actions. L'une de nos priorités financières est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant efficacement nos actifs, nos passifs et nos flux de trésorerie.

Au 30 septembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 1 461,1 millions \$. La trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients s'établissait à 233,6 millions \$. Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Pour les exercices clos les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 204 983	2 112 249	92 734
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(775 384)	(561 858)	(213 526)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 607 657)	(1 192 376)	(415 281)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients	34 704	8 884	25 820
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients	(143 354)	366 899	(510 253)

4.1.1. Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 2 205,0 millions \$, ou 15,0 % des revenus, comparativement à 2 112,2 \$ millions, ou 14,8 % des revenus, pour l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'expliquent principalement par le bénéfice avant amortissement et dépréciation ainsi que par l'amélioration de notre délai moyen de recouvrement des créances. Le tout a été contrebalancé en partie par le calendrier de paiements d'acomptes provisionnels d'impôt.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie des activités d'exploitation.

Pour les exercices clos les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Bénéfice net	1 692 715	1 631 249	61 466
Amortissement et dépréciation	536 859	519 648	17 211
Recouvrement d'impôt différé	(146 100)	(109 496)	(36 604)
Autres ajustements ¹	56 513	54 383	2 130
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres	2 139 987	2 095 784	44 203
<i>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres :</i>			
Créances clients, travaux en cours et revenus différés	147 781	91 115	56 666
Fournisseurs et autres créditeurs, rémunération à payer et passifs liés aux employés, provisions et passifs non courants	27 408	(179 052)	206 460
Impôt sur les bénéfices	(98 207)	105 577	(203 784)
Autres ²	(11 986)	(1 175)	(10 811)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres	64 996	16 465	48 531
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 204 983	2 112 249	92 734

¹ Comprennent le gain de change, les charges au titre des paiements fondés sur des actions et le gain à la vente d'immobilisations corporelles et la résiliation de contrats de location.

² Comprennent les charges payées d'avance et autres actifs, les actifs financiers non courants (excluant les montants à recevoir à long terme), les instruments financiers dérivés et les obligations au titre des prestations de retraite.

L'augmentation de 92,7 millions \$ de nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable au délai de paiement des fournisseurs, au bénéfice avant amortissement et dépréciation et au recouvrement des comptes clients. Le tout a été contrebalancé en partie par le délai de paiements d'acomptes provisionnels d'impôt.

Le moment des rentrées et des sorties du fonds de roulement aura toujours une incidence sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

4.1.2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 775,4 millions \$ comparativement à 561,9 millions \$ pour l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'affectation des flux de trésorerie des activités d'investissement.

Pour les exercices clos les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Acquisitions d'entreprises (déduction faite de la trésorerie acquise)	(380 313)	(13 039)	(367 274)
Prêt à recevoir	7 508	(15 846)	23 354
Acquisition d'immobilisations corporelles	(109 733)	(159 769)	50 036
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	5 732	—	5 732
Ajouts de coûts liés à des contrats	(97 059)	(102 082)	5 023
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(153 907)	(147 200)	(6 707)
Variation nette des placements courants et non courants	(47 612)	(123 922)	76 310
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(775 384)	(561 858)	(213 526)

L'augmentation de 213,5 millions \$ des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 est principalement attribuable aux acquisitions récentes d'entreprises, contrebalancées en partie par l'incidence nette du produit et des achats liés aux placements réalisés avec nos fonds détenus pour des clients, par la baisse des investissements dans le matériel informatique et par un prêt à recevoir de l'exercice précédent.

4.1.3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés respectivement à 1 607,7 millions \$, comparativement à 1 192,4 millions \$ pour l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'affectation des flux de trésorerie des activités de financement.

Pour les exercices clos les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Augmentation de la dette à long terme	747 073	948	746 125
Remboursement de la dette à long terme	(1 154 878)	(79 150)	(1 075 728)
Règlement d'instruments financiers dérivés	38 943	2 921	36 022
Paiement au titre des obligations locatives	(146 762)	(161 211)	14 449
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprise	(162 146)	(56 994)	(105 152)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	(934 765)	(788 020)	(146 745)
Émission d'actions subalternes classe A avec droit de vote	76 523	88 316	(11 793)
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	(66 847)	(74 455)	7 608
Retenues d'impôt remises au règlement net d'unités d'actions liées au rendement	(15 407)	(13 879)	(1 528)
Variation nette des obligations liées aux fonds des clients	10 609	(110 852)	121 461
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 607 657)	(1 192 376)	(415 281)

L'augmentation de 415,3 millions \$ des flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'explique principalement par les remboursements prévus sur la totalité de la facilité d'emprunt à terme non garantie d'un montant de 670,4 millions \$ (500,0 millions \$ US) et les billets non garantis de premier rang d'un montant de 475,8 millions \$ (350,0 millions \$ US), par l'augmentation du règlement d'actions classe A rachetées aux fins d'annulation et par le remboursement de la dette prise en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprises. Le tout a été contrebalancé en partie par l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 747,1 millions \$ (voir la section 2.4. du présent document) et par la variation nette des obligations liées aux fonds des clients.

4.1.4. Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, la variation des taux de change a eu une incidence favorable de 34,7 millions \$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients. Ce montant n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net, car il a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

4.2. SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2024	Montant disponible
<i>En milliers de dollars canadiens</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 461 145
Placements courants	3 279
Placements non courants	24 209
Facilité de crédit renouvelable non garantie ¹	1 496 355
Total²	2 984 988

¹ Au 30 septembre 2024, des lettres de crédit d'un montant total de 3,6 millions \$ avaient été prélevées sur la facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,5 milliard \$.

² Compte non tenu de la trésorerie de 233,6 millions \$, des dépôts à terme de 50,0 millions \$ et des obligations non courantes de 223,2 millions \$ comptabilisés dans les fonds détenus pour des clients.

Au 30 septembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements s'établissaient à 1 488,6 millions \$.

Les placements courants et non courants comprennent les obligations de sociétés assorties d'échéances variant de 91 jours à cinq ans ayant une note de crédit A- ou plus.

Au 30 septembre 2024, le montant total des sources de financement à la disposition de la Société s'élevait à 2 985,0 millions \$.

Au 30 septembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives imposées par ses billets non garantis de premier rang ainsi que les clauses restrictives et les ratios imposés par sa facilité de crédit renouvelable non garantie.

Au 30 septembre 2024, CGI affichait un fonds de roulement (total des actifs courants moins le total des passifs courants) positif de 1 268,2 millions \$. La Société disposait également de 1 496,4 millions \$ de capacité d'emprunt aux termes de sa facilité de crédit renouvelable non garantie et elle dégage suffisamment de flux de trésorerie, ce qui, selon l'avis actuel de la direction de CGI, lui permettra de financer ses activités tout en maintenant une bonne situation de trésorerie.

Les répercussions fiscales et les impacts sur le rapatriement de la trésorerie n'auront pas d'incidence importante sur les liquidités de la Société.

4.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nous assumons des obligations contractuelles assorties de dates d'échéance variées. Ces obligations sont principalement liées à la dette à long terme et à la location de locaux, au matériel informatique utilisé pour exécuter les contrats d'impartition et aux ententes de service à long terme.

Type d'engagement	Total	Moins de un an	Entre 1 an et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
<i>En milliers de dollars canadiens</i>					
Dette à long terme	2 703 694	999	1 111 677	1 050 167	540 851
Intérêts estimatifs sur la dette à long terme, déduction faite des swaps	229 584	51 641	93 663	59 399	24 881
Obligations locatives	620 095	150 252	223 428	150 460	95 955
Intérêts estimatifs sur les obligations locatives	77 203	22 809	31 047	15 866	7 481
Ententes de service à long terme	398 220	191 651	164 068	42 501	—
Total¹	4 028 796	417 352	1 623 883	1 318 393	669 168

¹ Exclut les obligations liées aux fonds des clients d'un montant de 504,5 millions \$ à payer dans moins d'un an.

4.4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET TRANSACTIONS DE COUVERTURE

Nous avons recours à divers instruments financiers pour nous aider à gérer le risque lié à la fluctuation des taux de change et des taux d'intérêt. Voir la note 32 des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers et les transactions de couverture.

4.5. INDICATEURS DES SOURCES DE FINANCEMENT ET DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Aux 30 septembre	2024	2023
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>		
Rapprochement de la dette à long terme et des obligations locatives¹ et de la dette nette :		
Dette à long terme et obligations locatives ¹	3 308 403	3 742 284
<i>Moins les éléments suivants :</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 461 145	1 568 291
Placements courants	3 279	7 332
Placements non courants	24 209	17 113
Juste valeur des instruments financiers dérivés de devises liés à la dette	—	14 904
Dette nette	1 819 770	2 134 644
Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres	16,2 %	20,4 %
Rendement du capital investi	16,0 %	16,0 %
Délai moyen de recouvrement des créances (en jours)	41	44

¹ Au 30 septembre 2024, la dette à long terme et les obligations locatives s'établissaient respectivement à 2 688,3 millions \$ (3 100,3 millions \$ au 30 septembre 2023) et à 620,1 millions \$ (642,0 millions \$ au 30 septembre 2023), incluant les tranches courantes.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, notre dette à long terme et nos obligations locatives ont diminué de 433,9 millions \$, principalement en raison du remboursement prévu de la totalité de la facilité d'emprunt à terme non garantie pour un montant de 670,4 millions \$ (500,0 millions \$ US) et du remboursement prévu sur les billets de premier rang non garantis pour un montant de 475,8 millions \$ (350,0 millions \$ US), le tout contrebalancé en partie par l'émission de billets non garantis de premier rang pour un montant de 747,1 millions \$ (voir la section 2.4. du présent document).

Le 30 octobre 2024, la facilité de crédit renouvelable non garantie a été prolongée d'un an jusqu'en octobre 2029, et peut être prolongée à nouveau. Aucun changement significatif n'a été apporté aux modalités, y compris les taux d'intérêt et les clauses restrictives bancaires.

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres comme indicateur de notre levier financier afin de poursuivre notre stratégie de croissance interne et par acquisition (voir la section 1.2. du présent document pour de plus amples renseignements sur notre stratégie de croissance interne et par acquisition). Le ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres a diminué pour s'établir à 16,2 % pour l'exercice 2024, comparativement à 20,4 % pour l'exercice 2023, baisse qui s'explique principalement par les entrées de trésorerie, contrebalancées en partie par le rachat d'actions et les acquisitions d'entreprises au cours des quatre derniers trimestres.

Le RCI est une mesure de l'efficacité de la Société à répartir les capitaux dont elle a le contrôle dans des placements rentables. Le RCI est demeuré stable à 16,0 % pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice précédent.

Le délai moyen de recouvrement des créances est descendu à 41 jours pour l'exercice 2024, contre 44 jours pour l'exercice 2023. La baisse s'explique principalement par l'amélioration des recouvrements.

4.6. GARANTIES

Dans le cours normal des activités, nous pouvons conclure des ententes en vertu desquelles nous fournissons à des tiers des garanties de performance opérationnelle ou financière dans le cadre de la vente d'actifs, de cessions d'entreprises et de garanties sur les contrats gouvernementaux et commerciaux.

Dans le cadre de la vente d'actifs et de cessions d'entreprises, nous pourrions devoir dédommager des tiers par suite de violations de nos obligations contractuelles, y compris des déclarations ou des garanties, des réclamations pour violation de droits de propriété intellectuelle ou des poursuites intentées contre des tiers, entre autres.

Bien que certaines ententes précisent une limite de responsabilité globale, d'autres ne stipulent aucun plafond ni date d'échéance ou période de survie. Il n'est pas possible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qui pourrait devoir être versé en vertu de telles garanties. Le versement de ces montants dépend de la réalisation éventuelle d'événements dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à ce moment-ci. Aucun montant n'a été comptabilisé aux bilans consolidés relativement à ce type de garantie ou d'indemnisation au 30 septembre 2024. La Société estime que l'obligation qui pourrait être engagée en relation avec ces garanties n'aurait pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés audités.

Dans le cours normal de nos activités, nous pouvons fournir à certains clients, principalement à des entités gouvernementales, des cautionnements de soumission et des garanties de bonne exécution. En règle générale, nous ne serions responsables des montants des cautionnements de soumission que si nous refusons d'effectuer le travail une fois l'offre de soumission remportée. Nous serions également responsables des garanties de bonne exécution en cas de défaut de l'exécution de nos engagements. Au 30 septembre 2024, nous avons engagé un montant total de 49,4 millions \$ dans ces types de cautionnement. Nous nous conformons à toutes ces garanties, dans tous leurs aspects significatifs, et ce, pour tous les contrats de services pour lesquels il existe de telles garanties, et l'obligation totale, le cas échéant, qui pourrait être assumée relativement à ces garanties n'aurait pas un effet important sur nos résultats ni sur notre situation financière consolidés.

4.7. CAPACITÉ DE LIVRER LES RÉSULTATS

La direction de CGI estime que la Société dispose de sources de financement adéquates qui permettent d'appuyer les activités commerciales continues et d'exécuter notre stratégie de croissance interne et par acquisition. Nos principales affectations des flux de trésorerie qui génèrent le plus de valeur sont : les investissements dans nos activités (l'obtention d'importants nouveaux contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué ainsi que le développement de solutions d'affaires et de solutions de propriété intellectuelle), la poursuite d'acquisitions génératrices de valeur, le rachat aux fins d'annulation d'actions classe A et le remboursement de la dette. Sur le plan du financement, nous sommes bien placés pour poursuivre, au cours de l'exercice 2025, l'exécution de notre stratégie de croissance qui s'appuie sur quatre piliers.

Pour mener à bien la stratégie de la Société, CGI compte sur une équipe de direction solide, formée de conseillers et de professionnels très compétents qui ont tissé des liens pertinents et acquis une vaste expérience dans le secteur des TI et dans nos secteurs cibles. CGI favorise le développement du leadership grâce à l'Institut de leadership de CGI afin d'assurer la continuité et le transfert du savoir dans l'ensemble de l'organisation. Pour les postes clés, un plan de relève détaillé est établi et révisé fréquemment.

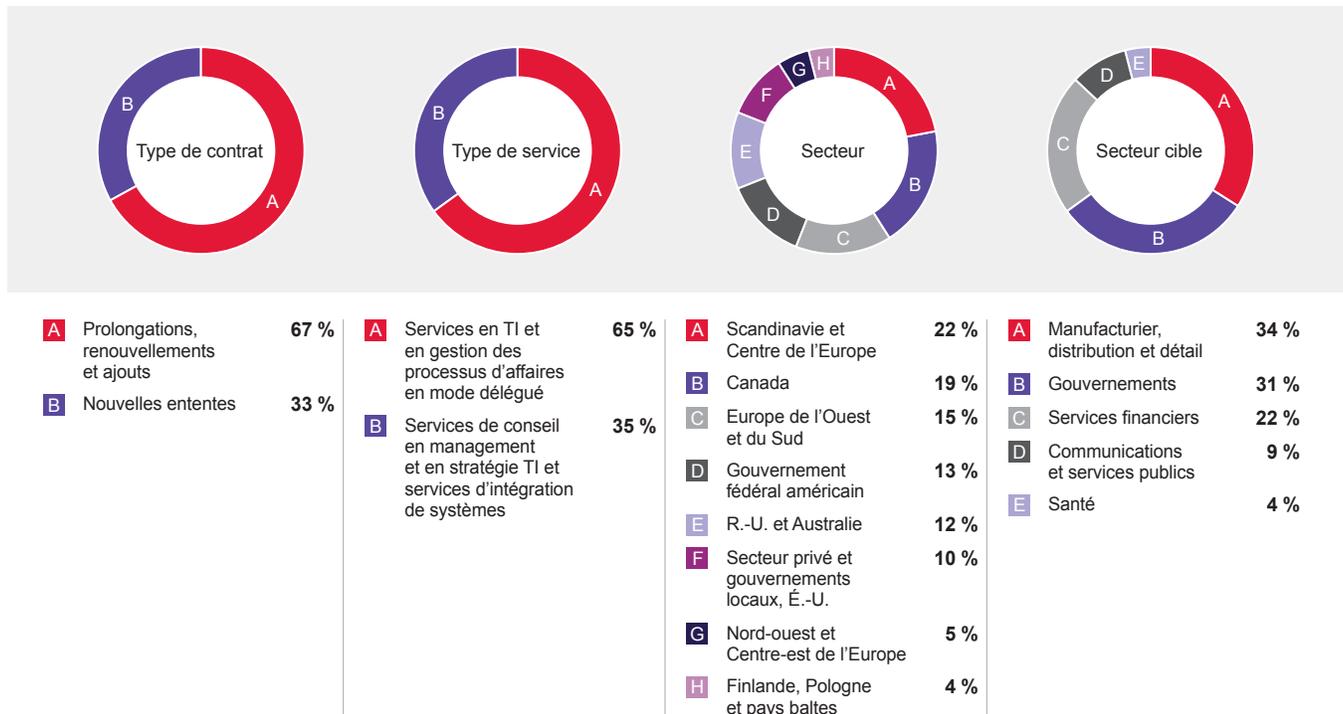
Comme le capital humain est le pilier de notre Société, le savoir de nos conseillers et de nos professionnels est essentiel pour offrir un service de qualité à nos clients. Notre programme de ressources humaines nous permet d'attirer et de retenir les personnes les plus talentueuses puisqu'il offre une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels, un environnement de travail favorable, des programmes de formation et des occasions de perfectionnement professionnel. CGI s'informe chaque année de la satisfaction des employés au moyen d'un sondage à l'échelle de la Société. De plus, la majorité de nos professionnels sont propriétaires de CGI par le biais de notre régime d'achat d'actions et de notre régime de participation aux profits, qui leur permettent de prendre part au succès de la Société, alignant encore davantage les intérêts des partenaires.

Outre les sources de financement et le talent, CGI a établi des assises de gestion qui comprennent la régie d'entreprise, des modèles organisationnels et des cadres de gestion perfectionnés pour les processus de nos unités opérationnelles et d'entreprise. Ce solide modèle de gouvernance instaure un vocabulaire commun pour gérer l'ensemble des activités de manière cohérente à l'échelle mondiale, tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue. Les activités de CGI maintiennent des certifications appropriées au regard des normes de service de programmes de certification, notamment l'ISO et le CMMI.

5. Résultats du quatrième trimestre

5.1. NOUVEAUX CONTRATS ET RATIO NOUVEAUX CONTRATS/FACTURATION

Les nouveaux contrats pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 ont atteint 3 822,6 milliards \$, représentant un ratio nouveaux contrats/facturation de 104,4 %. La répartition des nouveaux contrats conclus au cours du trimestre considéré s'établit comme suit :



Le tableau qui suit présente un sommaire des nouveaux contrats et le ratio nouveaux contrats/facturation par secteur :

<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>	Nouveaux contrats pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024	Nouveaux contrats pour l'exercice clos le 30 septembre 2024	Ratio nouveaux contrats/facturation pour l'exercice clos le 30 septembre 2024
Total – CGI	3 822 615	16 044 075	109,3 %
Scandinavie et Centre de l'Europe	861 475	2 068 257	117,5 %
Canada	711 206	2 277 135	102,9 %
Ouest et Sud de l'Europe	571 014	2 925 526	114,8 %
Gouvernement fédéral américain	498 983	2 279 672	113,4 %
R.-U. et Australie	448 692	2 053 642	114,5 %
Secteur privé et gouvernements locaux	378 950	2 565 279	99,8 %
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	203 866	873 011	100,6 %
Finlande, Pologne et pays baltes	148 429	1 001 553	109,8 %

5.2. TAUX DE CHANGE

La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale et est exposée à la variation des taux de change. Par conséquent, selon les normes IFRS de comptabilité, nous évaluons les actifs, les passifs et les opérations en devises étrangères en fonction des divers taux de change. Nous présentons tous les montants en dollars canadiens.

Taux de change de clôture

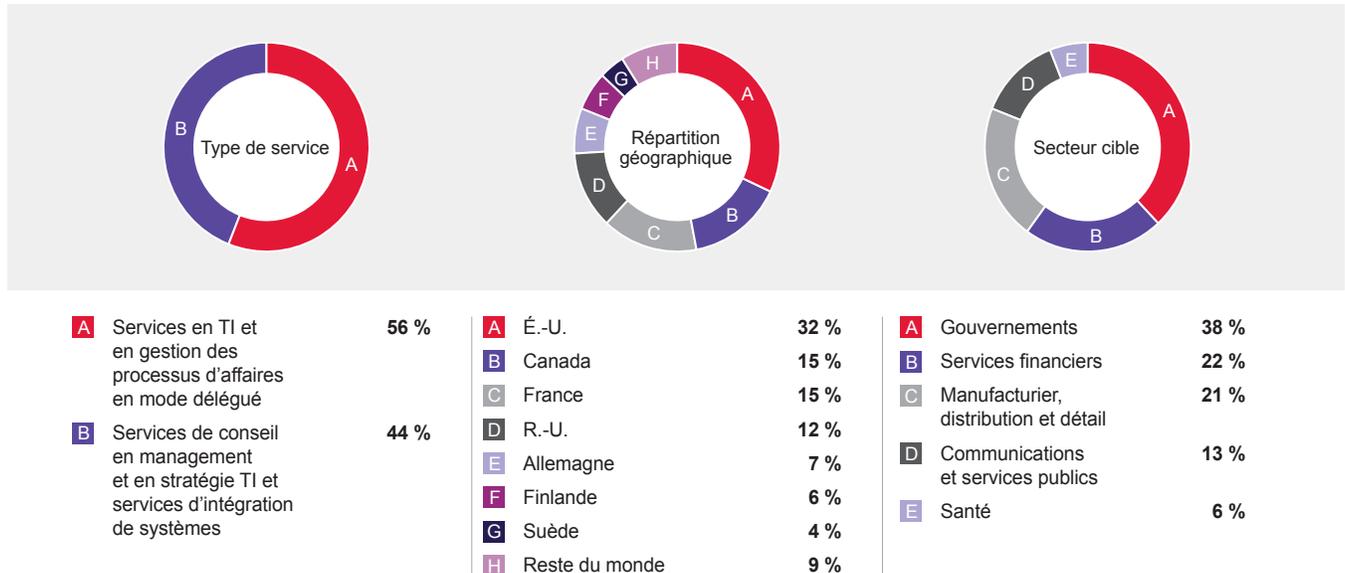
Aux 30 septembre	2024	2023	Variation
Dollar américain	1,3515	1,3538	(0,2) %
Euro	1,5064	1,4327	5,1 %
Roupie indienne	0,0161	0,0162	(0,6) %
Livre sterling	1,8111	1,6530	9,6 %
Couronne suédoise	0,1333	0,1243	7,2 %

Taux de change moyens

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	2024	2023	Variation
Dollar américain	1,3643	1,3412	1,7 %
Euro	1,4983	1,4593	2,7 %
Roupie indienne	0,0163	0,0162	0,6 %
Livre sterling	1,7732	1,6979	4,4 %
Couronne suédoise	0,1309	0,1241	5,5 %

5.3. RÉPARTITION DES REVENUS

Les graphiques suivants fournissent des renseignements additionnels sur la répartition de nos revenus pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :



5.3.1. Concentration de la clientèle

Les lignes directrices des normes IFRS de comptabilité sur les informations sectorielles définissent un seul client comme un groupe d'entités que l'entreprise publiante sait être sous contrôle commun. Ainsi, nos activités auprès du gouvernement fédéral américain et ses diverses agences ont représenté 14,2 % de nos revenus pour le quatrième trimestre de 2024, contre 14,0 % pour le quatrième trimestre de 2023.

5.4. REVENUS PAR SECTEUR

Les revenus de nos secteurs sont présentés en fonction de l'endroit où sont exécutés les travaux selon notre modèle de prestation de services par emplacement géographique.

Le tableau qui suit présente la variation de nos revenus sur douze mois, dans l'ensemble et selon les secteurs, avant les éliminations, en isolant l'incidence de la variation des taux de change entre les quatrièmes trimestres de 2024 et de 2023. Les revenus par secteur pour le quatrième trimestre de 2023 ont été établis à l'aide des taux de change moyens réels de cette période. L'incidence de la variation des taux de change correspond à la différence entre les résultats réels de la période considérée et les résultats de la période considérée convertis selon les taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>				
Total des revenus de CGI	3 660 391	3 507 336	153 055	4,4 %
Croissance des revenus en devises constantes	2,0 %			
Incidence des taux de change	2,4 %			
Variation par rapport à la période précédente	4,4 %			
Europe de l'Ouest et du Sud				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	603 646	606 528	(2 882)	(0,5) %
Incidence des taux de change	17 198			
Revenus attribuables au secteur Europe de l'Ouest et du Sud	620 844	606 528	14 316	2,4 %
Secteur privé et gouvernements locaux				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	568 506	567 267	1 239	0,2 %
Incidence des taux de change	9 806			
Revenus attribuables au secteur Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.	578 312	567 267	11 045	1,9 %
Canada				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	512 107	509 351	2 756	0,5 %
Incidence des taux de change	217			
Revenus attribuables au secteur Canada	512 324	509 351	2 973	0,6 %
Gouvernement fédéral américain				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	514 100	489 813	24 287	5,0 %
Incidence des taux de change	8 728			
Revenus attribuables au secteur Gouvernement fédéral américain	522 828	489 813	33 015	6,7 %
Scandinavie et Centre de l'Europe				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	378 888	391 606	(12 718)	(3,2) %
Incidence des taux de change	14 239			
Revenus attribuables au secteur Scandinavie et Centre de l'Europe	393 127	391 606	1 521	0,4 %
R.-U. et Australie				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	402 657	375 740	26 917	7,2 %
Incidence des taux de change	18 667			
Revenus attribuables au secteur R.-U. et Australie	421 324	375 740	45 584	12,1 %

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>				
Finlande, Pologne et pays baltes				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	196 729	193 802	2 927	1,5 %
Incidence des taux de change	6 403			
Revenus attribuables au secteur Finlande, Pologne et pays baltes	203 132	193 802	9 330	4,8 %
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	201 162	187 101	14 061	7,5 %
Incidence des taux de change	4 422			
Revenus attribuables au secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	205 584	187 101	18 483	9,9 %
Asie-Pacifique				
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	245 927	231 654	14 273	6,2 %
Incidence des taux de change	1 096			
Revenus attribuables au secteur Asie-Pacifique	247 023	231 654	15 369	6,6 %
Éliminations	(44 107)	(45 526)	1 419	(3,1) %

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024, les revenus se sont élevés à 3 660,4 millions \$, soit une hausse de 153,1 millions \$, ou 4,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 70,9 millions \$, ou 2,0 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable aux acquisitions récentes d'entreprises, à un jour de facturation disponible de plus et à la croissance interne enregistrée dans le secteur cible gouvernements. Le tout a été contrebalancé en partie par la baisse de la demande dans les secteurs cibles services financiers et communications et services publics.

5.4.1. Europe de l'Ouest et du Sud

Les revenus du secteur Europe de l'Ouest et du Sud se sont établis à 620,8 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 14,3 millions \$, ou 2,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont diminué de 2,9 millions \$, ou 0,5 %. La variation des revenus est en grande partie attribuable au recul de la demande dans le secteur cible manufacturier, distribution et détail et dans le domaine des services-conseils en management, essentiellement dans le secteur cible services financiers. Le tout a été contrebalancé en partie par deux jours de facturation disponibles de plus.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Ouest et Sud de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et services financiers, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 360 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.2. Secteur privé et gouvernements locaux

Les revenus du secteur Secteur privé et gouvernements locaux se sont établis à 578,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 11,0 millions \$, ou 1,9 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 1,2 million \$, ou 0,2 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à l'acquisition récente d'une entreprise, à la croissance interne enregistrée dans les secteurs cibles manufacturier, distribution et détail et gouvernements et à un jour de facturation disponible de plus. Le tout a été contrebalancé en partie par la diminution de la demande dans les secteurs cibles services financiers et santé, par l'utilisation accrue de nos centres mondiaux de prestation de services en Asie-Pacifique pour des travaux de clients et par la diminution des ventes de licences de propriété intellectuelle.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Secteur privé et gouvernements locaux ont été les secteurs services financiers et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 392 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.3. Canada

Les revenus du secteur Canada se sont établis à 512,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 3,0 millions \$, ou 0,6 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 2,8 millions \$, ou 0,5 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à l'acquisition récente d'une entreprise dans le secteur cible services financiers, contrebalancée en partie par la diminution de la demande dans le secteur cible communications et services publics.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Canada ont été les secteurs services financiers et communications et services publics, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 359 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.4. Gouvernement fédéral américain

Les revenus du secteur Gouvernement fédéral américain se sont établis à 522,8 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 33,0 millions \$, ou 6,7 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 24,3 millions \$, ou 5,0 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à l'acquisition récente d'une entreprise, par l'augmentation du volume des transactions liées aux services de gestion des processus d'affaires en propriété intellectuelle et par un jour de facturation disponible de plus.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024, 474,5 millions \$ des revenus du secteur Gouvernement fédéral américain provenaient du domaine des activités civiles fédérales.

5.4.5. Scandinavie et Centre de l'Europe

Les revenus du secteur Scandinavie et Centre de l'Europe se sont établis à 393,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 1,5 millions \$, ou 0,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont diminué de 12,7 millions \$, ou 3,2 %. La variation des revenus est principalement attribuable au recul de la demande dans les secteurs cibles gouvernements et manufacturier, distribution et détail, contrebalancé en partie par les ajustements des coûts d'achèvement de certains projets à l'exercice précédent et par un jour de facturation disponible de plus.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Scandinavie et Centre de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 289 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.6. R.-U. et Australie

Les revenus du secteur R.-U. et Australie se sont établis à 421,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 45,6 millions \$, ou 12,1 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 26,9 millions \$, ou 7,2 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans le secteur cible gouvernements, y compris l'augmentation des ventes d'équipement en lien avec des projets, ainsi qu'à un jour de facturation disponible de plus.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur R.-U. et Australie ont été les secteurs gouvernements et communications et services publics, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 356 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.7. Finlande, Pologne et pays baltes

Les revenus du secteur Finlande, Pologne et pays baltes se sont établis à 203,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 9,3 millions \$, ou 4,8 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 2,9 millions \$, ou 1,5 %. L'augmentation des revenus est principalement

attribuable à la croissance interne enregistrée dans le secteur cible manufacturier, distribution et détail et à un jour de facturation disponible de plus. Le tout a été contrebalancé en partie par le recul de la demande dans le secteur cible santé.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Finlande, Pologne et pays baltes ont été les secteurs services financiers et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 119 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.8. Nord-ouest et Centre-est de l'Europe

Les revenus du secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe se sont établis à 205,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 18,5 millions \$, ou 9,9 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 14,1 millions \$, ou 7,5 %. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne enregistrée dans la majorité des secteurs cibles, y compris une hausse des revenus basés sur la propriété intellectuelle, et à un jour de facturation disponible de plus.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 133 millions \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024.

5.4.9. Asie-Pacifique

Les revenus du secteur Asie-Pacifique se sont établis à 247,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 15,4 millions \$, ou 6,6 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 14,3 millions \$, ou 6,2 %. L'augmentation des revenus découle principalement de la demande continue pour nos centres mondiaux de prestation de services dans les secteurs cibles services financiers et manufacturier, distribution et détail, ainsi que de deux jours de facturation disponibles de plus.

5.5. BAI AJUSTÉ PAR SECTEUR

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>				
Europe de l'Ouest et du Sud	65 109	78 068	(12 959)	(16,6) %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	10,5 %	12,9 %		
Secteur privé et gouvernements locaux	93 115	94 628	(1 513)	(1,6) %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	16,1 %	16,7 %		
Canada	110 871	127 385	(16 514)	(13,0) %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	21,6 %	25,0 %		
Gouvernement fédéral américain	94 038	74 227	19 811	26,7 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	18,0 %	15,2 %		
Scandinavie et Centre de l'Europe	35 740	20 686	15 054	72,8 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	9,1 %	5,3 %		
R.-U. et Australie	62 321	60 638	1 683	2,8 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	14,8 %	16,1 %		
Finlande, Pologne et pays baltes	38 662	27 383	11 279	41,2 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	19,0 %	14,1 %		
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	31 234	26 471	4 763	18,0 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	15,2 %	14,1 %		
Asie-Pacifique	69 159	63 553	5 606	8,8 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	28,0 %	27,4 %		
BAI ajusté	600 249	573 039	27 210	4,7 %
Marge du BAI ajusté	16,4 %	16,3 %		

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024, le BAI ajusté a atteint 600,2 millions \$, soit une hausse de 27,2 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023. La marge du BAI ajusté a augmenté, passant à 16,4 %, contre 16,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par un jour de facturation disponible de plus, par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts et par des ajustements des coûts d'achèvement de certains projets à l'exercice précédent dans le secteur Scandinavie et Centre de l'Europe. Le tout a été contrebalancé en partie par l'incidence du recul du taux d'utilisation dans les secteurs cibles services financiers et communications et services publics, et par les ajustements des crédits d'impôt pour la R et D d'exercices précédents.

5.5.1. Europe de l'Ouest et du Sud

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAI ajusté du secteur Europe de l'Ouest et du Sud a atteint 65,1 millions \$, soit une baisse de 13,0 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAI ajusté est descendue, passant à 10,5 %, contre 12,9 % au quatrième trimestre de 2023. La variation de la marge du BAI ajusté est principalement attribuable aux ajustements des crédits d'impôt pour la R et D d'exercices précédents en France. Le tout a été contrebalancé en partie par deux jours de facturation disponibles de plus et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

5.5.2. Secteur privé et gouvernements locaux

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAI ajusté du secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux a atteint 93,1 millions \$, soit une baisse de 1,5 million \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAI ajusté est descendue, passant à 16,1 %, contre 16,7 % au quatrième trimestre de 2023. La variation de la marge du BAI ajusté est principalement attribuable à la diminution des ventes de licences de propriété intellectuelle, à l'incidence de la baisse du taux d'utilisation dans le secteur cible services financiers et à un ajustement issu de la réévaluation des coûts pour

achever un projet. Le tout a été contrebalancé en partie par les crédits d'impôt pour la R et D additionnels et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

5.5.3. Canada

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAII ajusté du secteur Canada a atteint 110,9 millions \$, soit une baisse de 16,5 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est descendue, passant à 21,6 %, contre 25,0 % au quatrième trimestre de 2023. La variation de la marge du BAII ajusté est principalement attribuable à la baisse du taux d'utilisation dans les secteurs cibles communications et services publics et services financiers ainsi qu'à l'incidence dilutive temporaire de l'acquisition récente d'une entreprise dans le secteur cible services financiers. Le tout a été contrebalancé en partie par la diminution des charges de rémunération liée au rendement et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

5.5.4. Gouvernement fédéral américain

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAII ajusté du secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain a atteint 94,0 millions \$, soit une hausse de 19,8 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est montée, passant à 18,0 %, contre 15,2 % au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par l'augmentation du volume des transactions liées aux services de gestion des processus d'affaires en propriété intellectuelle, par les crédits d'impôt pour la R et D additionnels et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts. Le tout a été contrebalancé en partie par la hausse des charges de rémunération liée au rendement et par l'incidence dilutive temporaire de l'acquisition récente d'une entreprise.

5.5.5. Scandinavie et Centre de l'Europe

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAII ajusté du secteur Scandinavie et Centre de l'Europe s'est élevé à 35,7 millions \$, soit une hausse de 15,1 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est montée, passant à 9,1 %, contre 5,3 % au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation de la marge du BAII ajusté s'explique principalement par des ajustements des coûts d'achèvement de certains projets à l'exercice précédent, par un jour de facturation disponible de plus, par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts et par la diminution des charges de rémunération liée au rendement. Le tout a été contrebalancé en partie par le recul du taux d'utilisation dans les secteurs cibles manufacturier, distribution et détail et gouvernements.

5.5.6. R.-U. et Australie

Le BAII ajusté du secteur R.-U. et Australie a atteint 62,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 1,7 million \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est descendue, passant à 14,8 %, contre 16,1 % au quatrième trimestre de 2023. La variation de la marge du BAII ajusté découle principalement de l'augmentation des charges de rémunération liée au rendement, la diminution des ventes de licences de propriété intellectuelle, ainsi que des ventes d'équipement en lien avec des projets dans le secteur cible gouvernements. Le tout a été contrebalancé en partie par les crédits d'impôt pour la R et D additionnels, par un jour de facturation disponible de plus et par les économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

5.5.7. Finlande, Pologne et pays baltes

Le BAII ajusté du secteur Finlande, Pologne et pays baltes a atteint 38,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 11,3 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est montée, passant à 19,0 %, contre 14,1 % au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation de la marge du BAII ajusté est principalement attribuable aux crédits d'impôt pour la R et D additionnels, aux économies découlant du programme d'optimisation des coûts, à un jour de facturation disponible de plus et à la croissance rentable enregistrée dans les secteurs cibles gouvernements et manufacturier, distribution et détail.

5.5.8. Nord-ouest et Centre-est de l'Europe

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAII ajusté du secteur Nord-ouest et Centre-est de l'Europe a atteint 31,2 millions \$, soit une hausse de 4,8 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est montée, passant à 15,2 %, contre 14,1 % au quatrième trimestre de 2023 . L'augmentation du BAII ajusté est principalement attribuable à un jour de facturation disponible de plus, à la croissance interne rentable enregistrée dans la majorité des secteurs cibles et aux économies découlant du programme d'optimisation des coûts.

5.5.9. Asie-Pacifique

Pour le quatrième trimestre de 2024, le BAII ajusté du secteur Asie-Pacifique a atteint 69,2 millions \$, soit une hausse de 5,6 millions \$ comparativement à celui du quatrième trimestre de 2023. La marge du BAII ajusté est montée, passant à 28,0 %, contre 27,4 % au quatrième trimestre de 2023 . L'augmentation de la marge du BAII ajusté est principalement attribuable à deux jours de facturation disponibles de plus.

5.6. BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente les renseignements sous-jacents au calcul du bénéfice par action :

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	Variation			
	2024	2023	\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action</i>				
BAIL ajusté	600 249	573 039	27 210	4,7 %
<i>Moins les éléments suivants :</i>				
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	3 443	—	3 443	— %
Programme d'optimisation des coûts	—	8 964	(8 964)	— %
Charges financières nettes	4 394	6 148	(1 754)	(28,5) %
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	592 412	557 927	34 485	6,2 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	156 489	143 451	13 038	9,1 %
<i>Taux d'imposition effectif</i>	26,4 %	25,7 %		
Bénéfice net	435 923	414 476	21 447	5,2 %
Marge du bénéfice net	11,9 %	11,8 %		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (de base)	225 247 324	231 931 083	(6 683 759)	(2,9) %
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (après dilution)	228 777 092	235 703 369	(6 926 277)	(2,9) %
Bénéfice par action (en dollars)				
De base	1,94	1,79	0,15	8,4 %
Après dilution	1,91	1,76	0,15	8,5 %

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024, la charge d'impôt sur les bénéfices s'est établie à 156,5 millions \$, comparativement à 143,5 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, et notre taux d'imposition effectif est monté à 26,4 %, contre 25,7 %. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du taux légal d'imposition au R.-U. et à la baisse des crédits pour la R et D exempts d'impôt, le tout contrebalancé en partie par un changement de la répartition des sources de rentabilité dans certains secteurs géographiques.

Pour le quatrième trimestre de 2024, le nombre moyen pondéré de base et après dilution d'actions de CGI en circulation a diminué par rapport à celui du quatrième trimestre de 2023 en raison de l'incidence du rachat aux fins d'annulation d'actions classe A au cours de l'exercice. Le tout a été contrebalancé en partie par l'exercice d'options sur actions au cours de l'exercice.

5.6.1. Bénéfice net et bénéfice par action excluant les éléments spécifiques

Le tableau ci-après présente la comparaison par rapport à l'exercice précédent excluant les éléments spécifiques, notamment les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration ainsi que le programme d'optimisation des coûts.

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	2024	2023	Variation	
			\$	%
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action</i>				
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	592 412	557 927	34 485	6,2 %
<i>Rajouter :</i>				
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	3 443	—	3 443	— %
Programme d'optimisation des coûts	—	8 964	(8 964)	(100,0) %
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices excluant les éléments spécifiques	595 855	566 891	28 964	5,1 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	156 489	143 451	13 038	9,1 %
<i>Taux d'imposition effectif</i>	26,4 %	25,7 %		
<i>Rajouter :</i>				
Impôt déductible sur les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	279	—	279	— %
<i>Incidence sur le taux d'imposition effectif</i>	(0,1) %	— %		
Impôt déductible sur le programme d'optimisation des coûts	—	2 240	(2 240)	(100,0) %
<i>Incidence sur le taux d'imposition effectif</i>	— %	— %		
Charge d'impôt sur les bénéfices excluant les éléments spécifiques	156 768	145 691	11 077	7,6 %
<i>Taux d'imposition effectif excluant les éléments spécifiques</i>	26,3 %	25,7 %		
Bénéfice net excluant les éléments spécifiques	439 087	421 200	17 887	4,2 %
<i>Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques</i>	12,0 %	12,0 %		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (de base)	225 247 324	231 931 083		(2,9) %
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B (à droits de vote multiples) (après dilution)	228 777 092	235 703 369		(2,9) %
Bénéfice par action excluant les éléments spécifiques (en dollars)				
De base	1,95	1,82	0,13	7,1 %
Après dilution	1,92	1,79	0,13	7,3 %

5.7. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 septembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 1 461,1 millions \$. La trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients s'établissait à 233,6 millions \$. Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	629 061	628 734	327
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(565 189)	(93 002)	(472 187)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	31 588	(603 611)	635 199
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients	10 696	111	10 585
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients	106 156	(67 768)	173 924

5.7.1. Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 629,1 millions \$, soit 17,2 % des revenus, comparativement à 628,7 millions \$, soit 17,9 % des revenus, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024 proviennent principalement du bénéfice avant l'amortissement et la dépréciation et du délai moyen de recouvrement des créances, contrebalancés en partie par le délai de paiements d'acomptes provisionnels d'impôt.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie des activités d'exploitation :

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Bénéfice net	435 923	414 476	21 447
Amortissement et dépréciation	123 050	138 097	(15 047)
Recouvrement d'impôt différé	(57 023)	(16 993)	(40 030)
Autres ajustements ¹	12 445	12 251	194
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres	514 395	547 831	(33 436)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres :			
Créances clients, travaux en cours et revenus différés	108 625	138 603	(29 978)
Fournisseurs et autres créiteurs, rémunération à payer et passifs liés aux employés, provisions et passifs non courants	21 381	(1 956)	23 337
Impôt sur les bénéfices	(27 761)	(60 282)	32 521
Autres ²	12 421	4 538	7 883
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres	114 666	80 903	33 763
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	629 061	628 734	327

¹ Comprennent le gain de change, les charges au titre des paiements fondés sur des actions et le gain à la vente d'immobilisations corporelles et la résiliation de contrats de location.

² Comprennent les charges payées d'avance et les autres actifs, les actifs financiers non courants (excluant les montants à recevoir à long terme), les instruments financiers dérivés et les obligations au titre des prestations de retraite.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024, l'augmentation de 0,3 million \$ de nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est essentiellement attribuable au calendrier de paiements des fournisseurs, et à l'accroissement du bénéfice avant l'amortissement et la dépréciation, contrebalancés en partie par le délai de paiements d'acomptes provisionnels d'impôt.

Le moment des rentrées et des sorties du fonds de roulement aura toujours une incidence sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

5.7.2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 565,2 millions \$, comparativement à 93,0 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie des activités d'investissement.

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Acquisitions d'entreprises (déduction faite de la trésorerie acquise)	(330 158)	—	(330 158)
Prêt à recevoir	1 988	1 754	234
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 385)	(34 455)	11 070
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	5 732	—	5 732
Ajouts de coûts liés à des contrats	(25 194)	(24 585)	(609)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(33 057)	(47 965)	14 908
Variation nette des placements courants et non courants	(161 115)	12 249	(173 364)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(565 189)	(93 002)	(472 187)

L'augmentation de 472,2 millions \$ des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour la période de trois mois close le 30 septembre 2024 est principalement attribuable aux acquisitions récentes d'entreprises et à l'incidence nette du produit et des achats liés aux placements réalisés avec nos fonds détenus pour des clients.

5.7.3. Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement

Pour le quatrième trimestre de 2024, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à 31,6 millions \$, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 603,6 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie des activités de financement.

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	2024	2023	Variation
<i>En milliers de dollars canadiens</i>			
Augmentation de la dette à long terme	747 073	—	747 073
Remboursement de la dette à long terme	(475 793)	(70 320)	(405 473)
Paiement au titre des obligations locatives	(28 413)	(43 713)	15 300
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre d'une acquisition d'entreprise	(162 146)	—	(162 146)
Règlement d'instruments financiers dérivés	20 856	2 921	17 935
Retenues d'impôt remises au règlement net d'unités d'actions liées au rendement	(526)	(29)	(497)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	(49 366)	(324 667)	275 301
Émission d'actions subalternes classe A avec droit de vote	18 037	12 527	5 510
Variation nette des obligations liées aux fonds des clients	(38 134)	(180 330)	142 196
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	31 588	(603 611)	635 199

La variation de 635,2 millions \$ découle essentiellement de l'émission de billets non garantis de premier rang pour un montant de 747,1 millions \$ (voir la section 2.4. du présent document), du rachat aux fins d'annulation d'actions classe A et de la variation nette des obligations liées aux fonds des clients. Le tout a été contrebalancé en partie par les remboursements

prévus de la totalité des billets non garantis de premier rang pour un montant de 475,8 millions \$ (350,0 millions \$ US) et par le remboursement de la dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise.

6. Sommaire des huit derniers trimestres

Aux dates indiquées et pour les périodes de trois mois closes à ces dates	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022
<i>En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire</i>								
Croissance								
Revenus	3 660,4	3 672,0	3 740,8	3 603,0	3 507,3	3 623,4	3 715,3	3 450,3
Croissance des revenus sur douze mois	4,4 %	1,3 %	0,7 %	4,4 %	8,0 %	11,2 %	13,7 %	11,6 %
Croissance des revenus en devises constantes	2,0 %	0,2 %	0,0 %	1,5 %	2,2 %	6,3 %	11,4 %	12,3 %
Carnet de commandes ¹	28 724	27 563	26 823	26 573	26 059	25 633	25 241	25 011
Nouveaux contrats	3 823	4 280	3 754	4 187	3 996	4 388	3 839	4 035
Ratio nouveaux contrats/facturation	104,4 %	116,6 %	100,4 %	116,2 %	113,9 %	121,1 %	103,3 %	117,0 %
Ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois	109,3 %	111,7 %	112,8 %	113,6 %	113,7 %	113,3 %	109,1 %	108,9 %
Rentabilité								
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	592,4	594,0	577,4	527,1	557,9	559,0	564,5	516,5
<i>Marge du bénéfice avant impôt sur les bénéfices</i>	16,2 %	16,2 %	15,4 %	14,6 %	15,9 %	15,4 %	15,2 %	15,0 %
BAIL ajusté ²	600,2	602,8	628,5	584,2	573,0	584,8	600,8	554,1
<i>Marge du BAIL ajusté</i>	16,4 %	16,4 %	16,8 %	16,2 %	16,3 %	16,1 %	16,2 %	16,1 %
Bénéfice net	435,9	440,1	426,9	389,8	414,5	415,0	419,4	382,4
<i>Marge du bénéfice net</i>	11,9 %	12,0 %	11,4 %	10,8 %	11,8 %	11,5 %	11,3 %	11,1 %
Bénéfice par action après dilution (en dollars)	1,91	1,91	1,83	1,67	1,76	1,75	1,76	1,60
Bénéfice net excluant les éléments spécifiques ²	439,1	440,2	459,4	427,2	421,2	425,7	435,0	398,2
<i>Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques</i>	12,0 %	12,0 %	12,3 %	11,9 %	12,0 %	11,7 %	11,7 %	11,5 %
Bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques (en dollars) ²	1,92	1,91	1,97	1,83	1,79	1,80	1,82	1,66
Situation de trésorerie								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	629,1	496,7	502,0	577,2	628,7	409,1	469,1	605,3
<i>En pourcentage des revenus</i>	17,2 %	13,5 %	13,4 %	16,0 %	17,9 %	11,3 %	12,6 %	17,5 %
Délai moyen de recouvrement des créances (en jours)	41	42	40	41	44	44	41	44
Structure du capital								
Dettes à long terme et obligations locatives ³	3 308,4	3 045,6	3 028,9	3 001,1	3 742,3	3 765,9	3 852,7	3 876,4
Dettes nettes ²	1 819,8	1 854,0	1 730,5	1 843,7	2 134,6	2 279,6	2 529,0	2 503,8
Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres	16,2 %	17,2 %	16,4 %	17,6 %	20,4 %	21,7 %	24,0 %	24,1 %
Rendement du capital investi	16,0 %	16,1 %	15,9 %	15,9 %	16,0 %	15,7 %	15,6 %	15,5 %
Bilan								
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements courants	1 464,4	1 158,7	1 273,0	1 141,0	1 575,6	1 471,9	1 285,5	1 331,1
Total de l'actif	16 685,5	15 793,9	15 737,4	15 513,5	15 799,5	16 080,1	16 101,7	15 915,9
Passifs financiers non courants ⁴	3 176,9	2 389,5	2 363,1	2 319,4	2 386,2	2 885,2	2 946,1	2 971,6

¹ Environ 11,4 milliards \$ de notre carnet de commandes au 30 septembre 2024 devraient être convertis en revenus au cours des douze prochains mois, 9,3 milliards \$ dans un délai de un à trois ans, 3,5 milliards \$ dans un délai de trois à cinq ans et 4,5 milliards \$ dans un délai de plus de cinq ans.

² Voir les sections « BAIL ajusté par secteur », « Bénéfice net et bénéfice par action excluant les éléments spécifiques » et « Indicateurs des sources de financement et de la situation de trésorerie » du rapport de gestion des trimestres respectifs pour le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR.

³ La dette à long terme et les obligations locatives comprennent les tranches courante et non courante de la dette à long terme et des obligations locatives.

⁴ Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette, la tranche non courante des obligations locatives et les instruments financiers dérivés non courants.

Certains facteurs entraînent des variations trimestrielles qui ne sont pas forcément représentatives des résultats futurs de la Société. Les projets d'intégration de systèmes et de services-conseils ont un caractère saisonnier, et les résultats trimestriels de ces activités sont touchés par certains éléments comme les vacances, les jours civils et le nombre de jours fériés au cours d'un trimestre donné. Les variations saisonnières se font moins sentir dans le cas des contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué. De plus, le volume de travail émanant de certains clients peut varier d'un trimestre à l'autre en fonction de leur cycle économique et du caractère saisonnier de leurs propres activités. En outre, les économies que nous réalisons pour un client dans le cadre d'un contrat de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué peuvent réduire temporairement nos revenus, car ces économies ne sont pas nécessairement compensées sur-le-champ par une augmentation des travaux réalisés pour ce client.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont susceptibles de fluctuer considérablement d'un trimestre à l'autre en fonction du moment où les clients effectuent leurs paiements, des besoins de liquidités associés aux grandes acquisitions, aux contrats et projets de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, ainsi que du moment de remboursement de divers crédits d'impôt, de versement des charges de rémunération liée au rendement aux employés et de paiements d'indemnités de départ liés à l'intégration des acquisitions et à notre programme d'optimisation des coûts.

Les mouvements des taux de change peuvent également occasionner des écarts trimestriels à mesure que le pourcentage de la croissance de nos activités dans d'autres pays évolue. L'incidence de ces écarts touche principalement nos revenus et, dans une moindre mesure, notre marge nette étant donné que nous tirons parti, autant que possible, de couvertures naturelles.

7. Modifications de normes comptables

Les états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 comprennent tous les ajustements que la direction de CGI juge nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société.

ADOPTION D'UNE NORME COMPTABLE

Les modifications de normes suivantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} octobre 2023.

Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (IASB) a modifié IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'introduire une définition des estimations comptables et d'aider les entités à faire une distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, car les modifications des méthodes comptables doivent être appliquées rétrospectivement tandis que les changements des estimations comptables sont pris en compte de façon prospective.

Impôt différé lié à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

En mai 2021, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent.

La mise en œuvre de ces modifications de normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés audités de la Société.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

Le 23 mai 2023, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, de manière à tenir compte du modèle de règles du Pilier 2 visant la mise en place d'un impôt minimum mondial de 15 %. Les modifications de normes introduisent une exception temporaire concernant la comptabilisation de l'impôt différé et les informations à fournir à son égard, découlant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale, qui a été mise en œuvre à compter de cette date.

Depuis le 31 mars 2024, la Société est assujettie à des obligations d'information supplémentaires concernant la charge d'impôt exigible au titre de l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2, ainsi qu'à l'obligation de fournir des informations qualitatives et quantitatives concernant l'exposition face à l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2. La Société a effectué une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2 sur la base de sa plus récente déclaration pays par pays et des états financiers de ses entités constitutives.

Le modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12) n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés audités de la Société.

MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Les modifications de normes suivantes entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2024 pour la Société.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et informations au sujet de la dette à long terme assortie de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, indépendamment du fait que la Société exercera ou non son droit de différer le règlement du passif. Par la suite, soit en octobre 2022, l'IASB a introduit des modifications additionnelles d'IAS 1, précisant que les clauses restrictives sur la dette à long terme, peu importe qu'elles aient été respectées ou non après la date de clôture, ne modifient pas le classement de la dette; les entités sont plutôt tenues de présenter de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes afférentes à leurs états financiers.

Ententes de financement des fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)

En mai 2023, l'IASB a modifié IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, de manière à introduire de nouvelles exigences d'information visant à améliorer la transparence entourant les ententes de financement des fournisseurs et leur impact sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition sur les liquidités de la Société. Les nouvelles exigences d'information porteront notamment sur les modalités et conditions, la valeur comptable des passifs, les fourchettes d'échéances des paiements, les changements sans effet sur la trésorerie, ainsi que le risque de liquidité lié aux ententes de financement des fournisseurs.

La mise en œuvre de ces modifications de normes n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés audités de la Société.

Les modifications de normes suivantes ont été publiées et entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2026 pour la Société et l'application anticipée est permise. La Société évaluera l'incidence de ces modifications de normes sur ses états financiers consolidés audités.

Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Les modifications de normes clarifient qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement, plus précisément lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée, ou lorsque le passif répond aux critères de décomptabilisation. De plus, elles clarifient le traitement des actifs financiers garantis par sûreté réelle et des instruments liés par contrat et elles introduisent des obligations d'information supplémentaires quant aux actifs et aux passifs financiers dont les modalités contractuelles font référence à une éventualité, et aux instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les nouvelles exigences seront appliquées rétrospectivement. L'entité est tenue de fournir des informations sur les actifs financiers dont la classe d'évaluation change du fait de ces modifications de normes.

La norme suivante a été publiée par l'IASB et entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2027 pour la Société et l'application anticipée est permise. La Société évaluera l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés audités.

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comptable IFRS vise à améliorer la comparabilité et la transparence de la communication dans les états financiers. Bien qu'un certain nombre de sections d'IAS 1 aient été reprises dans IFRS 18, la norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, y compris des totaux et des sous-totaux spécifiques. Elle requiert également la présentation d'indicateurs de performance financière définis par la direction utilisés dans les communications au public autres que les états financiers, et elle comprend de nouvelles exigences en matière de regroupement et de ventilation de l'information financière en fonction des rôles définis dans les états financiers primaires et les notes annexes. L'application rétrospective est exigée dans les états financiers annuels et intermédiaires.

8. Principales estimations comptables

Les principales méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023. Certaines de ces méthodes comptables, présentées ci-après, exigent que la direction fasse des estimations et pose des jugements qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des capitaux propres et sur les informations fournies à la date des états financiers consolidés audités ainsi que sur les montants des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations comptables sont considérées comme principales, car, pour les faire, la direction doit formuler des jugements subjectifs ou complexes fondés sur des renseignements intrinsèquement incertains, et parce qu'elles pourraient avoir une incidence importante sur notre situation financière, sur l'évolution de notre situation financière ou sur nos résultats d'exploitation.

Éléments sur lesquels les estimations ont une incidence	Bilans consolidés	États consolidés du résultat				
		Revenus	Coûts des services et frais de vente et d'administration	Amortissement	Charges financières nettes	Impôts sur les bénéfices
Comptabilisation des revenus ¹	✓	✓	✓			
Dépréciation du goodwill	✓			✓		
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	✓			✓	✓	
Regroupements d'entreprises	✓	✓	✓	✓		✓
Charge d'impôt sur les bénéfices	✓					✓
Litiges et réclamations	✓	✓	✓			

¹ A une incidence sur le bilan par les créances clients, travaux en cours, provisions sur les contrats générateurs de revenus et revenus différés.

Comptabilisation des revenus

Prix de vente spécifique relatif

Lorsqu'un accord vise des obligations de prestation multiples, la valeur totale de l'accord est répartie entre chaque obligation de prestation en fonction des prix de vente spécifiques relatifs. La Société passe en revue au moins tous les ans sa meilleure estimation du prix de vente spécifique, laquelle est établie au moyen d'une fourchette de prix raisonnables pour les différents services et solutions offerts par la Société d'après l'information disponible sur le marché local. L'information utilisée pour établir la fourchette repose principalement sur les derniers contrats conclus et la conjoncture économique. Tout changement dans la fourchette pourrait avoir une incidence importante sur la répartition de la valeur totale de l'accord ainsi que sur le montant des revenus comptabilisés et le moment de leur comptabilisation.

Services de conseil en management, services de conseil en TI et services d'intégration de systèmes dans le cadre d'accords à prix fixe

Les revenus tirés des services de conseil en management, services de conseil en TI et services d'intégration de systèmes dans le cadre d'accords à prix fixe sont comptabilisés progressivement selon la méthode du pourcentage d'avancement, car la Société ne peut utiliser autrement l'actif créé et a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La Société utilise surtout les coûts de la main-d'œuvre pour mesurer le pourcentage d'avancement des travaux. Les gestionnaires de projet font le suivi et réévaluent une fois par mois les prévisions relativement aux projets. Les prévisions sont revues pour tenir compte de facteurs comme les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et des complications imprévues dans l'exécution des travaux. Les prévisions dépendent également des risques du marché, comme la disponibilité et le maintien en poste de professionnels des TI qualifiés ou la capacité des sous-traitants à remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux calendriers convenus. Par suite de la revue des coûts à engager pour achever

les projets, les ajustements des revenus sont pris en compte dans la période au cours de laquelle les faits entraînant la revue sont connus, dans la mesure où le nombre d'heures de travail réel diffère des estimations. Lorsqu'il est prévu que le total des coûts sera supérieur au total des revenus, une provision pour contrat générateur de revenus est comptabilisée.

Dépréciation du goodwill

La valeur comptable du goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. Pour déterminer si un test de dépréciation du goodwill est nécessaire, la direction passe en revue chaque trimestre différents facteurs, comme l'évolution de l'environnement technologique ou du marché, les modifications apportées aux hypothèses utilisées pour établir le coût moyen pondéré du capital et la performance réelle par rapport à la performance financière prévue.

La valeur recouvrable de chaque secteur opérationnel a été établie conformément à la valeur d'utilité calculée qui comprend des estimations de sa performance financière future fondée sur les flux de trésorerie approuvés par la direction. Cependant, des facteurs comme notre capacité de développer et d'élargir notre gamme de services pour suivre l'évolution de la demande et les tendances technologiques, un cycle de vente prolongé et notre capacité d'embaucher et de fidéliser des professionnels de TI qualifiés ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs, et les résultats réels peuvent différer des flux de trésorerie futurs utilisés dans le cadre d'un test de dépréciation du goodwill. Les hypothèses clés utilisées dans le calcul des tests de dépréciation du goodwill sont présentées à la note 12 des états financiers consolidés audités des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023. À ce jour, le goodwill n'a pas été ajusté pour dépréciation.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Estimation de la durée du contrat de location

La Société estime la durée du contrat de location pour calculer la valeur de l'obligation locative à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. La direction exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée en fonction des modalités de chaque contrat de location. Les options de prolongation ou de résiliation du contrat de location sont incluses dans la durée du contrat de location seulement s'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées. Les facteurs évalués comprennent la valeur des améliorations locatives requises et tout incitatif potentiel à prendre l'option.

Taux d'actualisation pour les contrats de location

Le taux d'actualisation sert à calculer la valeur comptable initiale des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. La Société estime le taux d'emprunt marginal relatif à chaque contrat de location ou portefeuille d'actifs loués, car il n'est pas possible de déterminer facilement la plupart des taux d'intérêt implicites des contrats de location. Pour calculer le taux d'emprunt marginal, la Société prend en considération sa solvabilité, la durée de l'accord, toute garantie reçue et le contexte économique à la date du contrat de location. Les obligations locatives sont réévaluées (ainsi que l'ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation) lorsqu'une des situations suivantes se produit :

- une modification dans la durée du contrat de location ou un changement dans l'évaluation d'une option de prolongation, d'achat ou de résiliation, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé; et
- une modification dans les garanties de valeur résiduelle ou dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen du taux d'actualisation déterminé à la naissance de l'obligation.

De plus, lors de la résiliation partielle ou complète d'un contrat de location, la différence entre la valeur comptable de l'obligation locative et celle de l'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat.

Regroupements d'entreprises

Pour déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables acquises et des passifs pris en charge, la direction pose des hypothèses fondées sur des estimations, telles que la prévision des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ainsi que la durée d'utilité des actifs acquis.

La direction doit également faire preuve de jugement pour déterminer si une immobilisation incorporelle est identifiable et devrait être comptabilisée séparément du goodwill.

Toute modification apportée à ces hypothèses, estimations et jugements pourrait avoir des répercussions sur la juste valeur à la date d'acquisition et, par conséquent, avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés audités. Ces modifications sont comptabilisées dans la répartition du prix d'achat et donc, résultent en des ajustements correspondants du goodwill si les modifications sont survenues pendant la période d'évaluation, laquelle ne doit pas dépasser un an. Toute autre modification ultérieure est comptabilisée dans notre état consolidé du résultat.

Impôts sur les bénéfices

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées et des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables. La Société tient compte de l'analyse des prévisions et des stratégies de planification fiscale futures. Les estimations de bénéfices imposables sont revues chaque période de présentation de l'information financière et sont mises à jour en fonction des prévisions par territoire, sur une base non actualisée. En raison du caractère incertain et variable des facteurs susmentionnés, les actifs d'impôt différé peuvent changer. La direction passe en revue ses hypothèses chaque trimestre et ajuste les actifs d'impôt différé, le cas échéant.

La Société est assujettie à des lois fiscales dans de nombreuses administrations fiscales. Le jugement est requis pour déterminer la provision d'impôt à l'échelle mondiale, car la détermination des passifs et des actifs d'impôt implique des incertitudes quant à l'interprétation de réglementations fiscales complexes et nécessite des estimations et des hypothèses tenant compte des faits et circonstances existants. La Société établit une provision pour les passifs d'impôts éventuels en fonction du montant le plus probable des résultats possibles. Les estimations sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et mises à jour, sur la base des nouvelles informations disponibles, et pourraient entraîner des modifications des passifs d'impôt et des passifs d'impôt différé au cours de la période au cours de laquelle ces déterminations sont faites.

Litiges et réclamations

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour litiges et réclamations sont calculées selon les précédents historiques, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables dans les circonstances. Les estimations tiennent compte de la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et du degré de probabilité d'une issue défavorable. La direction passe en revue les hypothèses et les faits relatifs aux litiges et aux réclamations en cours tous les trimestres, fait appel aux services d'un conseiller juridique externe, au besoin, et ajuste ces provisions en conséquence. La Société doit se conformer aux lois applicables de nombreux territoires, ce qui accroît la complexité de la provision adéquate à établir à la suite de l'examen de litiges. Du fait que l'issue des litiges et réclamations est impossible à prédire avec certitude, ces provisions peuvent varier. Les ajustements faits aux provisions des litiges et réclamations sont présentés dans la période au cours de laquelle les faits entraînant un ajustement sont connus.

9. Intégrité de la présentation des résultats

Il incombe au conseil d'administration, en vertu de ses statuts et des lois sur les valeurs mobilières qui régissent les obligations d'information continue de CGI, de veiller à ce que CGI se conforme à ses obligations d'information continue en temps opportun ainsi qu'à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et de gestion de l'information de la Société. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche principalement par l'entremise du Comité d'audit et de gestion des risques.

Le Comité d'audit et de gestion des risques de CGI se compose entièrement d'administrateurs indépendants respectant les exigences du Règlement 52-110 adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et celles de la Bourse de New York (NYSE) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en matière d'indépendance et d'expérience. Le Comité d'audit et de gestion des risques assume notamment les rôles et les responsabilités suivants :

- i) l'examen des documents d'information au public contenant de l'information financière concernant CGI; ii) l'identification et l'examen des risques financiers et opérationnels importants auxquels la Société est exposée, l'examen des diverses politiques et pratiques de la Société prévues pour la gestion de ces risques et la présentation de façon régulière au conseil d'administration de l'information concernant la gestion des risques; iii) l'examen et l'évaluation de l'efficacité des conventions et méthodes comptables portant sur l'information financière de CGI; iv) l'examen et la surveillance des procédures, programmes et politiques de contrôle interne de CGI, ainsi que l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de ceux-ci; v) l'examen et le caractère suffisant des ressources d'audit interne de CGI, y compris le mandat et les objectifs de l'auditeur interne; vi) la recommandation au conseil d'administration à l'égard de la nomination de l'auditeur externe, l'évaluation de son indépendance, l'examen des modalités de son mandat, la réalisation d'une évaluation annuelle de son rendement et le maintien de discussions continues avec celui-ci; vii) l'examen des opérations avec les parties liées conformément aux règles de la NYSE et autres lois et règlements applicables; viii) l'examen des procédures d'audit, y compris l'étendue proposée des audits menés par l'auditeur externe; et ix) l'exécution de toute autre fonction telle qu'elle est habituellement attribuée à un comité d'audit ou conférée par le conseil d'administration. Pour formuler des recommandations au conseil d'administration relativement à la nomination annuelle de l'auditeur externe, le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration réalise une évaluation annuelle du rendement de l'auditeur externe, conformément aux recommandations de Comptables professionnels agréés du Canada. L'évaluation officielle est réalisée avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires et est réalisée en collaboration avec des employés clés de CGI.

La Société a établi et maintient des contrôles et procédures de communication de l'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes liées à la Société sont communiquées au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres, en particulier pendant la période où les documents annuels et intermédiaires de la Société sont établis, et que l'information qui doit être présentée dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles qui s'y rattachent. En date du 30 septembre 2024, la direction a évalué, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef de la direction financière, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, tels que définis en vertu du Règlement 52-109 adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la règle 13(a) – 15(e) de la *Securities Exchange Act of 1934* telle qu'elle a été modifiée. À la suite de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 30 septembre 2024.

La Société a également établi et maintient un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel qu'il définit en vertu du Règlement 52-109 et de la règle 13(a) – 15(f) de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis telle qu'elle a été modifiée. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, et mis en œuvre par la direction et d'autres employés clés de la Société, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité. Toutefois, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

En date du 30 septembre 2024, la direction a évalué, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef de la direction financière, l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO 2013) de la Treadway Commission. À la suite de cette évaluation, la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces en date du 30 septembre 2024.

L'évaluation et la conclusion de la Société sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière excluent les contrôles, politiques et procédures d'Aeyon, dont le contrôle a été acquis le 13 septembre 2024. La limitation de l'étendue est conforme à l'article 3.3 1) b) du Règlement 52-109, qui permet à un émetteur de limiter la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'exclure les contrôles, politiques et procédures d'une entreprise qu'il a acquise au plus tôt 365 jours avant la fin de la période de présentation de l'information financière en question. Les résultats d'Aeyon depuis la date d'acquisition représentaient 0,1 % des revenus pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 et constituaient 3,2 % du total des actifs au 30 septembre 2024.

10. Environnement du risque

10.1. RISQUES ET INCERTITUDES

Bien que nous envisagions les perspectives d'avenir à long terme de la Société avec confiance, un certain nombre de risques et d'incertitudes pourraient avoir une incidence sur notre capacité de réaliser notre vision stratégique et nos objectifs de croissance. Les risques et incertitudes décrits ci-après devraient donc être pris en considération lors de l'évaluation du potentiel de la Société à des fins d'investissement.

10.1.1. Risques externes

Nous pourrions être touchés par des conditions économiques et politiques volatiles, négatives ou incertaines et par les répercussions de tels phénomènes sur les entreprises et les niveaux d'activité de nos clients.

Les conjonctures économique et politique des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités ont une incidence sur nos résultats d'exploitation, directement et par le biais de leurs répercussions sur l'intensité des activités de nos clients. Nous ne pouvons toutefois prédire ni les répercussions des conjonctures économique et politique sur nos revenus futurs ni l'évolution de la conjoncture économique ou de l'incertitude politique. Un ralentissement économique ou l'incertitude politique peut influencer sur l'intensité des activités de nos clients et de nos clients éventuels. Nos clients peuvent annuler, réduire ou reporter des contrats en cours, ou encore retarder l'octroi de nouveaux mandats et ils pourraient réduire l'ampleur des projets informatiques qu'ils entreprennent, ce qui se traduirait par une réduction du nombre d'implantations technologiques et de l'importance des mandats. En raison du nombre potentiellement restreint de mandats, la concurrence peut s'intensifier. Il pourrait alors arriver que les prix diminuent si certains concurrents réduisent leurs tarifs pour maintenir ou accroître leur part du marché. De telles circonstances pourraient déclencher des ajustements de prix visant à respecter les dispositions de nos contrats relatives à l'étalement. Les ralentissements économiques et l'incertitude politique rendent plus difficile l'atteinte des objectifs commerciaux et peuvent détourner l'attention et le temps de la direction de l'exploitation et de l'expansion de nos activités. Ces facteurs pourraient nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Nous pourrions être touchés par d'autres risques externes, notamment le terrorisme, les conflits armés, les conflits de travail et le désordre social, l'inflation, l'accroissement du coût de l'énergie et des produits de base, la récession, les activités criminelles, les hostilités, les maladies ou les urgences sanitaires, les catastrophes naturelles et les changements climatiques, et par les répercussions de tels phénomènes sur nos clients, nos activités et la volatilité du marché.

Il existe d'autres risques externes qui pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, sur notre secteur d'activité et sur notre entreprise, notamment le terrorisme, les conflits armés, les conflits de travail et le désordre social, l'inflation, la récession, les activités criminelles, les hostilités régionales et internationales ainsi que les réponses internationales à de telles hostilités, ou encore les maladies ou les urgences sanitaires ayant des répercussions sur les économies locales, nationales ou internationales. En outre, les conséquences possibles des changements climatiques sont imprévisibles, et les catastrophes naturelles, la hausse du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses et d'autres phénomènes météorologiques posent des risques externes supplémentaires, puisqu'ils pourraient perturber nos propres activités ou celles de nos clients, se répercuter sur la santé et la sécurité de nos employés et augmenter les coûts d'assurance et autres coûts d'exploitation. Les risques liés aux changements climatiques peuvent découler des risques physiques (risques liés aux effets physiques des changements climatiques), des risques liés à la transition (risques associés aux changements d'ordre réglementaire, juridique et technologique et changements du marché découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone) ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des questions liées au climat et aux informations divulguées sur ces questions (voir la section *Notre incapacité à répondre aux exigences réglementaires et/ou aux attentes de nos parties prenantes en matière de divulgation, de gestion et de mise en œuvre des initiatives et des normes ESG pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise*). Les risques liés aux changements climatiques ainsi que l'un ou l'autre de ces autres risques externes peuvent avoir une incidence sur la Société ou sur la viabilité financière de nos clients conduisant à une réduction de la demande et à une perte de contrats accordés par ces clients. Chacun de ces risques pourrait avoir une incidence négative sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En conséquence des risques externes, de l'inflation et de l'accroissement du coût de l'énergie et des produits de base, les marchés boursiers et financiers mondiaux pourraient subir d'importants reculs et une grande volatilité. La durée et l'incidence de ces événements sont inconnues à l'heure actuelle, tout comme leur incidence sur nos activités et le marché pour nos titres.

Des périodes prolongées d'inflation pourraient augmenter nos coûts et affecter notre rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise et notre situation financière.

Des niveaux élevés d'inflation peuvent exercer des pressions importantes sur les coûts et entraîner une volatilité du marché. En conséquence, les gouvernements pourraient adopter des initiatives pour lutter contre l'inflation (par exemple, en augmentant le taux d'intérêt de référence), augmentant ainsi notre coût d'emprunt et diminuant la liquidité des marchés de capitaux. Nos clients pourraient avoir des difficultés à budgétiser les services informatiques externes ou retarder leur paiement pour les services fournis. Une inflation élevée peut entraîner une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et de la charge de rémunération des employés. Si nos coûts devaient subir des pressions inflationnistes importantes, nous pourrions ne pas être en mesure de compenser entièrement ces coûts plus élevés par des augmentations de prix, et rien ne garantit que nos revenus augmenteraient au même rythme pour maintenir le même niveau de rentabilité. Notre incapacité ou notre échec à le faire pourrait nuire à nos activités et à notre situation financière.

Les pandémies peuvent provoquer des perturbations touchant nos activités et celles de nos clients (ce qui peut entraîner une augmentation du risque et de la fréquence des incidents de cybersécurité), beaucoup de volatilité sur le marché et des perturbations économiques et avoir une incidence négative sur notre Société.

Une pandémie peut provoquer beaucoup de volatilité et d'incertitude et des perturbations économiques, et il existe un risque que nos employés, nos clients, nos contractants et nos partenaires commerciaux soient empêchés, ou limités dans leur capacité, d'exercer leurs activités commerciales pour une durée indéterminée, notamment en raison de la transmission de la maladie ou encore des mesures d'urgence ou des restrictions pouvant être demandées ou imposées par les autorités gouvernementales. Une pandémie peut également pousser les gouvernements du monde entier à mettre en œuvre des mesures préventives d'urgence, notamment des fermetures de frontières, des interdictions ou des restrictions de déplacement, des confinements, des périodes de quarantaine, des politiques de vaccination ou des passeports vaccinaux, la distanciation sociale, des exigences de dépistage, des ordres de rester à domicile, des politiques de télétravail et la fermeture temporaire des entreprises non essentielles. Ces mesures d'urgence et restrictions, de même que les mesures et restrictions futures prises en réponse à une pandémie, pourraient causer des perturbations importantes touchant les entreprises à l'échelle mondiale et avoir une incidence négative sur la conjoncture économique mondiale, sur la confiance des consommateurs et sur les dépenses de consommation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités.

En outre, l'éclosion d'une pandémie pourrait nuire à la viabilité financière de nos clients et les conduire à abandonner certaines branches d'activité ou à modifier les conditions auxquelles ils sont disposés à acheter des services et des solutions. Nos clients pourraient aussi ralentir leur processus décisionnel, retarder des travaux prévus, chercher à résilier des contrats en cours, ne pas renouveler des contrats en cours ou être incapables de nous payer conformément aux modalités des contrats en cours.

En raison de l'augmentation des arrangements de travail à distance attribuable à une pandémie, l'exposition aux systèmes en réseau et à Internet, et la dépendance envers ceux-ci, peuvent augmenter, ce qui peut entraîner une augmentation du risque et de la fréquence des incidents de cybersécurité. Les incidents de cybersécurité peuvent résulter d'événements non intentionnels ou d'attaques délibérées par des initiés ou des tiers, y compris des cybercriminels, des concurrents, des États-nations et des cyberactivistes. L'un ou l'autre de ces événements pourrait créer ou exacerber des risques et des incertitudes et avoir une incidence négative sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En conséquence d'une pandémie, les marchés boursiers et financiers mondiaux pourraient subir d'importants reculs et une grande volatilité, poussant les gouvernements et les banques centrales à réagir en déployant des interventions monétaires et budgétaires à grande échelle visant à stabiliser la conjoncture économique.

Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité d'une pandémie, ni leur incidence, le cas échéant, sur les résultats financiers, le cours de l'action et la situation financière de la Société. Rien ne garantit que les mesures prises en réponse à une pandémie parviendront à prévenir ou à atténuer toute incidence négative sur la Société, nos employés, nos clients, nos sous-traitants et nos partenaires commerciaux.

En tant qu'émetteur privé étranger qui effectue ses dépôts au moyen du régime d'information multinational (RIM), nous sommes soumis à différentes lois et réglementations américaines sur les valeurs mobilières, ce qui pourrait limiter les informations que nous fournissons aux investisseurs.

Nous sommes un « émetteur privé étranger », au sens attribué à l'expression *foreign private issuer*, qui dépose ses documents d'information continue au moyen du régime d'information multinational (RIM), aux fins des lois américaines sur les valeurs mobilières et, par conséquent, nous ne sommes pas soumis aux mêmes exigences que celles imposées aux émetteurs américains par la SEC. Nous sommes notamment exemptés des lois et de la réglementation américaines sur les valeurs mobilières concernant la fourniture et le contenu de circulaires de sollicitation de procurations, et nos dirigeants, administrateurs et principaux actionnaires sont exemptés des dispositions relatives à la déclaration et à la récupération des bénéfices à court terme prévues à l'article 16 de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. Nous sommes également exemptés des dispositions de la réglementation FD de la *Securities Exchange Act of 1934*, qui interdit dans certaines circonstances la présentation sélective d'informations matérielles non publiques, bien que nous nous efforcions généralement de respecter la réglementation FD. Ces exemptions et autorisations peuvent réduire la fréquence et la portée des informations que nous présentons par rapport aux informations généralement fournies par les sociétés américaines.

Il peut être difficile d'exercer des recours en responsabilité civile en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières.

La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), et son siège social est situé au Canada. L'exécution par les investisseurs de recours en responsabilité civile en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières peut être affectée négativement par le fait que nous sommes régis par les lois du Canada, qu'une partie ou la totalité de nos dirigeants et administrateurs peuvent être des résidents d'un pays étranger et qu'une partie importante de nos actifs et de ceux desdites personnes peut être située en dehors des États-Unis.

10.1.2. Risques liés à notre secteur d'activité

La concurrence est vive sur les marchés où nous exerçons nos activités.

CGI évolue dans un marché mondial où la concurrence entre les fournisseurs de services en TI est vive. Certains de nos concurrents ont de plus grandes ressources financières, de mise en marché et de vente ou une plus grande portée dans certaines régions, ce qui leur permet de mieux livrer concurrence pour les nouveaux contrats. Dans certains marchés spécialisés, régionaux ou métropolitains, nos concurrents sont des petites entreprises qui possèdent des capacités spécialisées et qui peuvent fournir des services plus abordables sur le plan financier. Certains de nos concurrents ont une plus grande présence que nous dans des pays où les coûts sont moins élevés, ce qui peut leur permettre d'offrir des services dans le monde entier à des conditions plus favorables. L'intensification de la concurrence parmi les entreprises de services en TI se traduit souvent par une pression sur les prix. Rien ne garantit que nous réussirons à fournir suffisamment de services de qualité à prix concurrentiel pour nous permettre de maintenir ou d'accroître notre part de marché.

Nous dégageons des revenus considérables de contrats octroyés à la suite d'appels d'offres qui limitent la capacité de la Société à négocier certaines modalités contractuelles. Les risques liés aux processus d'appels d'offres comprennent également les coûts importants engagés ainsi que les heures de gestion consacrées et les efforts déployés par la Société pour préparer les soumissions et les offres de service relativement à des contrats qui pourraient ou non lui être octroyés. Des charges supplémentaires et des retards pourraient également survenir si les concurrents de la Société contestaient ou remettaient en question les contrats qui lui auraient été octroyés par suite d'appels d'offres.

Même lorsqu'un contrat est attribué à la Société à la suite d'un processus d'appel d'offres concurrentiel, nous pourrions ne pas réussir à estimer avec précision les ressources et les coûts nécessaires à l'exécution du contrat.

Nous pourrions être incapables de continuer à développer et à élargir notre gamme de services pour suivre l'évolution de la demande et les tendances technologiques.

En raison de l'évolution rapide du secteur des TI et de la baisse constante des coûts d'acquisition et de maintien d'une infrastructure de TI, nous devons anticiper la transformation des besoins de nos clients. Pour ce faire, nous devons adapter nos services et nos solutions de manière à conserver et à améliorer notre avantage concurrentiel et à préserver notre capacité à fournir des services et solutions rentables. Les offres relatives aux services numériques, à l'infonuagique et à la sécurité sont des exemples de domaines en constante évolution, tout comme les changements et les développements en matière d'intelligence artificielle (y compris l'IA générative, ainsi que l'automatisation et l'apprentissage machine) (IA). La concurrence est féroce sur les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, et rien ne garantit que nous réussirons à croître et à adapter nos activités en temps opportun ou que nous serons en mesure de réussir à pénétrer de nouveaux marchés. Si nous ne réussissons pas à répondre aux besoins en évolution de nos clients, notamment dans le domaine émergent de l'IA, notre capacité à garder nos clients et à en attirer de nouveaux pourrait en souffrir. Au fur et à mesure que nous étoffons nos gammes de services et solutions, et que nous les étendons à de nouveaux marchés, nous pouvons être exposés à des risques opérationnels, juridiques, réglementaires, éthiques, technologiques et autres qui sont propres à ces services et solutions étendus et à ces nouveaux marchés. Ces facteurs pourraient exercer des pressions sur nos revenus, notre bénéfice net et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Nous pourrions enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Malgré nos efforts, les mesures que nous mettons en place pour nous assurer que nos services et nos offres ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui pourraient ne pas être efficaces, et, par conséquent, il pourrait arriver que des poursuites alléguant une violation de ces droits soient intentées contre nous ou nos clients. Nous établissons des contrats de licence visant le droit d'utiliser la propriété intellectuelle et pouvons par ailleurs consentir des indemnisations à l'égard de la responsabilité et des dommages-intérêts résultant des réclamations de tiers touchant des manquements relativement aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce ou secrets commerciaux concernant notre propriété intellectuelle, nos logiciels ou d'autres solutions mises au point pour nos clients. Dans certaines circonstances, le montant de ces demandes d'indemnisation pourrait être plus élevé que les revenus provenant du client (voir la section *Les engagements d'indemnisation et les garanties compris dans diverses ententes auxquelles nous sommes partie peuvent nous obliger à dédommager nos contreparties*). Les réclamations et les poursuites visant la propriété intellectuelle pourraient entraîner des coûts élevés et des pertes de temps importantes, ternir notre réputation, nous obliger à conclure des ententes supplémentaires en matière de redevances et de licences, ou nous empêcher d'offrir certaines solutions ou certains services. Si nous étions empêchés de vendre ou d'utiliser des solutions ou des services incorporant un logiciel ou une technologie faisant l'objet d'un litige, cela pourrait nous faire perdre des revenus ou nous obliger à assumer des charges supplémentaires afin de modifier ces solutions avant de les intégrer à de nouveaux projets.

Nous pouvons ne pas réussir à protéger nos droits de propriété intellectuelle.

Notre réussite est tributaire, entre autres, de notre capacité de protéger nos méthodes, processus, savoir-faire, outils et techniques exclusifs, ainsi que toute autre propriété intellectuelle dont nous nous servons pour fournir nos services. Bien que CGI prenne des mesures raisonnables (par exemple, protection des droits d'auteur et, dans quelques cas, brevet) pour protéger et faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, rien ne garantit que ces mesures seront adéquates ou qu'il sera possible de les faire respecter. Le coût lié au respect de nos droits ou à notre incapacité à nous protéger contre les infractions ou les copies ou utilisations non autorisées pourrait être considérable et, dans certains cas, ne pas s'avérer viable sur le plan économique. En outre, il pourrait arriver que les lois de certains pays où nous exerçons nos activités ne protègent pas entièrement nos droits de propriété intellectuelle. Malgré nos efforts, les mesures que nous prenons pour protéger nos droits de propriété intellectuelle pourraient s'avérer insuffisantes pour prévenir ou décourager l'atteinte à ces droits ou empêcher l'appropriation illicite de notre propriété intellectuelle. Il se pourrait aussi que nous ne détections pas l'utilisation non autorisée de notre propriété intellectuelle ou que nous ne prenions pas les mesures appropriées pour assurer le respect de nos droits de propriété intellectuelle.

Nous sommes exposés aux risques associés aux clauses d'étalonnage dans certains contrats.

Certains contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué permettent aux clients d'utiliser, pour certains services précisés dans le contrat, des mécanismes d'établissement des prix fondés sur l'étalonnage des prix exigés, pour des services similaires, par d'autres fournisseurs formant un groupe de comparaison. Ces mécanismes tiennent compte des caractéristiques uniques de l'environnement de chaque client, et, si les résultats indiquaient la présence d'un écart supérieur au seuil de tolérance convenu, nous pourrions être tenus de travailler avec le client afin d'établir une nouvelle grille de prix pour les services. Rien ne garantit que l'utilisation de ces mécanismes dégagera des données exactes et fiables, y compris des données sur l'établissement des prix, ce qui pourrait exercer des pressions sur nos revenus, notre bénéfice net et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

10.1.3. Risques liés à notre entreprise

Nos résultats financiers sont appelés à fluctuer, ce qui rend difficile la prévision des résultats futurs.

Notre capacité de maintenir et d'accroître nos revenus dépend non seulement de la mise en œuvre de notre stratégie de croissance interne et par acquisition, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, qui pourraient faire fluctuer les résultats financiers de la Société. Ces facteurs comprennent : i) notre capacité d'introduire et de livrer de nouveaux services et de nouvelles solutions d'affaires; ii) le risque possible lié à un cycle de vente prolongé; iii) la nature cyclique des achats de nos services et de nos solutions informatiques; iv) la nature des activités de nos clients (par exemple, si un client rencontre des difficultés financières [notamment en raison de risques externes, comme les changements climatiques ou une pandémie], il pourrait être forcé d'annuler, de réduire ou de reporter des contrats en cours avec notre Société); et v) la structure de nos contrats avec nos clients (par exemple, certaines clauses figurant dans les contrats de CGI permettent aux clients d'utiliser des mécanismes d'établissement des prix fondés sur l'étalonnage des prix exigés, pour des services similaires à ceux offerts par CGI, par d'autres fournisseurs). Ces facteurs, et bien d'autres, rendent difficile la prévision des résultats financiers pour une période donnée.

Nos revenus pourraient être exposés aux fluctuations liées aux secteurs d'activité.

Nos acquisitions et autres transactions pourraient faire fluctuer la proportion de nos revenus provenant de projets de plus courte durée (les projets d'intégration de systèmes et de services-conseils) par opposition à ceux provenant de contrats de plus longue durée (les mandats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué). Si le poids relatif des projets d'intégration de systèmes et de services-conseils augmentait, il pourrait en résulter une variation plus prononcée des revenus d'un trimestre à l'autre, puisque les projets d'intégration de systèmes et de services-conseils ne génèrent pas de revenus stables à long terme.

Nos opérations actuelles ont une portée internationale, ce qui nous expose à un éventail de défis financiers, réglementaires, culturels, politiques et sociaux.

Nous gérons des activités dans de nombreux pays, y compris des Centres d'excellence en prestation mondiale de services. L'envergure de nos activités (y compris nos Centres d'excellence en prestation mondiale de services) nous rend tributaires de facteurs qui pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats, notamment : i) les fluctuations des taux de change (voir la section *Nous pourrions être affectés défavorablement par les variations des taux de change*); ii) le fardeau résultant de l'obligation d'observer un grand nombre de lois nationales et locales différentes (voir la section *L'évolution des lois et règlements dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités à l'échelle mondiale et notre rentabilité*); iii) les incertitudes liées à la diversité des cultures et des pratiques commerciales dans les différentes régions du monde; et iv) l'instabilité politique, sociale et économique. N'importe lequel des risques auxquels nos activités internationales nous exposent ou l'ensemble de ces risques pourraient avoir un impact sur nos activités commerciales mondiales et provoquer une baisse de nos revenus ou de notre rentabilité.

Nous pourrions ne pas réussir à mettre en œuvre et à gérer notre stratégie de croissance.

La stratégie de croissance interne et par acquisition de CGI se définit en fonction de quatre piliers de croissance : premièrement, la croissance interne rentable grâce à l'obtention de nouveaux contrats, renouvellements et prolongations auprès de clients, nouveaux ou existants, dans nos secteurs cibles; deuxièmement, l'obtention de contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué d'envergure à long terme; troisièmement, les acquisitions au sein de marchés métropolitains; et quatrièmement, les acquisitions transformatives d'envergure.

Notre capacité de prospérer grâce à notre croissance interne est soumise à un certain nombre de facteurs qui échappent à notre contrôle, notamment l'allongement de notre cycle de ventes pour d'importants contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué.

Notre capacité de prospérer grâce aux acquisitions au sein de marchés métropolitains et aux acquisitions transformatives dépend de notre capacité d'identifier des cibles d'acquisition appropriées, d'évaluer correctement le potentiel de ces transactions à la lumière de nos objectifs financiers et opérationnels, et de les intégrer efficacement à nos activités. Nous ne pouvons toutefois pas garantir que nous continuerons d'identifier des cibles d'acquisition appropriées, que nous réaliserons de

nouvelles acquisitions qui satisfont à nos critères économiques, ni que les sociétés que nous acquerrons s'intégreront harmonieusement à CGI et augmenteront tangiblement la valeur de l'entreprise conformément aux attentes. Si nous ne pouvons pas mettre en œuvre notre stratégie de croissance interne et par acquisition, nous ne pourrions probablement pas conserver nos taux de croissance historiques ou prévus.

Nous pourrions ne pas réussir à intégrer les nouvelles activités, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité.

La réalisation des bénéfices attendus des fusions, acquisitions et activités connexes dépend, en partie, de notre capacité à intégrer l'entreprise acquise, de la réalisation de synergies, de la consolidation efficace des activités des entreprises acquises dans nos activités existantes, de la gestion des coûts pour éviter les chevauchements, de l'intégration des systèmes d'information, de la réorganisation du personnel, de l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, de la performance de l'équipe de direction et des employés des activités acquises ainsi que de l'alignement des cultures d'entreprise.

La direction doit consacrer beaucoup de temps et d'attention à l'intégration des nouvelles activités découlant de notre stratégie d'acquisition ou d'importants contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué. Le temps que consacrent les membres de la direction aux activités d'intégration peut nuire à leurs tâches habituelles, ce qui pourrait exercer une pression sur les revenus et les bénéfices tirés de nos activités existantes. De plus, la tâche que la direction est appelée à accomplir afin d'instaurer des normes, des mécanismes de contrôle, des procédures et des politiques uniformes dans toutes les nouvelles activités en les harmonisant avec nos unités opérationnelles existantes est fort complexe et potentiellement accaparante. Les activités d'intégration peuvent occasionner des difficultés opérationnelles, des charges et des obligations inattendues.

Après la date de clôture d'une acquisition, nous pouvons rester tributaires des employés, de la bonne foi, de l'expertise, des performances historiques, des ressources techniques et des systèmes d'information, des informations exclusives et du jugement de l'entreprise acquise pour la fourniture de tout service de transition. Par conséquent, nous pouvons demeurer exposés à des développements défavorables dans les affaires et les activités de nos cocontractants.

Si nous ne réussissons pas à exécuter notre stratégie d'intégration en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts, nous aurons de la difficulté à atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité.

Si nous nous voyons dans l'incapacité de gérer les défis organisationnels associés à notre envergure, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité.

Nous devons transmettre notre culture, nos normes, nos valeurs de base, nos contrôles internes et nos politiques à l'échelle des entreprises que nous acquérons et les maintenir dans nos activités existantes. Toutefois, communiquer et gérer ces normes de manière efficace dans une vaste organisation mondiale comporte de nombreux défis et s'avère un long processus. Les entreprises acquises pourraient se montrer réfractaires au changement et tenir à leurs anciennes méthodes, normes et pratiques, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'agir sur certaines occasions d'affaires. Il faut également tenir compte des différences culturelles de certains pays qui pourraient faire obstacle à l'introduction de nouvelles idées ou à l'adoption de notre vision stratégique. Si nous ne réussissons pas à tisser des liens étroits à l'échelle de la Société, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité.

Les changements importants touchant nos principaux clients commerciaux, résultant de fusions ou d'acquisitions, pourraient influencer sur nos perspectives et notre stratégie de croissance.

Le regroupement de nos clients résultant de fusions et d'acquisitions pourrait entraîner une perte ou une baisse de nos activités dans le cas où la société résultante confierait ses besoins en TI à un autre fournisseur de services ou déciderait d'internaliser ces fonctions. Si les besoins en TI d'un client s'accroissent en raison d'acquisitions ou d'activités, nous pourrions ne plus avoir la portée géographique ou la masse critique pour servir le client efficacement, ce qui se traduirait par la perte du client et nuirait à nos perspectives d'avenir. Rien ne garantit que nous serons en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance visant à maintenir et à accroître notre portée géographique et notre masse critique dans les marchés que nous ciblons.

Les procédures judiciaires pourraient avoir un effet négatif important sur notre entreprise, notre performance financière et notre réputation.

Dans le cours normal de nos activités, nous pouvons être menacés par une variété de litiges ou autres réclamations et poursuites qui surviennent de temps à autre, ou devenir sujet ou partie à de telles actions. Ces procédures judiciaires peuvent impliquer des employés actuels et anciens, des clients, des partenaires, des sous-traitants, des fournisseurs, des concurrents, des actionnaires, des agences gouvernementales ou d'autres parties par le biais d'actions privées, de recours collectifs, de plaintes pour dénonciation, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres litiges. Quel que soit le bien-fondé des réclamations, le coût de la défense des litiges actuels et futurs peut être important, et ces procédures peuvent prendre du temps et détourner l'attention et les ressources de la direction. Les résultats des litiges, réclamations et autres procédures judiciaires sont par nature incertains, et des jugements ou règlements défavorables dans certains ou tous ces litiges pourraient entraîner des dommages pécuniaires, des amendes, des pénalités ou des mesures injonctives sensiblement défavorables à notre encontre. Même si nous détenons une police d'assurance responsabilité couvrant certains risques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type ou du montant des prestations, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui peuvent découler de ces litiges ou réclamations.

Des changements dans nos niveaux d'imposition, des examens, des contrôles, des enquêtes et des procédures fiscales ou des changements dans les lois fiscales ou dans leur interprétation ou leur application pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre bénéfice net ou nos flux de trésorerie.

En estimant notre impôt sur les bénéfices à payer, la direction utilise des méthodes comptables pour déterminer les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les autorités fiscales applicables. Nous ne pouvons cependant pas affirmer avec certitude que nos avantages fiscaux futurs ou nos passifs d'impôt futurs ne différeront pas de manière importante de nos estimations ou de nos attentes. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent à nos activités changent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux futurs et les passifs d'impôt futurs dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les bénéfices futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité dans les différents pays où nous menons nos activités. En outre, nos déclarations d'impôt font continuellement l'objet de révisions par les autorités fiscales applicables et nous faisons continuellement l'objet d'audits, d'enquêtes et de procédures fiscales dans différents pays. Ces autorités fiscales déterminent le montant réel de l'impôt à payer ou à recevoir, le montant de tous les avantages fiscaux futurs ou passifs d'impôt futurs, ainsi que le montant de toute charge d'impôt sur les bénéfices que nous pourrions comptabiliser à la longue. Les autorités fiscales ont été en désaccord avec nos positions fiscales et pourraient l'être à nouveau dans l'avenir, et elles se montrent de plus en plus agressives en ce qui concerne les positions fiscales, notamment pour ce qui est des opérations intersociétés.

Dans l'avenir, notre taux d'imposition effectif pourrait subir l'incidence négative des contestations visant des opérations intersociétés, des variations de la valeur des actifs et passifs d'impôt différé, des modifications de lois fiscales, de leur interprétation ou de leur mise en application, de l'évolution de la répartition du bénéfice entre des pays dont les taux d'imposition prévus par la loi sont différents, de l'expiration des avantages fiscaux et des modifications de méthodes comptables, y compris l'introduction du modèle de règles du Pilier 2, conçu de manière que les grandes sociétés multinationales soient tenues de payer un niveau minimum d'impôt sur les revenus provenant de chaque juridiction où elles exercent des activités. Dans les pays où nous exerçons nos activités, les taux d'imposition pourraient varier du fait de l'évolution de la conjoncture économique et des politiques fiscales.

Plusieurs pays dans lesquels la Société exerce ses activités ont mis en œuvre, ou envisagent de mettre en œuvre, des modifications touchant les lois, les règles et les interprétations fiscales, comptables et autres qui nous concernent, et l'environnement fiscal en général fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour les sociétés multinationales d'exercer leurs activités tout en ayant une certitude quant à l'impôt dans plusieurs pays.

L'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence négative importante sur notre bénéfice net ou sur nos flux de trésorerie nets en nuisant à nos activités et à notre rentabilité, à notre taux d'imposition effectif, à la disponibilité des crédits d'impôt, au coût des services que nous offrons et à la disponibilité des déductions pour pertes d'exploitation.

Toute réduction, annulation ou modification des programmes parrainés par le gouvernement dont nous tirons actuellement parti pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre bénéfice net ou nos flux de trésorerie.

Nous tirons profit des programmes parrainés par le gouvernement qui soutiennent la recherche et le développement ainsi que la croissance de l'économie et de la main-d'œuvre dans les territoires où nous exerçons nos activités. Les programmes gouvernementaux reflètent la politique du gouvernement et reposent sur divers facteurs politiques et économiques. Rien ne garantit toutefois que ces programmes demeureront disponibles pour la Société à l'avenir, ou qu'ils ne seront pas réduits, modifiés ou annulés. Toute réduction ou annulation des programmes gouvernementaux ou toute autre modification apportée aux modalités des programmes de crédits d'impôt pourrait accroître les charges d'exploitation ou les dépenses en immobilisations engagées par la Société et entraîner une incidence négative sur le bénéfice net ou les flux de trésorerie.

Nous sommes exposés au risque de crédit associé aux créances clients et travaux en cours.

La facturation et le recouvrement d'une manière efficace et en temps opportun des montants qui nous sont dus nous permettent de maintenir nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les provisions que nous constituons à l'égard du manque à gagner prévu sont fondées sur des estimations faites par la direction et sur notre évaluation de la solvabilité de nos clients, facteurs qui pourraient s'avérer inadéquats à la lumière des résultats réels. Si nous ne fournissons pas nos services conformément aux modalités de nos contrats et selon les attentes raisonnables des clients, et si nous ne facturons pas nos services ou ne recouvrons pas les montants qui sont dus à la Société de manière efficace et en temps opportun, nos recouvrements pourraient en souffrir, ce qui pourrait grandement nuire à nos revenus, à notre bénéfice net et à nos flux de trésorerie. En outre, un ralentissement économique prolongé pourrait pousser bon nombre de nos clients à suspendre ou à reporter leurs projets, freiner leur capacité à payer pour les services déjà rendus et, éventuellement, entraîner un manquement à leurs obligations en vertu des contrats existants, chacune de ces éventualités pouvant donner lieu à une baisse des revenus et nuire à nos perspectives d'avenir.

Nous sommes exposés à des risques associés à la résiliation anticipée, à la modification, au retard ou à la suspension des contrats, et nos nouveaux contrats et notre carnet de commandes peuvent ne pas être représentatifs des revenus futurs.

La résiliation anticipée, la modification, le retard ou la suspension des contrats pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les revenus futurs et la rentabilité. Si nous n'exécutons pas nos mandats conformément aux ententes contractuelles conclues avec nos clients, certains pourraient décider de résilier, de modifier, de retarder ou de suspendre leurs contrats avant la date d'échéance prévue, ce qui aurait pour effet de réduire nos revenus et/ou notre bénéfice ainsi que nos flux de trésorerie et pourrait avoir une incidence sur la valeur de nos nouveaux contrats et de notre carnet de commandes. En outre, certains de nos contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué comportent des dispositions permettant aux clients de les résilier pour des raisons de commodité, en cas de changement d'intention de leur part ou en cas de changement de contrôle de CGI. La résiliation anticipée de contrats peut également découler de l'exercice d'un droit légal ou de circonstances qui échappent à notre volonté ou à celle de nos clients et qui empêchent la poursuite du contrat. En cas de résiliation anticipée, nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les coûts liés au contrat incorporés à l'actif ni d'éliminer les coûts récurrents engagés dans le cadre du contrat.

Nous pourrions ne pas réussir à estimer correctement le coût, le temps ou les ressources nécessaires pour remplir nos obligations au titre d'un contrat, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le bénéfice net.

Pour que nous puissions dégager des marges acceptables, il faut que nous sachions établir les prix de nos services en nous fondant sur une estimation exacte des coûts et des heures de travail nécessaires pour réaliser les projets ou exécuter les contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué à long terme, selon les spécifications propres à l'appel d'offres du client et, parfois, avant que la portée et la conception finale du contrat ne soient déterminées. De plus, une partie substantielle de nos contrats visant la réalisation de projets est exécutée en contrepartie de prix fixes. Dans ces cas, la facturation des travaux s'effectue selon les modalités du contrat signé avec le client, et les revenus sont constatés en fonction du pourcentage de l'effort engagé par rapport à l'ensemble des efforts estimé pour la durée du contrat. Nos estimations se fondent sur notre appréciation de l'efficacité avec laquelle nous pourrions déployer nos méthodes et nos professionnels pour réaliser le contrat considéré, conformément au Cadre de gestion du partenariat client (le Cadre) de CGI, un ensemble structuré qui comporte des normes élevées de gestion des contrats devant être appliquées à l'échelle de la Société. Si nous n'appliquons pas le Cadre adéquatement, si nous ne réussissons pas à estimer correctement le temps ou les ressources nécessaires pour remplir nos obligations au titre d'un contrat, ou si des facteurs imprévus surviennent, y compris certains facteurs indépendants de notre volonté (comme les pénuries de main-d'œuvre, les perturbations de la

chaîne d'approvisionnement ou des activités de fabrication, l'inflation et d'autres facteurs de risque externes), il pourrait y avoir des répercussions sur les coûts ou les calendriers de réalisation, ce qui entraînerait une incidence négative importante sur le bénéfice net prévu.

Nous comptons sur les relations que nous avons établies avec d'autres fournisseurs pour créer des possibilités d'affaires et remplir nos obligations au titre d'un contrat; à défaut de maintenir de bonnes relations avec ces fournisseurs, notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir considérablement.

Nous dégageons des revenus de contrats que nous concluons en collaboration avec d'autres fournisseurs. Dans le cadre de certaines ententes de collaboration, nous sommes le principal fournisseur, tandis que dans d'autres, nous sommes le sous-traitant. Dans les deux cas, nous comptons sur les relations que nous avons établies avec d'autres fournisseurs pour créer des possibilités d'affaires, et nous envisageons de continuer dans cette voie. Lorsque nous sommes le principal fournisseur, nous devons maintenir de bonnes relations avec d'autres fournisseurs, à défaut de quoi nous pourrions éprouver du mal à attirer des collaborateurs compétents. Parallèlement, si nous sommes le sous-traitant et que nos relations sont compromises, d'autres fournisseurs pourraient réduire le volume de travail qu'ils nous accordent, l'accorder à un concurrent ou offrir les services directement au client pour nous faire concurrence. Dans tous les cas, à défaut de maintenir de bonnes relations avec ces fournisseurs ou si nos relations avec ces fournisseurs étaient compromises de quelque manière que ce soit, notre entreprise, nos perspectives d'avenir, notre situation financière et nos résultats des activités pourraient en souffrir considérablement.

Notre rentabilité peut être affectée défavorablement si nos partenaires sont dans l'incapacité de respecter leurs engagements.

En raison de l'envergure et de la complexité croissante des contrats, il se peut que nous devions nous appuyer sur des sous-traitants externes, y compris des fournisseurs de logiciels et de matériel, pour remplir nos engagements. Le cas échéant, notre réussite dépend de la capacité de ces tiers à remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux échéances convenus. Dans le cas où nos partenaires ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, notre aptitude à exécuter un contrat pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité.

Les engagements d'indemnisation et les garanties compris dans diverses ententes auxquelles nous sommes partie peuvent nous obliger à dédommager nos contreparties.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des ententes qui peuvent comporter des engagements d'indemnisation ou des garanties lors de transactions telles que la prestation de services-conseils ou de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, la cessation d'activités commerciales, les contrats de location ou la constitution d'engagements financiers. Ces engagements d'indemnisation ou garanties pourraient nous obliger à dédommager nos cocontractants des coûts ou des pertes résultant de diverses circonstances, telles que le défaut de respecter des engagements, la violation d'une garantie, l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, les réclamations qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services, ou les poursuites qui pourraient être entamées contre les cocontractants. Si nous devons indemniser des contreparties en raison de tels arrangements et que notre assurance ne fournit pas une couverture adéquate, notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient subir une incidence défavorable importante.

Nous pourrions ne pas réussir à recruter ou à conserver un nombre suffisant de professionnels de TI qualifiés pour soutenir nos activités.

Le personnel qualifié fait l'objet d'une forte demande au sein du secteur des TI. De ce fait, le recrutement et la conservation d'un nombre suffisant de personnes possédant les connaissances et les habiletés souhaitées peuvent s'avérer difficiles. Par conséquent, nous devons continuer d'attirer et de fidéliser des professionnels hautement compétents et d'établir un plan de relève efficace. Si nos programmes complets visant le recrutement et la conservation de professionnels qualifiés et dévoués ne nous permettent pas d'avoir un nombre suffisant d'employés bien formés, qualifiés et détenant les cotes de sécurité gouvernementales appropriées nécessaires pour servir les besoins de nos clients, nous pourrions devoir nous tourner vers des services de sous-traitance ou effectuer des mutations pour combler l'écart. Si notre plan de relève ne nous permet pas d'identifier des personnes ayant du potentiel ou de permettre à nos employés clés de se perfectionner, nous pourrions ne pas être en mesure de remplacer les employés clés qui prennent leur retraite ou quittent la Société, et nous serions dans l'obligation de recruter et de former de nouveaux employés, ce qui pourrait entraîner une perte de revenus ou une hausse des coûts et exercerait une pression sur notre bénéfice net.

Si nous ne parvenons pas à conserver nos employés clés et les membres de notre direction, notre entreprise pourrait être affectée de manière négative.

Le succès de notre entreprise dépend, en partie, de l'emploi continu de certains employés clés et des membres de la haute direction. Cette dépendance est importante pour notre entreprise, car les relations personnelles sont fondamentales à l'obtention et au maintien des relations avec les clients. Bien que notre conseil d'administration examine chaque année notre plan de relève, si nous ne parvenons pas à établir un plan de relève efficace, ou si les employés clés ou les hauts dirigeants mettent fin volontairement à, ou sont dans l'incapacité de poursuivre leur emploi, notre entreprise pourrait être affectée de manière négative jusqu'à ce que les postes soient pourvus par des remplaçants qualifiés.

Nous pourrions ne pas être en mesure de maintenir les taux d'utilisation de nos ressources humaines.

Si nous voulons maintenir notre bénéfice net, nous devons gérer, dans chacune des régions géographiques, la charge de travail de nos professionnels, qui doivent avoir un taux d'utilisation élevé, tout en étant assez disponibles pour nous permettre d'affecter des employés additionnels aux nouveaux contrats. Pour maintenir un taux d'utilisation efficace, nous devons prévoir la charge de travail de nos professionnels, tout en gérant adéquatement les programmes de recrutement, de formation et de restructuration, et les taux de départs naturels. Si nous échouons à cette tâche ou si nous sommes limités en ce sens par les lois et les règlements en vigueur, nos taux d'utilisation pourraient diminuer, ce qui aurait une incidence sur nos revenus et notre rentabilité. Inversement, un manque de ressources entraverait nos occasions d'affaires et notre capacité d'accroître nos revenus.

Si les affaires qui nous sont accordées par divers ministères et organismes fédéraux gouvernementaux des États-Unis sont limitées, réduites ou éliminées, cela pourrait nuire de manière défavorable et matérielle à notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous dégageons une tranche considérable de nos revenus des services que nous fournissons à différents ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis. Nous comptons continuer dans cette voie. Toutefois, rien ne garantit qu'à l'avenir ces ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis continueront d'utiliser nos services dans la même mesure, ni même qu'ils continueront à le faire. Si un important ministère ou organisme gouvernemental fédéral des États-Unis limitait, réduisait ou éliminait le travail qu'il nous accorde, nous pourrions être dans l'incapacité de récupérer les revenus perdus par du travail attribué par d'autres ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis ou clients, ce qui pourrait nuire de manière marquée à notre entreprise, à nos perspectives d'avenir, à notre situation financière et à nos résultats des activités. Même si, selon les normes IFRS de comptabilité, un gouvernement national et ses ministères et organismes gouvernementaux ne représentent qu'un seul client, notre clientèle du secteur gouvernemental des États-Unis est très diversifiée, puisque nous avons des contrats en vigueur avec de nombreux ministères et organismes gouvernementaux différents.

Les réorientations des politiques de dépenses publiques ou des priorités budgétaires des gouvernements pourraient avoir une incidence directe sur nos résultats financiers. Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire l'ampleur de nos activités auprès des autorités publiques, notamment : la réduction des contrats accordés par les gouvernements à des firmes de services-conseils et de services en TI; une diminution substantielle des dépenses touchant l'ensemble des gouvernements ou certains ministères ou organismes gouvernementaux en particulier; l'adoption de nouvelles lois/mesures visant les sociétés qui fournissent des services aux gouvernements; les délais d'acquiescement de nos factures par le gouvernement; la conjoncture économique et politique en général. Ces facteurs et d'autres pourraient avoir pour effet de diminuer nos revenus futurs en incitant les ministères et organismes gouvernementaux à diminuer leurs contrats d'achat, à exercer leur droit de mettre fin à des contrats, à émettre des ordres de suspension temporaire des travaux ou à s'abstenir d'exercer leur droit de renouveler des contrats. En cas de réduction des dépenses des gouvernements ou de compressions budgétaires au sein de ces ministères et organismes, il pourrait arriver que la rentabilité continue de ces contrats ou la possibilité d'obtenir des contrats supplémentaires des mêmes sources soient compromises.

L'évolution des lois et règlements dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités à l'échelle mondiale et notre rentabilité.

Nos activités internationales nous obligent à être conformes aux lois et règlements de nombreux territoires, notamment les lois sur la corruption, les restrictions commerciales, l'immigration, les impôts, les valeurs mobilières, l'antitrust, la confidentialité des données, les relations de travail et l'environnement. L'obligation d'observer ces différentes exigences à l'échelle mondiale

représente un défi et mobilise d'importantes ressources. Les lois et règlements changent fréquemment et les exigences qui en découlent peuvent parfois être contradictoires, ce qui pourrait nous exposer à des amendes pour non-respect et nuire à notre réputation. En outre, dans certains territoires, nous pourrions faire face à l'absence de lois et de règlements efficaces pour protéger nos droits de propriété intellectuelle et à des restrictions sur la circulation de trésorerie et d'autres actifs, l'importation ou l'exportation de certaines technologies, et le rapatriement des bénéficiaires. N'importe lequel des risques auxquels nos activités internationales nous exposent ou l'ensemble de ces risques pourraient avoir un impact sur nos activités commerciales mondiales et provoquer une baisse de notre rentabilité.

Nos activités auprès des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis doivent aussi être conformes aux lois et règlements complexes liés aux contrats conclus avec des autorités publiques. Ces lois et règlements, notamment, s'assurent du respect de l'intégrité du processus d'approvisionnement, imposent des exigences à l'égard de l'information à fournir et régissent les questions relatives à la sécurité nationale. Par exemple, nous faisons régulièrement l'objet de vérifications par des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis relativement à l'observation de ces règles. Si nous ne sommes pas conformes aux exigences, nous pourrions nous voir imposer des pénalités et des sanctions, y compris la résiliation du contrat, la suspension des paiements, la suspension ou l'interdiction de faire affaire avec le gouvernement fédéral et des amendes.

Rien ne garantit que nos pratiques en matière d'éthique et de conformité seront suffisantes pour prévenir les violations des normes juridiques et éthiques.

Il est attendu de nos employés, dirigeants, administrateurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux qu'ils respectent les normes juridiques et éthiques applicables, notamment les lois anti-corruption, ainsi que nos politiques de gouvernance et nos obligations contractuelles. Le non-respect de ces lois, politiques et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des litiges et à des amendes et pénalités importantes, et porter atteinte à notre réputation ou entraîner l'interdiction de soumissionner à des contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre de solides pratiques en matière d'éthique et de conformité, notamment par le biais de notre Code d'éthique, que tous nos employés doivent respecter, de notre Code d'éthique des tiers ainsi que de formations en matière d'éthique et de conformité, rien ne garantit que ces pratiques et mesures suffiront à prévenir les violations des normes juridiques et éthiques. Un tel échec ou une telle violation pourrait nuire à notre entreprise, à notre performance financière et à notre réputation. Ce risque de comportement inapproprié peut augmenter alors que nous continuons à étendre nos opérations à l'échelle mondiale, avec des occasions et des exigences accrues de faire davantage affaire avec de nouveaux partenaires locaux.

Les changements, délais et défauts concernant les projets et solutions de nos clients pourraient nous exposer à des poursuites qui risqueraient d'avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière, et pourraient entacher notre réputation professionnelle.

Nous créons, déployons et entretenons des solutions en TI qui sont souvent essentielles aux activités commerciales de nos clients. Il peut arriver que des retards imprévus, des renégociations et de nouvelles exigences des clients nous empêchent de réaliser de grands projets de la manière prévue. En outre, les solutions que nous créons peuvent comporter des défauts qui nuisent à leur performance, ne pas répondre aux besoins de nos clients ou ne pas offrir un service acceptable. De tels problèmes pourraient donner lieu à des poursuites qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités commerciales, sur nos résultats d'exploitation, sur notre situation financière et sur notre réputation professionnelle. Bien que nous veillions à inclure de manière raisonnable dans nos contrats des dispositions limitant le risque de poursuites liées à nos services et aux solutions que nous développons, nous pourrions ne pas toujours être en mesure d'inclure ces dispositions et, lorsque nous réussissons à le faire, il se pourrait que ces dispositions ne nous protègent pas adéquatement ou ne soient pas applicables dans certaines circonstances ou en vertu des lois applicables dans certains territoires.

Nous sommes soumis à des lois, règlements et normes stricts et évolutifs en matière de confidentialité, à des politiques de sécurité de l'information et à des obligations contractuelles liées à la confidentialité et à la sécurité des données. Notre incapacité réelle ou perçue à nous conformer à ces obligations pourrait nous exposer à des sanctions gouvernementales et porter atteinte à notre marque et à notre réputation.

Dans le cadre de nos activités, les applications et les renseignements de nos clients, y compris les renseignements exclusifs et les renseignements personnels qu'ils gèrent, doivent souvent être traités et sauvegardés sur nos réseaux et nos systèmes, ainsi que dans des centres de traitement des données que nous gérons. Nous traitons et sauvegardons également des renseignements exclusifs relatifs à nos activités ainsi que des renseignements personnels relatifs à nos employés. La Société est assujettie à de nombreux lois et règlements conçus pour protéger l'information, comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, divers lois et règlements au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où la Société exerce ses activités qui régissent la protection des renseignements sur la santé ou d'autres renseignements personnels identifiables et la confidentialité des données. Ces lois et règlements sont de plus en plus nombreux et complexes et sont adoptés et modifiés plus fréquemment, ce qui entraîne un risque et un coût de conformité accrus. Les sanctions financières potentielles en cas de non-respect de ces lois et règlements ont considérablement augmenté avec l'adoption du RGPD. Le chef de la protection des données de la Société veille à ce que celle-ci se conforme aux lois en matière de protection des renseignements personnels. La Société fait face à des risques inhérents à la protection de la sécurité de données personnelles, risques dont la complexité, l'importance et la fréquence ont augmenté au cours des dernières années. La perte, le vol ou la destruction des renseignements numériques et de matériel connexe, de même que la défaillance du matériel ou des systèmes, peuvent entraîner l'interruption temporaire de nos services. Les causes de ces défaillances peuvent découler de l'erreur humaine dans un cadre de fonctionnement normal (y compris des actes commis volontairement ou involontairement ou l'inaction de nos employés), d'entretien ou de mise à niveau, d'actes de piratage, de vandalisme (y compris les attaques par déni de service et les virus), de vol et d'accès non autorisé, ainsi que de pannes de courant et surtensions, inondations, incendies, catastrophes naturelles ou de nombreuses autres causes. Les mesures que nous prenons pour nous protéger contre tous les risques associés à l'infrastructure informatique, y compris les contrôles physiques et logiques d'accès aux locaux et aux renseignements, pourraient ne pas prévenir la divulgation induue, la perte, le vol, le détournement, la destruction des renseignements sur nos clients ou l'accès non autorisé à ceux-ci ni les interruptions de service. Ces événements pourraient entraîner une perte financière découlant des coûts liés aux mesures de réparation, des litiges avec nos clients ou de tiers (y compris en vertu des lois en matière de protection des renseignements personnels), des réclamations et des dommages, exposer la Société à des sanctions gouvernementales, et ternir notre marque et notre réputation.

Nous pourrions être confrontés à des risques juridiques, financiers et réputationnels si nous ne parvenions pas à protéger nos données ou celles de nos clients contre des incidents de sécurité ou des cyberattaques.

Le volume, la vélocité et la sophistication des menaces à la sécurité et des cyberattaques continuent d'augmenter, notamment les risques émanant des pirates informatiques, des cyberactivistes, d'organisations parrainées par l'État, de l'espionnage industriel, de l'inconduite d'un employé, et d'erreurs humaines ou technologiques. L'instabilité géopolitique actuelle ainsi que l'adoption de technologies émergentes comme l'IA ont exacerbé ces menaces, ce qui pourrait entraîner une augmentation du risque et de la fréquence des incidents de sécurité et de cybersécurité.

En tant qu'entreprise de services-conseils en TI et en management d'envergure mondiale qui fournit des services au secteur privé et au secteur public, nous traitons et sauvegardons des quantités de données de plus en plus importantes pour nos clients, dont des renseignements exclusifs et des renseignements personnels. Ces activités pourraient s'accroître du fait de l'utilisation de l'IA. Par conséquent, les menaces physiques et les cybermenaces pourraient avoir une incidence négative sur nos activités et nuire à nos ventes futures et à notre situation financière ou accroître nos coûts. La divulgation non autorisée d'informations confidentielles ou à caractère sensible relatives à nos clients ou à nos employés, y compris les cyberattaques ou autres atteintes connexes à la sécurité, pourrait entraîner la perte de données, donner lieu à des frais liés à des mesures correctives ou d'autres frais, engager notre responsabilité en vertu des lois fédérales et provinciales, donner lieu à des litiges et des enquêtes dont nous ferions l'objet, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, nos flux de trésorerie, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Ces risques associés à la sécurité pour la Société comprennent toute attaque éventuelle non seulement de nos solutions, services et systèmes, mais également de ceux de nos clients, sous-traitants, partenaires, fournisseurs et autres tiers. De plus, l'utilisation de l'IA peut soulever des questions et des risques liés

au contenu nuisible, au contenu inexact, à la partialité, à la violation ou à l'appropriation illicite des droits de propriété intellectuelle, à la confidentialité des données et à la cybersécurité, entre autres, et peut également donner lieu à des préoccupations éthiques et/ou à une surveillance gouvernementale ou réglementaire nouvelle ou accrue, à des litiges ou à d'autres responsabilités d'un point de vue juridique.

Le chef de la sécurité de la Société veille à la sécurité de la Société. Toute situation touchant une unité opérationnelle pourrait avoir des répercussions généralisées touchant la Société dans son ensemble. C'est pourquoi la visibilité et la transmission rapide aux échelons supérieurs des enjeux éventuels sont essentielles. Nous nous efforçons de détecter tous les incidents liés à la sécurité et de mener enquête, le cas échéant, et visons à prévenir le risque qu'ils ne surviennent ou ne se répètent. Pour ce faire, nous : i) établissons et passons en revue, sur une base régulière, les politiques et les normes liées à la sécurité de l'information, à la protection des données, à la sécurité physique des installations et à la continuité des affaires, ii) surveillons le rendement de la Société par rapport aux politiques et aux normes en question, iii) élaborons des stratégies visant à atténuer les risques auxquels la Société est exposée, notamment au moyen de formations pour tous les employés en matière de sécurité pour accroître la sensibilisation aux cybermenaces éventuelles, iv) mettons en place des mesures de sécurité pour assurer un niveau de contrôle approprié selon la nature de l'information et des risques s'y rattachant, notamment grâce à la gestion des accès, à la surveillance de la sécurité et à la réalisation de tests visant à atténuer, à détecter et à contrer les tentatives d'accès non autorisé aux systèmes et aux réseaux d'information, et v) travaillons de concert avec l'industrie et le gouvernement pour contrer les cybermenaces. Toutefois, en raison de la nature évolutive et de la complexité de ces menaces, rien ne garantit que nos mesures de sécurité permettront de détecter ou de prévenir les atteintes à la cybersécurité, les cyberintrusions et les cyberattaques.

Nous sommes régulièrement la cible de tentatives de cybermenaces ou autres menaces à la sécurité et nous devons surveiller et développer nos réseaux informatiques et nos infrastructures technologiques en permanence afin de détecter, de gérer et d'atténuer le risque lié aux accès non autorisés, à l'usage abusif, aux virus informatiques ou à tout autre événement pouvant avoir une incidence sur la sécurité et nuire à notre réputation. Si la protection de la sécurité n'évolue pas au même rythme que les menaces, un fossé grandissant se créera par rapport à notre niveau de protection. L'évolution de la technologie et les tendances mondiales comme la transformation numérique, l'informatique en nuage et l'informatique sur appareils mobiles, entre autres, viennent bousculer le modèle opérationnel de sécurité. La sécurité doit donc évoluer pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité pertinentes et bâtir de nouvelles capacités pour s'adapter aux changements. De plus grandes capacités de détection et de réponse automatisée sont essentielles pour améliorer la visibilité et endiguer d'éventuelles conséquences négatives. L'automatisation des processus de sécurité et leur intégration au sein des solutions de TI, d'affaires et de sécurité pourraient pallier le manque de personnel de sécurité technique et éviter des interventions et des erreurs humaines.

Les cybermenaces et les menaces à la sécurité de la part d'initiés ou d'employés représentent une préoccupation croissante pour toutes les grandes entreprises, y compris la nôtre. CGI cherche continuellement à installer de nouveaux systèmes informatiques, à mettre à jour les systèmes existants et à offrir à ses employés des formations de sensibilisation relatives à l'hameçonnage, aux logiciels malveillants et aux autres cybermenaces, afin de s'assurer que la Société soit protégée, autant que possible, contre les cyberrisques et les atteintes à la sécurité. Bien que CGI choisisse ses fournisseurs tiers avec soin, elle ne contrôle pas leurs actes. Tout problème causé par ces fournisseurs tiers, y compris les problèmes découlant du manque de communication ou de toute autre perturbation des services de communication fournis par un fournisseur, l'incapacité d'un fournisseur à traiter les volumes actuels ou des volumes plus élevés, les cyberattaques et les atteintes à la sécurité visant un fournisseur pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité d'offrir des solutions et des services aux clients et d'exercer autrement nos activités.

La Société et certains de ses clients, sous-traitants, partenaires, fournisseurs et autres tiers utilisent des services en logiciels libres pouvant poser des risques pour la sécurité des utilisateurs finaux. Ces projets en logiciels libres sont souvent créés et maintenus par des bénévoles qui ne disposent pas toujours des ressources et des employés adéquats pour répondre aux incidents et assurer une maintenance proactive, alors même que leurs projets sont essentiels à l'économie Internet. Les vulnérabilités découvertes dans ces services en logiciels libres peuvent être exploitées, ce qui risque de compromettre l'infrastructure de notre système ou entraîner une perte ou une violation d'informations personnelles ou exclusives, une perte financière et d'autres dommages irréversibles.

Même si nous détenons une police d'assurance responsabilité couvrant les cyberrisques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type ou du montant des prestations, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui peuvent découler d'atteintes à la cybersécurité, de cyberattaques ou d'autres atteintes connexes. À mesure que le portrait de la cybersécurité évolue et que CGI et ses clients accroissent leur empreinte numérique, nous pourrions juger nécessaire d'investir davantage pour protéger les données et l'infrastructure. Toute menace à la sécurité susmentionnée pourrait exposer la Société, ses clients ou autres tiers à une responsabilité éventuelle, à un litige ou à des mesures de réglementation ainsi qu'à la perte de confiance des clients, à la perte de clients existants ou éventuels, à la perte de contrats gouvernementaux à caractère sensible, à la détérioration de notre marque et de notre réputation, et à d'autres pertes financières.

L'atteinte à notre réputation pourrait nuire à notre capacité d'obtenir et de retenir les clients.

Notre capacité à livrer concurrence efficacement dans le marché des services en TI dépend de la réputation de CGI à titre de fournisseur de services et de partenaire à long terme compétent et digne de confiance. La nature de nos activités nous expose au potentiel de perte et de destruction des renseignements de nos clients, d'accès non autorisé à ceux-ci ou d'interruptions temporaires de service. Selon la nature des renseignements ou des services en question, ces événements peuvent nuire à la perception de la Société sur le marché. Le cas échéant, notre capacité d'attirer de nouveaux clients et de conserver les clients existants pourrait s'en ressentir, ce qui aurait une incidence sur nos revenus et notre bénéfice net.

Notre incapacité à répondre aux exigences réglementaires et/ou aux attentes de nos parties prenantes en matière de divulgation, de gestion et de mise en œuvre des initiatives et des normes ESG pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise.

Les perceptions concernant les approches environnementales, sociales et de gouvernance ont changé, et certains actionnaires, investisseurs, clients, employés et autres parties prenantes s'accordent à dire que ces questions sont devenues une préoccupation actuelle et imminente. Ainsi, la perception de nos activités par nos parties prenantes peut dépendre, en partie, du cadre réglementaire, ainsi que des initiatives et des normes ESG que nous avons choisi de mettre en œuvre, et du fait que nous les atteignons ou non.

Nous sommes sujets à des exigences réglementaires en pleine évolution et avons fixé un certain nombre d'engagements et d'objectifs ESG ambitieux afin de contrôler notre performance ESG et d'aligner nos impératifs stratégiques, notamment notre engagement à atteindre l'objectif zéro émission nette de carbone, tel qu'il est défini au sens des portées 1 et 2 du Protocole des gaz à effet de serre, et pour ce qui est des voyages d'affaires au sens de la portée 3 de ce même protocole. Notre capacité à répondre à ces exigences et à atteindre ces engagements et objectifs dépend de nombreux facteurs et est soumise à de nombreux risques qui pourraient rendre nos hypothèses ou nos estimations inexactes et faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces engagements et objectifs. L'incapacité à gérer efficacement et à rendre suffisamment compte des questions ESG pourrait avoir des conséquences négatives sur le plan commercial, financier, juridique et réglementaire pour la Société.

Nos revenus et notre rentabilité pourraient diminuer et l'exactitude de notre information financière pourrait être compromise si nous ne sommes pas en mesure de concevoir, mettre en œuvre, surveiller et maintenir des contrôles internes efficaces.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, y compris le contournement des contrôles ou la fraude, le contrôle interne ne peut fournir à la Société qu'une assurance raisonnable quant à la détection et à la prévention des anomalies. Si la Société n'est pas en mesure de concevoir, de mettre en œuvre, de surveiller et de maintenir des contrôles internes efficaces pour l'ensemble de ses environnements d'affaires, l'efficacité de ses activités pourrait diminuer, ce qui se traduirait par une baisse des revenus et de la rentabilité, et l'exactitude de son information financière pourrait être compromise.

Les besoins de financement futurs pourraient affecter notre entreprise et nos occasions de croissance, et nous pourrions ne pas avoir accès à des occasions de financement favorables dans l'avenir.

La croissance future de la Société dépend du succès de sa stratégie d'entreprise, laquelle dépend, quant à elle, de la capacité de la Société de stimuler la croissance organique et la croissance au moyen de l'acquisition d'entreprises. Dans l'éventualité où nous devrions obtenir du financement additionnel sous forme de capitaux propres ou d'emprunts pour financer toute

acquisition future et toute autre possibilité de croissance actuellement non identifiée ou non planifiée, rien ne garantit que nous obtiendrons le financement suffisant nécessaire et à des conditions acceptables pour nous. Des facteurs tels que les perturbations des marchés des capitaux, l'inflation, une récession, l'instabilité des marchés politiques, économiques et financiers, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales et les modifications des règlements bancaires pourraient réduire la disponibilité des capitaux ou augmenter leur coût. L'obtention du financement nécessaire dépend des conditions du marché, de la capacité des marchés financiers à satisfaire nos besoins en matière de financement par capitaux propres ou par emprunts en temps opportun, en fonction de taux d'intérêt et de cours raisonnables qui s'inscrivent dans le cadre de nos objectifs commerciaux. La hausse des taux d'intérêt, la volatilité du cours de nos actions, la hausse de l'inflation et la capacité de nos prêteurs actuels à satisfaire nos besoins en liquidités additionnels sont autant de facteurs qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités d'acquisition ou de croissance que nous pourrions identifier ou planifier à l'avenir. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir le financement nécessaire, nous pourrions ne pas atteindre nos objectifs de croissance.

Notre incapacité à assurer le service de notre dette et à nous acquitter de nos autres obligations financières, ou notre incapacité à respecter nos clauses restrictives d'ordre financier, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La Société a un montant substantiel de dettes et des exigences importantes en matière de paiement des intérêts. Une partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est affectée au paiement des intérêts sur la dette de la Société. La capacité de la Société à assurer le service de sa dette et à s'acquitter de ses autres obligations financières est tributaire des conditions économiques prévalant sur les marchés que nous desservons et des facteurs financiers, commerciaux et autres, dont beaucoup sont indépendants de notre volonté. Nous pourrions ne pas être en mesure de générer des flux de trésorerie suffisants à partir de nos activités et les emprunts futurs ou d'autres financements pourraient ne pas être disponibles dans un montant suffisant pour nous permettre de financer nos obligations financières futures ou nos autres besoins en liquidités. En outre, nous sommes partie à un certain nombre d'accords de financement, y compris nos facilités de crédit, et aux actes de fiducie régissant nos billets de premier rang non garantis, lesquels accords, actes de fiducie et instruments contiennent des clauses restrictives d'ordre financier et autres, y compris des clauses restrictives qui nous obligent à maintenir des ratios financiers ou d'autres clauses restrictives de nature financière ou autre. Si nous devons enfreindre les clauses restrictives contenues dans nos accords de financement, nous pourrions être obligés de racheter, de rembourser ou de refinancer nos titres de créance existants avant leur échéance prévue et notre capacité à le faire pourrait être restreinte ou limitée par les conditions prévalant sur les marchés des capitaux, les liquidités disponibles et d'autres facteurs. Notre incapacité à assurer le service de notre dette et à nous acquitter de nos autres obligations financières, ou notre incapacité à respecter les clauses restrictives d'ordre financier ou autre, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions être affectés négativement par les fluctuations des taux d'intérêt.

Bien qu'une partie importante de la dette de la Société porte intérêt à des taux fixes, la Société reste exposée au risque de taux d'intérêt en vertu de certaines de ses facilités de crédit. Si les taux d'intérêt augmentent, les obligations en matière de service de la dette à taux variable augmenteront même si le montant emprunté reste le même, et le bénéfice net ainsi que les flux de trésorerie diminueront, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Des changements dans la solvabilité ou les notes de crédit de la Société pourraient affecter le coût auquel la Société peut accéder aux marchés de capitaux ou de crédit.

La Société et chacun des billets de premier rang non garantis libellés en devise américaine ou en dollars canadiens se sont vus attribuer une note de crédit. Les notes de crédit sont généralement évaluées et déterminées par des tiers indépendants et peuvent être modifiées par des événements indépendants de la volonté de la Société, ainsi que par d'autres décisions importantes prises par la Société. Les agences de notation effectuent une analyse indépendante lorsqu'elles attribuent des notes de crédit et cette analyse comprend un certain nombre de critères. Ces critères sont revus en permanence et sont donc susceptibles d'être modifiés. Toute notation attribuée à la Société ou à nos titres de créance peut être révisée ou retirée

entièrement par une agence de notation si, selon le jugement de cette agence, des circonstances futures relatives à la base de la note, telles que des changements défavorables, le justifient. Des changements réels ou anticipés dans la solvabilité perçue de la Société ou dans la note de ses titres de créance pourraient affecter la valeur de marché de ces titres de créance et la capacité de la Société à accéder aux marchés des capitaux ou du crédit, ou le coût auquel elle peut le faire.

Nous pourrions être affectés défavorablement par les variations des taux de change.

La plupart de nos revenus et de nos frais sont libellés en devises autres que le dollar canadien. Les variations des taux de change ont une incidence sur les résultats de nos activités étant donné qu'ils sont présentés en dollars canadiens. Ce risque est réduit en partie par une couverture naturelle de rapprochement des charges et des revenus libellés dans la même devise et l'utilisation de dérivés dans notre stratégie de couverture mondiale. Ces couvertures naturelles pourraient toutefois diminuer à mesure que nous continuons notre croissance internationale. De plus, en raison de l'utilisation de contrats de couverture, nous courons le risque que les institutions financières ne s'acquittent pas de leurs obligations aux termes de nos instruments financiers. D'autre part, rien ne garantit que notre stratégie et nos ententes de couverture permettront de compenser l'incidence de la fluctuation des taux de change, ce qui pourrait grandement nuire à nos revenus, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos perspectives. À l'exception des produits financiers utilisés dans le cadre de notre stratégie de couverture, nous ne participons pas au marché des instruments financiers dérivés.

Le dollar canadien est à la fois notre monnaie fonctionnelle et notre monnaie de présentation. Par conséquent, nos placements, nos activités et nos actifs européens, américains, britanniques, asiatiques et australiens sont exposés à la variation nette des taux de change. La volatilité des taux de change peut avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Notre capacité à déclarer et à payer des dividendes est soumise à notre discrétion et à notre performance future.

Nous avons annoncé un programme de dividendes prévoyant un dividende en espèces sur nos actions classe A et nos actions classe B (à droits de vote multiples). Il n'y a aucune garantie quant à notre capacité à déclarer et à verser des dividendes conformément au programme de dividendes, ni quant à savoir si ou quand nous déclarerons et verserons des dividendes à l'avenir, ni quant à la fréquence ou au montant d'un tel dividende. Notre capacité à déclarer et à verser des dividendes dépendra de divers facteurs qui ne sont pas connus à l'heure actuelle, y compris nos futurs flux de trésorerie d'exploitation, nos sources de capital, la satisfaction des tests de solvabilité et d'autres exigences financières, nos activités et nos résultats financiers, nos utilisations alternatives potentielles de la trésorerie, telles que les acquisitions, notre capacité à rapatrier la trésorerie de nos filiales, ainsi que notre révision périodique de notre programme de dividendes et d'autres politiques.

10.2. POURSUITES JUDICIAIRES

La Société fait l'objet d'un certain nombre de poursuites, d'audits, de réclamations et de litiges dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces procédures pourraient entraîner des coûts importants. Même si l'issue de ces questions est difficile à prédire avec certitude, la Société n'a aucune raison de croire que le règlement d'une de ces questions pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière, sur les résultats de ses activités ou sur sa capacité à poursuivre l'une ou l'autre de ses activités commerciales.

Agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare inc.
+1 800 564-6253

Relations avec les investisseurs

Kevin Linder
Vice-président principal, Relations avec les investisseurs
Téléphone : + 1 905 973-8363
kevin.linder@cgi.com

1350, boulevard René-Lévesque Ouest
25^e étage
Montréal (Québec)
H3G 1T4
Canada

cgi.com

Rapports de la direction et des auditeurs

DÉCLARATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION D'INFORMATION FINANCIÈRE

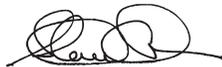
La direction de CGI inc. (la Société) est responsable de la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion ainsi que de leur intégrité. Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, et comportent nécessairement des montants fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement de la direction. L'information financière et d'exploitation présentée ailleurs dans le rapport de gestion est conforme aux états financiers consolidés connexes.

Afin de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière de fiabilité de l'information financière et de protection des actifs de la Société, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne soutenus par des règles écrites d'éthique et de conduite professionnelle. Les états financiers consolidés et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sont soumis à des audits par un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport est présenté ci-après. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant nommé par les actionnaires de la Société sur recommandation du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration, a réalisé des audits indépendants des bilans consolidés aux 30 septembre 2024 et 2023 et des états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 septembre 2024.

Les membres du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration, qui siègent tous à titre d'administrateurs indépendants de la Société, rencontrent régulièrement PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ainsi que la direction pour discuter des contrôles internes dans le processus d'information financière et des questions relatives à l'audit et à l'information financière, et formulent des recommandations appropriées au conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. peut communiquer librement et en tout temps avec le Comité d'audit et de gestion des risques. Le conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et les a approuvés.



François Boulanger
Le président et chef de la direction
Le 5 novembre 2024



Steve Perron
Le vice-président exécutif et chef de la direction financière

Rapports de la direction et des auditeurs

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de la Société d'établir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en maintenir l'efficacité. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société consiste en un processus conçu, sous la supervision et avec la participation du président et chef de la direction ainsi que du vice-président exécutif et chef de la direction financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers consolidés de la Société aux fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers décrivant avec exactitude et fidélité, et de manière raisonnablement détaillée, les opérations et les cessions d'actifs de la Société;
- fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées de manière appropriée pour permettre l'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, et que les encaissements et les décaissements de la Société sont effectués selon les autorisations de la direction et des administrateurs de la Société;
- fournissent l'assurance raisonnable que des mesures sont prises pour prévenir et déceler en temps opportun l'acquisition, l'utilisation ou la cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Tous les contrôles internes comportent des limites intrinsèques. Par conséquent, même lorsque le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été jugé efficace, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable. Les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

L'évaluation et la conclusion de la Société sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière excluent les contrôles, politiques et procédures d'Aeyon LLC (Aeyon), dont le contrôle a été acquis le 13 septembre 2024. Les résultats d'Aeyon depuis la date d'acquisition représentaient 0,1 % des revenus pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 et constituaient 3,2 % du total des actifs au 30 septembre 2024.

La direction, sous la supervision et avec la participation du président et chef de la direction ainsi que du vice-président exécutif et chef de la direction financière, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Sur la base de cette évaluation, la direction a déterminé qu'au 30 septembre 2024, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 septembre 2024 a été auditée par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme il est énoncé dans leur rapport figurant dans les présentes.



François Boulanger
Le président et chef de la direction,
Le 5 novembre 2024



Steve Perron
Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

Rapports de la direction et des auditeurs

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de CGI inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de CGI inc. et de ses filiales (la Société) aux 30 septembre 2024 et 2023, et des états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2024 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est présentée dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et à évaluer si un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Rapports de la direction et des auditeurs

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT (suite)

Fondement des opinions (suite)

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière, en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Comme indiqué dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu Aeyon LLC (Aeyon) de son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2024, parce que l'entreprise a été acquise par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises le 13 septembre 2024. Nous avons également exclu Aeyon de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Aeyon est une filiale dont le total des actifs et le total des produits des activités exclus de l'évaluation de la direction et de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière représentent respectivement 3,2 % et 0,1 % des montants connexes présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend les principes et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont inscrites comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est la question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui devait être communiquée au Comité d'audit et de gestion des risques et i) qui est liée à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés; ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

Rapports de la direction et des auditeurs

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT (suite)

Questions critiques de l'audit (suite)

Comptabilisation des revenus – Estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu dans le cadre des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en technologie de l'information (TI) et services d'intégration de systèmes à prix fixe

Comme il est présenté aux notes 3 et 29 des états financiers consolidés, la Société comptabilise les revenus tirés des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes à prix fixe selon la méthode du pourcentage d'avancement au fil du temps. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus tirés des accords à prix fixe représentaient une part des revenus de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes de la Société de 6 634 295 000 \$. Le choix de la méthode du pourcentage d'avancement des travaux exige que la direction exerce son jugement et repose sur la nature des services qui seront fournis. Comme l'indique la direction, la Société se fonde sur des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, qui sont comparées aux coûts de la main-d'œuvre déjà engagés, pour mesurer le pourcentage d'avancement des travaux, qui détermine le pourcentage de revenus gagnés à ce jour. La direction révise régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de la main-d'œuvre prévu. La direction a indiqué que de nombreux facteurs peuvent avoir un effet sur les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, y compris, sans toutefois s'y limiter, les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et les complications dans l'exécution des travaux.

Pour déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la Comptabilisation des revenus – Estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu dans le cadre des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration à prix fixe constituait une question critique de l'audit, nous nous sommes principalement appuyés sur les faits suivants : i) la direction exerce un jugement important dans l'établissement des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu; et ii) un jugement a dû être exercé et des efforts considérables ont été déployés pour mettre en œuvre des procédures permettant d'évaluer les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, y compris les jugements de la direction concernant la capacité de la Société à évaluer de façon adéquate les facteurs pouvant avoir un effet sur les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu.

Pour traiter cette question, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté en des tests de l'efficacité des contrôles sur le processus de comptabilisation des revenus, y compris les contrôles sur l'établissement des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre. Ces procédures ont également consisté en l'évaluation et en l'exécution de tests, par sondages, du processus appliqué par la direction pour établir les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu déterminé par la direction i) en exécutant des tests du total des coûts de la main-d'œuvre déjà engagés pour obtenir des éléments probants; ii) en comparant la somme du total des coûts de la main-d'œuvre déjà engagés et du total des coûts de la main-d'œuvre prévu pour la finalisation des travaux avec les coûts estimés; et iii) en évaluant le processus d'identification, en temps opportun, des facteurs pouvant avoir un effet sur le total des coûts de la main-d'œuvre prévu, y compris sans s'y limiter, les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et les complications dans l'exécution des travaux.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada

Le 5 novembre 2024

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 2019.

États consolidés du résultat

Pour les exercices clos les 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Revenus	29	14 676 152	14 296 360
Charges d'exploitation			
Coûts des services et frais de vente et d'administration	23	12 259 730	11 982 421
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	27c	5 866	53 401
Programme d'optimisation des coûts	25	91 063	8 964
Charges financières nettes	26	27 889	52 463
Perte de change		653	1 198
		12 385 201	12 098 447
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices		2 290 951	2 197 913
Charge d'impôt sur les bénéfices	16	598 236	566 664
Bénéfice net		1 692 715	1 631 249
Bénéfice par action			
Bénéfice de base par action	21	7,42	6,97
Bénéfice par action après dilution	21	7,31	6,86

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Bénéfice net	1 692 715	1 631 249
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net (déduction faite de l'impôt sur les bénéfices) :		
Gains nets non réalisés découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	361 938	242 789
Pertes nettes sur les swaps de devises ainsi que celles découlant de la conversion de la dette à long terme désignés comme couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(63 308)	(53 959)
Gains (coûts) différés de couverture des swaps de devises	5 490	(14 733)
Pertes nettes non réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	(18 454)	(18 750)
Gains nets non réalisés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 859	660
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net (déduction faite de l'impôt sur les bénéfices) :		
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	753	(36 778)
Autres éléments du résultat global	292 278	119 229
Résultat global	1 984 993	1 750 478

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28e et 32	1 461 145	1 568 291
Créances clients	4 et 32	1 398 402	1 425 117
Travaux en cours		1 208 095	1 143 685
Actifs financiers courants	32	8 334	103 463
Charges payées d'avance et autres actifs courants		211 279	198 377
Impôt sur les bénéfices		23 271	6 067
Total des actifs courants avant les fonds détenus pour des clients		4 310 526	4 445 000
Fonds détenus pour des clients	5	506 780	488 727
Total des actifs courants		4 817 306	4 933 727
Immobilisations corporelles	6	366 823	389 276
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	466 115	482 321
Coûts liés à des contrats	8	344 029	308 446
Immobilisations incorporelles	9	718 575	623 103
Autres actifs non courants	10	110 440	84 776
Actifs financiers non courants	11	149 237	147 968
Actifs d'impôt différé	16	242 567	105 432
Goodwill	12	9 470 376	8 724 450
		16 685 468	15 799 499
Passif			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		999 790	924 659
Rémunération à payer et passifs liés aux employés		1 165 903	1 100 566
Revenus différés		536 788	488 761
Impôt sur les bénéfices		150 300	250 869
Tranche courante de la dette à long terme	14	999	1 158 971
Tranche courante des obligations locatives		150 252	198 857
Provisions	13	27 471	24 965
Instruments financiers dérivés courants	32	13 073	4 513
Total des passifs courants avant les obligations liées aux fonds des clients		3 044 576	4 152 161
Obligations liées aux fonds des clients		504 515	493 638
Total des passifs courants		3 549 091	4 645 799
Dette à long terme	14	2 687 309	1 941 350
Obligations locatives non courantes		469 843	443 106
Provisions non courantes	13	18 951	19 198
Autres passifs non courants	15	301 082	243 592
Instruments financiers dérivés non courants	32	19 704	1 700
Passifs d'impôt différé	16	21 132	31 081
Obligations au titre des prestations de retraite	17	190 366	163 379
		7 257 478	7 489 205
Capitaux propres			
Bénéfices non distribués		7 129 370	6 329 107
Cumul des autres éléments du résultat global	18	451 253	158 975
Capital-actions	19	1 470 333	1 477 180
Surplus d'apport		377 034	345 032
		9 427 990	8 310 294
		16 685 468	15 799 499

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.



Approuvé par le conseil d'administration,

François Boulanger
Administrateur



Serge Godin
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capital-actions	Surplus d'apport	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2023		6 329 107	158 975	1 477 180	345 032	8 310 294
Bénéfice net		1 692 715	—	—	—	1 692 715
Autres éléments du résultat global		—	292 278	—	—	292 278
Résultat global		1 692 715	292 278	—	—	1 984 993
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		—	—	—	67 840	67 840
Incidence de l'impôt liée aux paiements fondés sur des actions		—	—	—	9 735	9 735
Exercice d'options sur actions	19	—	—	91 800	(15 265)	76 535
Exercice d'unités d'actions liées au rendement	19	823	—	14 078	(30 308)	(15 407)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote, déduction faite de l'impôt	19	(893 275)	—	(45 878)	—	(939 153)
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	19	—	—	(66 847)	—	(66 847)
Solde au 30 septembre 2024		7 129 370	451 253	1 470 333	377 034	9 427 990

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capital-actions	Surplus d'apport	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2022		5 425 005	39 746	1 493 169	314 804	7 272 724
Bénéfice net		1 631 249	—	—	—	1 631 249
Autres éléments du résultat global		—	119 229	—	—	119 229
Résultat global		1 631 249	119 229	—	—	1 750 478
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		—	—	—	58 214	58 214
Incidence de l'impôt liée aux paiements fondés sur des actions		—	—	—	14 423	14 423
Exercice d'options sur actions	19	—	—	106 051	(17 735)	88 316
Exercice d'unités d'actions liées au rendement	19	(2 885)	—	13 680	(24 674)	(13 879)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	19	(725 538)	—	(61 368)	—	(786 906)
Engagement d'achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote non réalisé		1 276	—	103	—	1 379
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	19	—	—	(74 455)	—	(74 455)
Solde au 30 septembre 2023		6 329 107	158 975	1 477 180	345 032	8 310 294

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		1 692 715	1 631 249
Ajustements pour :			
Amortissement et dépréciation	24	536 859	519 648
Recouvrement d'impôt différé	16	(146 100)	(109 496)
Gain de change		(11 043)	(766)
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		67 840	58 214
Gain à la vente d'immobilisations corporelles et à la résiliation de contrats de location		(284)	(3 065)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres	28a	64 996	16 465
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 204 983	2 112 249
Activités d'investissement			
Variation nette des placements courants		59 053	(81 131)
Acquisitions d'entreprises (déduction faite de la trésorerie acquise)	27	(380 313)	(13 039)
Prêt à recevoir		7 508	(15 846)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(109 733)	(159 769)
Produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles		5 732	—
Ajouts de coûts liés à des contrats		(97 059)	(102 082)
Ajouts d'immobilisations incorporelles		(153 907)	(147 200)
Acquisition de placements non courants		(161 842)	(93 275)
Produit tiré de la vente de placements non courants		55 177	50 484
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(775 384)	(561 858)
Activités de financement			
Augmentation de la dette à long terme	28c	747 073	948
Remboursement de la dette à long terme	28c	(1 154 878)	(79 150)
Règlement d'instruments financiers dérivés	28c et 32	38 943	2 921
Paieement au titre des obligations locatives	28c	(146 762)	(161 211)
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprise	28c	(162 146)	(56 994)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	19	(934 765)	(788 020)
Émission d'actions subalternes classe A avec droit de vote		76 523	88 316
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	19	(66 847)	(74 455)
Retenues d'impôt remises au règlement net d'unités d'actions liées au rendement	19	(15 407)	(13 879)
Variation nette des obligations liées aux fonds des clients		10 609	(110 852)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 607 657)	(1 192 376)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients		34 704	8 884
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients		(143 354)	366 899
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients au début de la période		1 838 083	1 471 184
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients à la fin de la période		1 694 729	1 838 083
Composition de la trésorerie :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 461 145	1 568 291
Trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients	5	233 584	269 792

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28).

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

1. Description des activités

CGI inc. (la Société), directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fournit des services en technologie de l'information (TI) et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, des services-conseils en management, des services-conseils stratégiques en TI et des services d'intégration de systèmes et des solutions d'affaires liées à la propriété intellectuelle (PI) afin d'aider ses clients à réaliser leurs stratégies de façon efficace tout en créant de la valeur ajoutée. La Société a été constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a été remplacée par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), sanctionnée le 14 février 2011, et ses actions subalternes classe A avec droit de vote sont négociées sur le marché. Le siège social et les bureaux de la direction de la Société sont situés au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3G 1T4, Canada.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration le 5 novembre 2024.

3. Sommaire des méthodes comptables significatives

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition et elles le demeurent jusqu'à la date de perte de contrôle sur les filiales.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à certains actifs et passifs financiers, qui ont été évalués à la juste valeur comme il est décrit ci-après.

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements et fasse des estimations qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des capitaux propres, sur les informations fournies à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Étant donné que la présentation de l'information financière suppose l'utilisation de jugements et d'estimations, les résultats réels pourraient différer.

Les jugements et estimations importants concernant l'avenir et d'autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière pourraient présenter un risque important d'ajustements significatifs de la valeur comptable des éléments suivants au cours des prochains exercices : la comptabilisation des revenus, les actifs d'impôt différé, les pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus, la dépréciation du goodwill, les actifs au titre de droits d'utilisation, les regroupements d'entreprises, les provisions pour les traitements fiscaux incertains, et les litiges et réclamations.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS (SUITE)

Les jugements posés par la direction, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Comptabilisation des revenus tirés des accords comprenant des livrables multiples

Afin d'évaluer si les livrables aux termes d'un accord sont des obligations de prestation séparées, la direction doit exercer son jugement. Un livrable est considéré comme une obligation de prestation séparée si le client peut en tirer profit pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles et s'il peut être identifié séparément des autres livrables prévus par le contrat. Pour établir si les livrables sont séparément identifiables dans le contexte du contrat, la Société détermine s'ils sont intégrés dans une production combinée, si un ou plusieurs livrables en modifient ou personnalisent considérablement d'autres, ou si les livrables sont hautement interdépendants ou interreliés. Si l'un ou l'autre de ces facteurs est respecté, les livrables sont traités comme une obligation de prestation combinée.

Actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables contre lesquels les pertes pourront être imputées. La direction doit exercer son jugement en ce qui concerne la présence d'incertitudes relativement au calendrier des bénéfices imposables futurs requis pour comptabiliser un actif d'impôt différé. La Société comptabilise un avantage d'impôt seulement lorsqu'il est probable que l'avantage d'impôt se matérialisera à l'avenir. En établissant ce jugement, la Société tient compte des prévisions et des stratégies de planification fiscale futures disponibles.

Une description des estimations figure dans les rubriques respectives des notes des états financiers consolidés.

COMPTABILISATION DES REVENUS, TRAVAUX EN COURS ET REVENUS DIFFÉRÉS

La Société génère des revenus au moyen de la prestation de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes et les solutions d'affaires liées à la propriété intellectuelle (PI), tel qu'il est indiqué à la note 1, Description des activités.

La Société fournit des services et des biens dans le cadre d'accords comportant divers mécanismes d'établissement des prix. La Société comptabilise un contrat ou un groupe de contrats lorsque les critères suivants sont remplis : les parties au contrat ont approuvé le contrat qui définit leurs droits, leurs obligations et les modalités de paiement; le contrat a une substance commerciale et le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une modification de contrat est un changement qui touche l'étendue ou le prix d'un contrat générateur de revenus existant. La Société comptabilise une modification de contrat comme un contrat distinct lorsqu'il y a un élargissement de l'étendue du contrat du fait de l'ajout d'obligations de prestation promises et lorsque le prix du contrat augmente d'un montant de contrepartie qui reflète leur prix de vente spécifique. Si une modification de contrat n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, la Société comptabilise un ajustement rétrospectif des produits des activités ordinaires relatifs au contrat existant à la date de la modification du contrat ou, si les produits ou les services restants constituent des obligations de prestation distinctes, la Société comptabilise la contrepartie restante de façon prospective.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque la Société a rempli ou à mesure qu'elle remplit une obligation de prestation en fournissant au client un bien ou un service promis et sont mesurés au montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir, y compris la contrepartie variable, par exemple une contrepartie liée au rendement, les remises, les rabais pour quantités et les pénalités liées au niveau de service. La contrepartie variable est estimée et prise en compte dans la seule mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement important des produits des activités ordinaires comptabilisés. Pour poser ce jugement, la direction prendra en considération l'ensemble des informations dont elle dispose alors (informations historiques, actuelles et prévisions), la connaissance qu'a la Société du client ou du secteur d'activité, le type de services à fournir et les modalités contractuelles propres à chaque accord.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

COMPTABILISATION DES REVENUS, TRAVAUX EN COURS ET REVENUS DIFFÉRÉS (SUITE)

Les revenus tirés de la vente de biens de tiers fournisseurs, comme les licences d'utilisation de logiciels, le matériel informatique ou les services, sont comptabilisés sur la base du montant brut si la Société agit pour son propre compte dans le cadre de la transaction et sont comptabilisés sur la base du montant net si la Société agit à titre d'agent entre le client et le tiers fournisseur. Pour déterminer si la Société agit pour son propre compte ou à titre d'agent, elle évalue si elle obtient le contrôle des produits ou des services avant que ceux-ci ne soient fournis au client. Cela est souvent démontré lorsque la Société intègre de manière significative les produits et services d'un tiers fournisseur dans les produits et services qu'elle fournit au client. Parmi les autres facteurs considérés comprennent ceux qui suivent : si la Société est la principale responsable de la fourniture des biens ou de la prestation des services, si elle assume le risque sur stocks avant que le bien ou le service soit transféré au client ou après le transfert du contrôle au client, et si elle dispose d'une latitude pour fixer le prix de vente.

Prix de vente spécifique relatif

Les accords de la Société comprennent souvent la prestation de plusieurs services et biens, qui sont décrits ci-après. Lorsqu'un accord vise des obligations de prestation multiples, la valeur totale de l'accord est répartie entre chaque obligation de prestation en fonction de son prix de vente spécifique relatif. Lorsqu'elle fait l'estimation du prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation, la Société privilégie l'utilisation de prix observables qui sont établis au moyen des prix obtenus par la Société pour les mêmes éléments ou pour des livrables semblables. Si les prix observables ne peuvent être obtenus, le prix de vente spécifique correspond à la meilleure estimation de ce prix par la Société.

La meilleure estimation du prix de vente spécifique est le prix auquel la Société s'attend normalement à fournir des services ou des biens et tient compte d'un certain nombre de facteurs internes et externes y compris, sans s'y limiter, les régions géographiques, les politiques de prix de la Société, les coûts internes et les marges. De plus, dans certaines circonstances, la Société peut avoir recours à la méthode résiduelle pour estimer le prix de vente spécifique des licences d'utilisation de logiciels dont elle n'a pas encore établi le prix ou qui n'ont jamais été vendus séparément auparavant.

À titre d'incitatif à la signature du contrat du client, la Société peut fournir des escomptes. Ces incitatifs sont pris en compte dans la répartition du prix de vente spécifique relatif des obligations de prestation.

La méthode de comptabilisation des revenus appropriée est appliquée à chaque obligation de prestation, comme il est mentionné ci-après.

Services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué

Les revenus tirés des contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué sont en général comptabilisés au prix contractuel facturé à mesure que les services sont fournis, lequel correspond à la valeur apportée au client, sauf s'il existe une meilleure façon de mesurer la performance ou la prestation de services.

Services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes

Les revenus tirés des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes fondés sur le temps et les ressources sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis, tandis que ceux qui sont fondés sur les coûts sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés. Le prix contractuel facturé au titre de ces accords correspond à la valeur apportée au client, et les revenus sont donc en général comptabilisés lorsque les montants deviennent facturables.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

Services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes (suite)

Les revenus tirés des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes dans le cadre d'accords à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement au fil du temps, puisque la Société ne peut utiliser autrement l'actif créé et a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La Société utilise principalement les coûts de la main-d'œuvre pour mesurer le pourcentage d'avancement des travaux. Cette méthode se fonde sur des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, qui sont comparées aux coûts de la main-d'œuvre déjà engagés, pour évaluer l'avancement des travaux, ce qui détermine le pourcentage des revenus gagnés. Les facteurs considérés aux fins des estimations sont notamment les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier, des complications imprévues dans l'exécution des travaux, la disponibilité et le maintien en poste de professionnels de TI qualifiés et/ou la capacité des sous-traitants à remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux calendriers convenus. La direction révisé régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de la main-d'œuvre prévu.

Licences d'utilisation de logiciels et logiciel en tant que service (« SaaS »)

CGI offre ses solutions de propriété intellectuelle (« PI ») ainsi que des solutions de tiers sous forme d'accords de licences d'utilisation de logiciels. La plupart de ces accords comprennent d'autres services, comme l'implantation, la personnalisation et l'entretien. Dans le cas de ces accords, les revenus tirés de licences d'utilisation de logiciels, lorsque celles-ci sont identifiées comme une obligation de prestation, sont comptabilisés à un moment précis lors de la livraison. Dans le cas contraire, lorsque le logiciel se trouve considérablement personnalisé, intégré ou modifié, il est combiné aux services d'implantation et de personnalisation et est comptabilisé comme il est indiqué à la rubrique Services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes ci-dessus. Les revenus tirés des services d'entretien des licences vendues sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de la période d'entretien.

CGI fournit également ses solutions de PI sous la forme d'un modèle SaaS, pour lesquelles le client ne peut pas, sans pénalité importante, résilier le contrat d'hébergement et prendre possession du logiciel. Les services SaaS font partie de l'offre de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, dont les revenus sont généralement comptabilisés au fil du temps au fur et à mesure que les services sont fournis. Les activités de transition visant à amener les clients vers les plateformes SaaS, y compris la mise en place de l'hébergement et la personnalisation, qui ne sont pas considérées comme des obligations de prestation distinctes sont capitalisées à titre de coûts de transition et amorties sur la période de service.

Travaux en cours et revenus différés

L'excédent des montants comptabilisés à titre de revenus sur les montants facturés est classé dans les travaux en cours. Les montants perçus avant la prestation des services ou la livraison des biens sont classés dans les revenus différés. Les travaux en cours et les revenus différés sont présentés sur la base du montant net par contrat. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus constatés à partir des revenus différés courants n'étaient pas significativement différents de ceux présentés au 30 septembre 2023.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement l'encaisse non affectée et les placements courants dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'achat.

PLACEMENTS COURANTS

Les placements courants, généralement des dépôts à terme, ont une durée jusqu'à l'échéance de plus de trois mois mais de moins d'un an à la date d'acquisition.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

FONDS DÉTENUS POUR DES CLIENTS ET OBLIGATIONS LIÉES AUX FONDS DES CLIENTS

Dans le cadre des services de paie, de production de déclarations fiscales et de services de règlement, la Société recueille les fonds aux fins du versement des salaires, des impôts et des règlements; conserve temporairement ces fonds jusqu'au moment du paiement; verse les fonds aux employés des clients, aux administrations fiscales compétentes et aux porteurs des demandes de règlement; produit les déclarations fiscales; et prend en charge la correspondance et les révisions réglementaires en découlant. Les fonds détenus pour des clients comprennent de la trésorerie, des placements courants et des obligations non courantes. La Société présente séparément les fonds détenus pour des clients des obligations relatives à ces fonds. Les fonds détenus pour des clients sont classés comme actifs courants puisqu'ils sont détenus seulement dans le but de respecter les obligations liées aux fonds des clients, lesquels seront remboursés dans un délai d'un an à partir de la date du bilan consolidé. Les fluctuations du marché ont une incidence sur la juste valeur des obligations non courantes. En raison de ces fluctuations, les fonds détenus pour des clients pourraient ne pas équivaloir aux obligations liées aux fonds des clients.

Les revenus d'intérêts gagnés et les gains et pertes réalisés lors de la cession de placements courants et d'obligations non courantes sont comptabilisés dans les revenus de la période au cours de laquelle ils sont gagnés, puisque le recouvrement, la garde et le versement de ces fonds sont des facteurs décisifs dans la prestation de ces services.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire.

Immeubles		10 à 40 ans
Améliorations locatives	Durée d'utilité ou durée du contrat de location, selon la moindre des deux	
Mobilier, agencements et matériel		3 à 10 ans
Matériel informatique		3 à 5 ans

CONTRATS DE LOCATION

Lorsque la Société conclut des ententes contractuelles avec des fournisseurs, une évaluation est effectuée afin de déterminer si le contrat contient un contrat de location. La Société a identifié des contrats de location sous les catégories suivantes : propriétés, véhicules motorisés et autres ainsi que matériel informatique.

La Société identifie un contrat de location lorsqu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie déterminée. Au moment de la conclusion du contrat, un actif au titre du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative correspondante sont présentés au bilan consolidé et évalués à la valeur actualisée, à l'exception des contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels les paiements sont passés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant des obligations locatives initiales, ajusté du montant des paiements de loyers versés avant la date de début, des coûts indirects et des incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée prévue du contrat de location de l'actif sous-jacent.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements non résiliables de la durée prévue des contrats, lesquels comprennent essentiellement les paiements de loyers fixes, les paiements variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle et les options de prolongation ou de résiliation s'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Les composantes non locatives, principalement constituées de frais d'entretien fixes et d'impôt foncier, sont exclues des obligations locatives. Les paiements sont comptabilisés à titre de charge sur la durée du bail dans les coûts immobiliers.

La Société estime la durée du contrat de location pour calculer la valeur de l'obligation locative à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Les options de prolongation ou de résiliation du contrat de location sont incluses dans la durée du contrat de location seulement s'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées. Les facteurs évalués comprennent la valeur des améliorations locatives requises et tout incitatif potentiel à prendre l'option.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée est le taux d'emprunt marginal, sauf s'il est possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La Société estime le taux d'emprunt marginal relatif à chaque contrat de location ou portefeuille d'actifs loués, car il n'est pas possible de déterminer facilement la plupart des taux d'intérêt implicites des contrats de location. Pour calculer le taux d'emprunt marginal, la Société prend en considération sa solvabilité, la durée de l'accord, toute garantie reçue et le contexte économique à la date du contrat de location.

Les obligations locatives sont ajustées ultérieurement pour tenir compte des intérêts, lesquels sont inscrits en tant que charges financières nettes, ainsi que des paiements de loyers effectués.

De plus, les obligations locatives sont réévaluées (ainsi que l'ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation) lorsqu'une des situations suivantes se produit :

- une modification dans la durée du contrat de location ou un changement dans l'évaluation d'une option de prolongation, d'achat ou de résiliation, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- une modification dans les garanties de valeur résiduelle ou dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen du taux d'actualisation déterminé à la naissance de l'obligation.

De plus, lors de la résiliation partielle ou complète d'un contrat de location, la différence entre la valeur comptable de l'obligation locative et celle de l'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat.

COÛTS LIÉS À DES CONTRATS

Les coûts liés à des contrats comprennent principalement des coûts de transition engagés dans le cadre de la mise en œuvre de contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué à long terme, y compris les modèles SaaS, ainsi que des incitatifs.

Coûts de transition

Les coûts de transition comprennent principalement les coûts liés à l'installation des systèmes et des processus, à la conversion des applications du client sur les plateformes de la Société engagés après l'obtention des contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, y compris la mise en place de l'hébergement et la personnalisation de solutions sous la forme d'un modèle SaaS. Les coûts de transition se composent essentiellement du coût de la main-d'œuvre, constitué de la rémunération du personnel et des avantages connexes. Le coût de la main-d'œuvre comprend également les frais de sous-traitance.

Incitatifs

Des incitatifs sont occasionnellement accordés aux clients lors de la signature de contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué. Ces incitatifs sont accordés sous la forme de paiements en trésorerie.

Amortissement des coûts liés à des contrats

Les coûts liés à des contrats sont amortis selon la méthode linéaire au cours de la période où les services sont fournis. L'amortissement des coûts de transition est inclus dans les coûts des services et frais de vente et d'administration, et l'amortissement des incitatifs est comptabilisé en réduction des revenus.

Perte de valeur des coûts liés à des contrats

Lorsqu'il est prévu qu'un contrat ne sera pas rentable, la perte estimative est appliquée initialement en réduction des coûts liés au contrat capitalisés. L'excédent de la perte prévue sur les coûts liés au contrat capitalisés est comptabilisé à titre de contrat générateur de revenus déficitaire dans les provisions. Si le contrat redevient rentable à une date ultérieure, les pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus doivent être reprises en premier, et s'il reste encore une rentabilité prévue supplémentaire, alors toute perte de valeur préalablement appliquée aux coûts liés au contrat capitalisés doit être reprise. La reprise de la perte de valeur est limitée afin que la valeur comptable des coûts liés à un contrat ne soit supérieure ni à leur valeur recouvrable ni à leur valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à leur égard au cours d'exercices antérieurs.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels, de solutions d'affaires et de relations clients. Les logiciels et les solutions d'affaires sont comptabilisés au coût. Les logiciels développés en interne sont capitalisés s'ils répondent aux critères spécifiques de capitalisation relatifs à la faisabilité technique et financière et si la Société démontre sa capacité et son intention de les utiliser. Les solutions d'affaires développées en interne et offertes sur le marché sont capitalisées si elles répondent aux critères spécifiques de capitalisation relatifs à la faisabilité technique, commerciale et financière. Les logiciels, les solutions d'affaires et les relations clients acquis lors de regroupements d'entreprises sont comptabilisés initialement à leur juste valeur fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, ce qui implique des estimations, telles que la prévision des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation.

Amortissement des immobilisations incorporelles

La Société amortit les immobilisations incorporelles selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Logiciels	1 à 8 ans
Solutions d'affaires	3 à 10 ans
Relations clients et carnet de commandes	5 à 7 ans

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL

Échéancier des tests de dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations incorporelles et du goodwill est revue pour dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. La Société évalue, à chaque date de clôture, si de tels événements ou changements de circonstances se sont produits. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées font l'objet d'un test de dépréciation annuel au 30 septembre. Le goodwill fait également l'objet d'un test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre de chaque exercice.

Tests de dépréciation

S'il existe un indice de dépréciation ou si un actif doit être soumis à un test de dépréciation annuel, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient pour déterminer le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de la cession et sa valeur d'utilité pour la Société. La Société a principalement recours à la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la cession, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte lorsque disponibles. S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable doit être réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat.

Le goodwill acquis à la suite d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier de la main-d'œuvre acquise et des synergies du regroupement d'entreprises en question. Le groupe d'UGT qui devrait bénéficier de la main-d'œuvre acquise et des synergies correspond aux secteurs opérationnels de la Société. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le groupe d'UGT qui représente, au sein de la Société, le niveau le plus bas auquel le goodwill doit faire l'objet d'un suivi par la direction est le niveau du secteur opérationnel.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL (SUITE)

Tests de dépréciation (suite)

La valeur recouvrable de chaque secteur opérationnel a été établie conformément au calcul de la valeur d'utilité qui comprend des estimations de sa performance financière future fondée sur les flux de trésorerie approuvés par la direction couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation avant impôt et le taux de croissance à long terme des flux de trésorerie d'exploitation nets. Pour formuler ces hypothèses, la direction a pris en compte la conjoncture économique et son incidence sur les taux de croissance et d'actualisation prévus. Les projections de flux de trésorerie reflètent les attentes de la direction quant au rendement du secteur et les perspectives de croissance du marché du secteur opérationnel. Le taux d'actualisation avant impôt affecté à un secteur opérationnel est dérivé du coût moyen pondéré du capital (CMPC). La direction tient compte de facteurs comme la prime de risque pays, le taux sans risque, la prime relative à la taille et le coût de la dette pour calculer le CMPC. Les pertes de valeur comptabilisées se rapportant au goodwill ne peuvent pas être reprises à des périodes ultérieures.

Pour les actifs autres que le goodwill ayant subi une perte de valeur, une évaluation est effectuée, à chaque date de clôture, s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours d'exercices antérieurs. Le montant de la reprise est comptabilisé dans les états consolidés du résultat.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont composés principalement d'actifs au titre du régime de rémunération différée et de placements non courants qui sont présentés comme étant non courants selon les intentions de la direction.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La Société comptabilise ses regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration découlant de regroupements d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés ou lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite actuelle. La Société comptabilise le goodwill comme étant l'excédent du coût d'acquisition sur les actifs corporels et incorporels identifiables acquis net des passifs pris en charge à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé comprend la valeur économique future liée à la main-d'œuvre acquise et les synergies avec les activités de la Société qui découlent principalement de la réduction des coûts et de nouvelles occasions d'affaires. Pour déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs corporels et incorporels identifiables acquis et des passifs pris en charge, la direction pose des hypothèses fondées sur des estimations telles que la prévision des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de la durée d'utilité des actifs acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans la répartition du prix d'achat et donc, résultent en des ajustements correspondants du goodwill si elles constituent des ajustements au cours de la période d'évaluation. La période d'évaluation, qui ne doit pas dépasser 12 mois, correspond à la période entre la date d'acquisition et la date à laquelle toute l'information importante nécessaire à l'établissement des justes valeurs est disponible. Toute autre variation ultérieure des jugements et des estimations est comptabilisée dans les états consolidés du résultat.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est établi en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le bénéfice par action après dilution est calculé selon la méthode du rachat d'actions afin d'évaluer l'effet dilutif des unités d'actions liées au rendement (UALR), des options sur actions et des unités d'actions restreintes (UAR).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS

Les frais de recherche, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement liés aux logiciels et aux solutions d'affaires, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent aux critères de capitalisation spécifiques relatifs à la faisabilité technique, commerciale et financière, comme il a été mentionné ci-dessus à la rubrique Immobilisations incorporelles.

CRÉDITS D'IMPÔT

Pour la comptabilisation des crédits d'impôt pour la recherche et le développement (R et D) et d'autres crédits d'impôt, la Société utilise l'approche par le résultat, selon laquelle les crédits d'impôt sont comptabilisés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que la Société se conformera à l'ensemble des conditions rattachées à la subvention. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés aux charges d'exploitation sont comptabilisés en diminution des charges connexes dans la période au cours de laquelle ces charges sont engagées. Les crédits d'impôt relatifs aux dépenses en immobilisations sont comptabilisés en diminution du coût des actifs connexes. Les crédits d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction des montants qu'elle s'attend à recevoir et font l'objet d'une vérification par les administrations fiscales. Les estimations sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et mises à jour, sur la base des nouvelles informations disponibles.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé d'après la méthode axée sur le bilan.

L'impôt sur les bénéfices exigible est comptabilisé relativement aux montants prévus à payer ou à recouvrer selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date des bilans.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en fonction des différences temporelles déductibles ou imposables entre la valeur comptable dans les états financiers consolidés et la valeur fiscale des actifs et des passifs selon des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui entreront en vigueur pendant l'exercice au cours duquel la Société s'attend à recouvrer ou à régler les différences. Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'état du résultat, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres selon le classement de l'élément auquel ils se rattachent.

Les actifs d'impôt différé provenant des pertes fiscales non utilisées et des différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables contre lesquels les pertes peuvent être imputées. Une fois cette évaluation réalisée, la Société tient compte de l'analyse des prévisions et des stratégies de planification fiscale futures. Les estimations de bénéfices imposables sont fondées sur les prévisions par administration fiscale sur une base non actualisée.

La Société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices dans de nombreuses administrations fiscales. Le jugement est requis pour déterminer la provision d'impôt à l'échelle mondiale, car la détermination des passifs et des actifs d'impôt implique des incertitudes quant à l'interprétation de réglementations fiscales complexes et nécessite des estimations et des hypothèses tenant compte des faits et circonstances existants. La Société établit une provision pour les passifs d'impôts éventuels en fonction du montant le plus probable des résultats possibles. Les estimations sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et mises à jour, sur la base des nouvelles informations disponibles, et pourraient entraîner des modifications des passifs d'impôt et des passifs d'impôt différé au cours de la période au cours de laquelle ces déterminations sont faites.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions de la Société constituent des passifs correspondant aux provisions pour litiges et réclamations survenant dans le cours normal des activités, aux passifs relatifs au démantèlement liés à des immeubles de bureaux visés par des contrats de location, aux contrats générateurs de revenus déficitaires et aux contrats avec les fournisseurs déficitaires. La Société comptabilise aussi des provisions pour cessation d'emploi liées à des initiatives spécifiques comme les programmes d'optimisation des coûts et à l'intégration des entreprises qu'elle a acquises.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont actualisées au moyen d'un taux courant avant impôt lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif. L'augmentation des provisions pour refléter le passage du temps est comptabilisée à titre de charges financières.

Les provisions pour litiges et réclamations sont calculées selon les précédents historiques, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables dans les circonstances. Les estimations portent sur la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et sur le degré de probabilité d'une issue défavorable.

Les passifs relatifs au démantèlement ont trait à des immeubles visés par des contrats de location qui contiennent des clauses exigeant la remise des lieux à leur état initial à l'échéance du contrat. La provision est établie en utilisant la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives.

Des provisions pour contrats générateurs de revenus déficitaires sont comptabilisées lorsque les coûts inévitables restants associés à l'exécution du contrat sont supérieurs aux revenus estimatifs restants du contrat. La direction passe régulièrement en revue la rentabilité des accords et les estimations sous-jacentes.

Des provisions pour contrats avec les fournisseurs déficitaires sont comptabilisées lorsque les flux de trésorerie nets inévitables associés à l'exécution du contrat sont négatifs. La provision représente le moins élevé des coûts d'exécution du contrat et des pénalités associées à sa résiliation. Ces éléments ont généralement trait à des composantes non locatives liées à des locaux vacants.

Des provisions pour cessation d'emploi sont comptabilisées lorsqu'un plan officiel détaillé mentionne l'activité ou une partie de l'activité concernée, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes, des calendriers appropriés, et qu'il a été communiqué aux personnes concernées.

CONVERSION DES DEVICES

Les états financiers consolidés de la Société sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués au moyen de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Soldes et transactions en devises

Les revenus, les charges, et les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des bilans. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

Établissements à l'étranger

Pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société, les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des bilans. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant la période. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

CONVERSION DES DEVICES (SUITE)

Établissements à l'étranger (suite)

Pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la Société, les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des bilans, et les actifs et passifs non monétaires, aux taux de change historiques. Les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et pertes de change de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régimes d'options réglées en instruments de capitaux propres

La Société maintient un régime d'unités d'actions (régime d'unités d'actions) et des régimes d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres qui sont versées à titre de rémunération à des employés, dirigeants et administrateurs fournissant des services à la Société. Les UALR et les UAR peuvent être émises aux termes du régime d'unités d'actions (et sont collectivement appelées les « unités d'actions » aux termes de ce régime d'unités d'actions).

La juste valeur des UALR et des UAR est déterminée d'après le cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'attribution. Pour les options sur actions, la juste valeur est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes à la date d'attribution. Le nombre d'UALR, d'UAR et d'options sur actions dont il est prévu que les droits seront acquis est estimé à la date d'attribution, puis révisé à chaque date de clôture. Pour établir une estimation de la juste valeur des options sur actions, il faut formuler des hypothèses sur les données les plus appropriées au modèle d'évaluation, notamment la durée de vie prévue des options et la volatilité prévue du cours des actions. La juste valeur des paiements fondés sur des actions, ajustée pour tenir compte des attentes relativement aux conditions liées au rendement et aux taux d'extinction, est comptabilisée en résultat comme une charge au titre des paiements fondés sur des actions sur la période d'acquisition des droits et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport, sur la base de l'acquisition graduelle des droits si les droits sont acquis annuellement ou de façon linéaire si les droits sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits.

Lorsque les UALR et les UAR sont exercées, leur juste valeur comptabilisée dans le surplus d'apport est soustraite et portée au crédit du capital-actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie payée est portée au crédit du capital-actions, et la juste valeur des options sur actions comptabilisée dans le surplus d'apport est soustraite et portée au crédit du capital-actions.

Régime d'achat d'actions

La Société administre un régime d'achat d'actions pour les employés admissibles. Selon ce régime, la Société verse des cotisations correspondant à celles effectuées par les employés jusqu'à un pourcentage maximal du salaire de l'employé. Les cotisations versées par la Société sont comptabilisées au titre des salaires et autres coûts des employés dans les coûts des services et frais de vente et d'administration.

Unités d'actions différées réglées en trésorerie

La Société administre un régime d'unités d'actions différées (UAD) pour rémunérer les membres externes du conseil d'administration. Une charge égale au cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'attribution de chaque UAD est comptabilisée dans les coûts des services et frais de vente et d'administration et un passif correspondant est comptabilisé à titre de rémunération à payer et de passifs liés aux employés. Après la date d'attribution, le passif au titre des UAD est réévalué pour tenir compte des variations ultérieures de la juste valeur des actions de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et ultérieurement classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du bénéfice net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers sont classés selon le modèle de gestion qu'utilise la Société pour ces instruments et les flux de trésorerie contractuels qu'ils génèrent. Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction et classés à la juste valeur par le biais du bénéfice net.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La Société a effectué les classements suivants :

Désignés à la juste valeur par le biais du bénéfice net

La trésorerie, les équivalents de trésorerie, la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients, les instruments financiers dérivés et les actifs au titre du régime de rémunération différée comptabilisés dans les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et les gains et pertes qui en découlent sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

Coût amorti

Les créances clients, les montants à recevoir à long terme comptabilisés dans les actifs financiers non courants, les placements courants dans des fonds détenus pour des clients, les fournisseurs et autres créditeurs, la rémunération à payer et passifs liés aux employés, la dette à long terme et les obligations liées aux fonds des clients sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés au coût amorti peuvent subir une dépréciation. Dans le cas des créances clients et des travaux en cours, la Société évalue les pertes de crédit attendues suivant la méthode simplifiée, selon laquelle une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être inscrite lors de la comptabilisation initiale des actifs financiers.

À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements courants compris dans les actifs financiers courants, les obligations non courantes comprises dans les fonds détenus pour des clients et dans les placements non courants comptabilisés dans les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et peuvent subir une dépréciation. La Société se prévaut de l'exemption pour risque de crédit faible à leur égard.

Les gains et pertes non réalisés, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices applicable, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les revenus d'intérêts évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les gains et pertes réalisés sur la décomptabilisation sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

Les coûts de transaction comprennent essentiellement les frais associés aux services juridiques et comptables et tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais du bénéfice net sont pris en compte dans la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif correspondant et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à la facilité de crédit renouvelable non garantie sont pris en compte dans les autres actifs non courants et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie prévue du contrat sous-jacent.

Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance, ou si l'actif est transféré et que ce transfert remplit les conditions de décomptabilisation, puisque la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés.

Hiérarchie des justes valeurs

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées aux bilans sont classées selon les niveaux suivants :

Niveau 1 : un cours (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les cours visés au niveau 1, mais qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement; et

Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET TRANSACTIONS DE COUVERTURE

La Société a recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt et aux taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la date de clôture de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte qui en découle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat, à moins que le dérivé ne soit désigné comme instrument de couverture et qu'il ne soit jugé efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation dans les états consolidés du résultat repose sur la nature de la relation de couverture. Les flux de trésorerie liés aux instruments de couverture sont classés de la même manière que les flux de trésorerie liés à l'élément couvert.

À la mise en place d'une relation de couverture, la Société désigne et documente officiellement la relation de couverture à laquelle elle souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de la gestion des risques qui sous-tendent la couverture. La documentation porte sur l'identification de la nature du risque couvert, le lien économique entre l'élément couvert et les instruments de couverture qui ne doit pas être dominé par le risque de crédit, le ratio de couverture conforme à la stratégie de gestion des risques visée et la manière dont la Société appréciera régulièrement l'efficacité de la relation de couverture.

La direction évalue l'efficacité de la couverture lors de la création de l'instrument de couverture et chaque trimestre par la suite, en général selon un ratio de couverture géré de 1 pour 1. L'efficacité de la couverture évaluée de façon prospective correspond à la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie du dérivé compensent les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument couvert sous-jacent ou le risque en cas de non-concordance importante entre les conditions de l'instrument de couverture et celles de l'instrument couvert. Un déséquilibre significatif est considéré comme traduisant l'inefficacité de la couverture et comptabilisé comme tel dans les états consolidés du résultat.

Couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société peut avoir recours aux swaps de devises et aux dettes à long terme libellées en devises pour couvrir des parties des investissements nets de la Société dans ses établissements aux États-Unis et en Europe. Les gains ou pertes de change sur les investissements nets et la partie efficace des gains ou des pertes sur les instruments de couverture des investissements nets sont comptabilisés à titre d'autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat. Lorsque l'investissement net faisant l'objet de la couverture est cédé, le montant qui s'y rattache dans les autres éléments du résultat global est alors transféré dans le bénéfice net, au titre des gains ou des pertes découlant de la cession.

Couvertures de flux de trésorerie liées aux revenus futurs et à la dette à long terme

La plupart des revenus et des coûts de la Société sont libellés en devises autres que le dollar canadien. Le risque que les variations des taux de change aient une incidence sur les résultats est atténué en grande partie par l'appariement des coûts de la Société et des revenus libellés dans la même devise. Dans certains cas où il existe un déséquilibre important dans une monnaie en particulier, la Société conclut des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des taux de change.

La Société a aussi recours à des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir soit le risque lié aux flux de trésorerie soit le risque de change de la dette à long terme.

La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée à titre d'autres éléments du résultat global et la partie inefficace, le cas échéant, dans les états consolidés du résultat. La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés est reclassée des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans les états consolidés du résultat.

Coûts de couverture

La Société a choisi de comptabiliser l'élément report/déport et l'écart de conversion des contrats à terme et des swaps de devises en tant que coûts de couverture. Lorsque c'est le cas, les coûts (gains) différés de couverture, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices applicable, sont comptabilisés en tant que composante séparée du cumul des autres éléments du résultat global et reclassés dans les états consolidés du résultat au moment où l'élément couvert est décomptabilisé.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société administre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et à cotisations définies.

Le coût des régimes à cotisations définies est passé en charges dans les états consolidés du résultat en fonction des cotisations payables par la Société au cours de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies, l'obligation au titre des prestations définies est calculée par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les obligations au titre des prestations de retraite dans les bilans consolidés représentent la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies réduite de la juste valeur des actifs au titre de chaque régime. Les actifs au titre des prestations de retraite sont comptabilisés dans la mesure où la Société peut bénéficier de remboursements ou d'une réduction des cotisations futures. Les régimes de retraite qui sont capitalisés à même le paiement des primes d'assurance sont traités comme des régimes à cotisations définies, sauf si la Société a une obligation soit de verser directement les prestations lorsqu'elles deviennent exigibles, soit de verser d'autres montants si les actifs accumulés auprès de l'assureur ne couvrent pas tous les avantages futurs du personnel. Dans ces circonstances, le régime est traité comme un régime à prestations définies.

Les contrats d'assurance sont traités comme des actifs de régime d'un régime à prestations définies si les produits du contrat :

- ne peuvent servir qu'à financer les avantages du personnel;
- sont hors de portée des créanciers de la Société;
- ne peuvent pas être restitués à la Société, sauf si ces produits représentent un surplus d'actifs non nécessaires au respect de l'ensemble des obligations relatives aux avantages du personnel ou constituent un remboursement des avantages du personnel déjà payés par la Société.

Les contrats d'assurance qui ne respectent pas les critères susmentionnés sont traités comme des investissements non courants et sont inscrits à leur juste valeur comme des actifs financiers non courants dans les bilans consolidés.

Pour calculer le coût des régimes à prestations définies et leur valeur actualisée à l'aide d'évaluations actuarielles, il est nécessaire de formuler des hypothèses relatives entre autres aux taux d'actualisation, aux augmentations salariales futures et aux prestations de retraite, les taux d'inflation et la mortalité. Toute modification apportée aux hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction tient compte des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et dont l'échéance se rapproche de celle de l'obligation de retraite concernée.

Le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les coûts des services et frais de vente et d'administration des états consolidés du résultat. L'intérêt net calculé d'après le taux d'actualisation appliqué au passif ou à l'actif net au titre du montant net des prestations définies est comptabilisé comme une charge financière nette ou un revenu financier net. Si les avantages d'un régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une compression, la modification des avantages qui en résultent ayant trait à des services passés ou bien les gains ou les pertes liés à la compression sont comptabilisés immédiatement dans l'état consolidé du résultat. Les gains ou les pertes sur le règlement d'un régime à prestations définies sont comptabilisés au moment du règlement.

Les réévaluations des régimes à prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, les changements dans l'effet du plafonnement de l'actif ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion du montant compris dans l'intérêt net sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont réalisées.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

ADOPTION D'UNE NORME COMPTABLE

Les modifications de normes suivantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} octobre 2023.

Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (IASB) a modifié IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'introduire une définition des estimations comptables et d'aider les entités à faire une distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante car les modifications des méthodes comptables doivent être appliquées rétrospectivement tandis que les changements des estimations comptables sont pris en compte de façon prospective.

Impôt différé lié à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

En mai 2021, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent.

La mise en œuvre de ces modifications de normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

Le 23 mai 2023, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, de manière à tenir compte du modèle de règles du Pilier 2 visant la mise en place d'un impôt minimum mondial de 15 %. Les modifications de normes introduisent une exception temporaire concernant la comptabilisation de l'impôt différé et les informations à fournir à son égard, découlant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale, qui a été mise en œuvre à compter de cette date.

Depuis le 31 mars 2024, la Société est assujettie à des obligations d'information supplémentaires concernant la charge d'impôt exigible au titre de l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2, ainsi qu'à l'obligation de fournir des informations qualitatives et quantitatives concernant l'exposition à l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2. La Société a effectué une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2 sur la base de sa plus récente déclaration pays par pays et des états financiers de ses entités constitutives.

Le modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12) n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Les modifications de normes suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2024 pour la Société.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et informations au sujet de la dette à long terme assortie de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, indépendamment du fait que la Société exercera ou non son droit de différer le règlement du passif. Par la suite, soit en octobre 2022, l'IASB a introduit des modifications additionnelles d'IAS 1, précisant que les clauses restrictives sur la dette à long terme, peu importe qu'elles aient été respectées ou non après la date de clôture, ne modifient pas le classement de la dette; les entités sont plutôt tenues de présenter de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes afférentes à leurs états financiers.

Ententes de financement des fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)

En mai 2023, l'IASB a modifié IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, de manière à introduire de nouvelles exigences d'information visant à améliorer la transparence entourant les ententes de financement des fournisseurs et leur impact sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition sur les liquidités de la Société. Les nouvelles exigences d'information porteront notamment sur les modalités et conditions, la valeur comptable des passifs, les fourchettes d'échéances des paiements, les changements sans effet sur la trésorerie, ainsi que le risque de liquidité lié aux ententes de financement des fournisseurs.

La mise en œuvre de ces modifications de normes n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (SUITE)

Les modifications de normes suivantes ont été publiées et entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2026 pour la Société et l'application anticipée est permise. La Société évaluera l'incidence de ces modifications de normes sur ses états financiers consolidés.

Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Les modifications de normes clarifient qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement, plus précisément lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée, ou lorsque le passif répond aux critères de décomptabilisation. De plus, elles clarifient le traitement des actifs financiers garantis par sûreté réelle et des instruments liés par contrat et elles introduisent des obligations d'information supplémentaires quant aux actifs et aux passifs financiers dont les modalités contractuelles font référence à une éventualité, et aux instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les nouvelles exigences seront appliquées rétrospectivement. L'entité est tenue de fournir des informations sur les actifs financiers dont la classe d'évaluation change du fait de ces modifications de normes.

La norme suivante a été publiée par l'IASB et entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2027 pour la Société et l'application anticipée est permise. La Société évaluera l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comptable IFRS vise à améliorer la comparabilité et la transparence de la communication dans les états financiers. Bien qu'un certain nombre de sections d'IAS 1 aient été reprises dans IFRS 18, la norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, y compris des totaux et des sous-totaux spécifiques. Elle requiert également la présentation d'indicateurs de performance financière définis par la direction utilisés dans les communications au public autres que les états financiers, et elle comprend de nouvelles exigences en matière de regroupement et de ventilation de l'information financière en fonction des rôles définis dans les états financiers primaires et les notes annexes. L'application rétrospective est exigée dans les états financiers annuels et intermédiaires.

4. Créances clients

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Clients (note 32)	1 117 712	1 152 880
Crédits d'impôt et crédits d'impôt pour la R et D	149 955	157 668
Autres	130 735	114 569
	1 398 402	1 425 117

5. Fonds détenus pour des clients

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Trésorerie (note 32)	233 584	269 792
Placements courants	50 000	80 000
Obligations non courantes (note 32)	223 196	138 935
	506 780	488 727

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

6. Immobilisations corporelles

	Terrains et immeubles	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 30 septembre 2023	81 381	256 804	149 271	620 371	1 107 827
Ajout	6 032	17 724	12 253	72 515	108 524
Ajout – acquisitions d'entreprises (note 27)	—	96	196	1 086	1 378
Cessions/mises hors service	(10 236)	(27 142)	(19 273)	(86 710)	(143 361)
Écart de conversion	3 353	5 768	2 754	17 057	28 932
Au 30 septembre 2024	80 530	253 250	145 201	624 319	1 103 300
Amortissement cumulé					
Au 30 septembre 2023	26 979	165 260	94 710	431 602	718 551
Amortissement (note 24)	2 550	28 974	12 988	90 306	134 818
Dépréciation (note 24)	115	1 966	465	149	2 695
Cessions/mises hors service	(4 985)	(26 945)	(19 273)	(86 710)	(137 913)
Écart de conversion	1 324	4 284	1 368	11 350	18 326
Au 30 septembre 2024	25 983	173 539	90 258	446 697	736 477
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	54 547	79 711	54 943	177 622	366 823

	Terrains et immeubles	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 30 septembre 2022	77 371	262 972	152 083	598 725	1 091 151
Ajout	1 933	29 301	16 145	111 011	158 390
Cessions/mises hors service	(167)	(39 269)	(20 477)	(100 769)	(160 682)
Écart de conversion	2 244	3 800	1 520	11 404	18 968
Au 30 septembre 2023	81 381	256 804	149 271	620 371	1 107 827
Amortissement cumulé					
Au 30 septembre 2022	23 467	170 647	101 302	426 127	721 543
Amortissement (note 24)	3 234	28 697	12 675	98 759	143 365
Dépréciation (note 24)	—	2 163	423	—	2 586
Cessions/mises hors service	(167)	(39 269)	(20 477)	(100 769)	(160 682)
Écart de conversion	445	3 022	787	7 485	11 739
Au 30 septembre 2023	26 979	165 260	94 710	431 602	718 551
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	54 402	91 544	54 561	188 769	389 276

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Propriétés	Véhicules motorisés et autres	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Au 30 septembre 2023	1 022 910	199 501	38 943	1 261 354
Ajouts	46 289	41 968	208	88 465
Ajouts – acquisitions d'entreprises (note 27)	2 341	—	—	2 341
Changements des estimations et modifications des contrats de location	18 422	—	—	18 422
Cessions/mises hors service	(81 524)	(46 014)	(29 942)	(157 480)
Écart de conversion	34 574	6 156	965	41 695
Au 30 septembre 2024	1 043 012	201 611	10 174	1 254 797
Amortissement cumulé				
Au 30 septembre 2023	644 021	98 800	36 212	779 033
Amortissement (note 24)	89 198	35 507	1 910	126 615
Dépréciation (note 24)	10 119	—	—	10 119
Cessions/mises hors service	(80 766)	(41 970)	(29 942)	(152 678)
Écart de conversion	21 285	3 386	922	25 593
Au 30 septembre 2024	683 857	95 723	9 102	788 682
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	359 155	105 888	1 072	466 115

	Propriétés	Véhicules motorisés et autres	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Au 30 septembre 2022	1 049 445	180 164	40 689	1 270 298
Ajouts	32 772	48 883	1 030	82 685
Changements des estimations et modifications des contrats de location	13 940	—	—	13 940
Cessions/mises hors service	(101 670)	(36 792)	(3 121)	(141 583)
Écart de conversion	28 423	7 246	345	36 014
Au 30 septembre 2023	1 022 910	199 501	38 943	1 261 354
Amortissement cumulé				
Au 30 septembre 2022	610 007	88 923	36 247	735 177
Amortissement (note 24)	103 249	36 988	2 793	143 030
Dépréciation (note 24)	9 649	—	—	9 649
Cessions/mises hors service	(94 676)	(31 700)	(3 121)	(129 497)
Écart de conversion	15 792	4 589	293	20 674
Au 30 septembre 2023	644 021	98 800	36 212	779 033
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	378 889	100 701	2 731	482 321

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

8. Coûts liés à des contrats

	Au 30 septembre 2024			Au 30 septembre 2023		
	Coût	Amortissement et dépréciation cumulés	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement et dépréciation cumulés	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts de transition	610 971	274 243	336 728	549 848	250 847	299 001
Incitatifs	51 045	43 744	7 301	52 331	42 886	9 445
	662 016	317 987	344 029	602 179	293 733	308 446

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels développés en interne	Solutions d'affaires acquises	Solutions d'affaires développées en interne	Relations clients et carnet de commandes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Au 30 septembre 2023	228 673	110 225	90 139	841 740	1 248 069	2 518 846
Ajouts	50 534	7 720	—	100 810	—	159 064
Acquisitions d'entreprises (note 27)	69	—	—	—	124 330	124 399
Cessions/mises hors service	(26 301)	(5 806)	(9 672)	(20 221)	—	(62 000)
Écart de conversion	3 203	931	1 309	5 968	39 762	51 173
Au 30 septembre 2024	256 178	113 070	81 776	928 297	1 412 161	2 791 482
Amortissement et dépréciation cumulés						
Au 30 septembre 2023	175 238	75 187	67 954	474 462	1 102 902	1 895 743
Amortissement (note 24)	40 088	14 810	3 838	77 701	49 304	185 741
Dépréciation (note 24)	1 439	131	—	10 004	—	11 574
Cessions/mises hors service	(26 301)	(5 806)	(9 672)	(20 221)	—	(62 000)
Écart de conversion	2 647	666	1 200	2 517	34 819	41 849
Au 30 septembre 2024	193 111	84 988	63 320	544 463	1 187 025	2 072 907
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	63 067	28 082	18 456	383 834	225 136	718 575

	Logiciels	Logiciels développés en interne	Solutions d'affaires acquises	Solutions d'affaires développées en interne	Relations clients et carnet de commandes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Au 30 septembre 2022	238 940	104 486	78 580	734 021	1 231 393	2 387 420
Ajouts	33 963	9 130	19 811	111 894	—	174 798
Acquisitions d'entreprises (note 27b)	—	—	—	—	(8 951)	(8 951)
Cessions/mises hors service	(49 103)	(3 900)	(9 002)	—	—	(62 005)
Écart de conversion	4 873	509	750	(4 175)	25 627	27 584
Au 30 septembre 2023	228 673	110 225	90 139	841 740	1 248 069	2 518 846
Amortissement et dépréciation cumulés						
Au 30 septembre 2022	189 639	65 323	73 094	408 298	1 035 107	1 771 461
Amortissement (note 24)	30 475	13 421	3 274	69 053	47 824	164 047
Cessions/mises hors service	(49 103)	(3 900)	(9 002)	—	—	(62 005)
Écart de conversion	4 227	343	588	(2 889)	19 971	22 240
Au 30 septembre 2023	175 238	75 187	67 954	474 462	1 102 902	1 895 743
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	53 435	35 038	22 185	367 278	145 167	623 103

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

10. Autres actifs non courants

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Services non courants payés d'avance	24 061	28 674
Contrats d'assurance souscrits pour capitaliser les régimes de retraite à prestations définies et contrats d'assurance-vie – droit au remboursement (note 17)	19 675	19 458
Actifs au titre des prestations de retraite (note 17)	22 446	836
Dépôts	13 503	15 634
Frais de financement différés	2 425	2 531
Autres	28 330	17 643
	110 440	84 776

11. Actifs financiers non courants

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs au titre du régime de rémunération différée (notes 17 et 32)	112 270	88 076
Placements non courants (note 32)	24 209	17 113
Montants à recevoir à long terme	10 114	20 774
Instruments financiers dérivés non courants (note 32)	2 644	22 005
	149 237	147 968

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

12. Goodwill

Les tableaux suivants présentent l'information sur les activités de la Société, lesquelles sont gérées au moyen des neuf secteurs opérationnels suivants : Ouest et Sud de l'Europe (principalement la France, le Portugal et l'Espagne); États-Unis (É.-U.) Secteur privé et gouvernements locaux; Canada; É.-U. Gouvernement fédéral américain; Scandinavie et Centre de l'Europe (Allemagne, Suède et Norvège); Royaume-Uni (R.-U.) et Australie; Finlande, Pologne et pays baltes; Nord-ouest et Centre-est de l'Europe (principalement les Pays-Bas, le Danemark et la République tchèque); et centres mondiaux de prestation de services en Asie-Pacifique (principalement l'Inde et les Philippines) (Asie-Pacifique).

Les secteurs opérationnels représentent la structure de gestion actuelle ainsi que la façon dont le principal décideur opérationnel, c'est-à-dire le président et chef de la direction de la Société, évalue les activités.

La Société a terminé le test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 et n'a constaté aucune perte de valeur.

Les variations du goodwill se présentaient comme suit :

	Ouest et Sud de l'Europe	É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux	Canada	É.-U. Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	R.-U. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	Asie-Pacifique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	1 555 730	1 258 377	1 142 148	1 090 703	1 383 316	896 809	604 885	532 129	260 353	8 724 450
Acquisitions d'entreprises (note 27)	—	42 055	—	397 406	—	—	—	—	—	439 461
Écart de conversion	79 977	(2 175)	—	(3 813)	79 654	84 131	32 292	25 915	10 484	306 465
Au 30 septembre 2024	1 635 707	1 298 257	1 142 148	1 484 296	1 462 970	980 940	637 177	558 044	270 837	9 470 376

Hypothèses clés relatives au test de dépréciation du goodwill

Les hypothèses clés utilisées pour les UGT sont présentées dans les tableaux suivants pour les exercices clos les 30 septembre :

	Ouest et Sud de l'Europe	É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux	Canada	É.-U. Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	R.-U. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	Asie-Pacifique
2024	%	%	%	%	%	%	%	%	%
CMPC avant impôt	10,3	11,4	10,9	10,3	10,0	11,5	10,3	10,2	17,8
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie des activités d'exploitation nets ¹	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
2023	%	%	%	%	%	%	%	%	%
CMPC avant impôt	11,7	11,9	11,0	10,3	12,1	13,7	12,2	12,1	20,3
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie des activités d'exploitation nets ¹	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

¹ Le taux de croissance à long terme est établi en fonction du moins élevé entre la croissance selon des recherches publiées de l'industrie ou 2,0 %.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. Provisions

	Cessations d'emploi ¹	Passifs relatifs au démantèlement ²	Autres ³	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	5 719	19 972	18 472	44 163
Provisions additionnelles	70 153	1 326	16 307	87 786
Montants utilisés	(62 796)	(1 367)	(17 942)	(82 105)
Renversement de montants non utilisés	(1 587)	(1 206)	(3 366)	(6 159)
Ajustement du taux d'actualisation et intérêts théoriques	—	191	301	492
Écart de conversion	514	1 122	609	2 245
Au 30 septembre 2024	12 003	20 038	14 381	46 422
Tranche courante	11 797	4 110	11 564	27 471
Tranche non courante	206	15 928	2 817	18 951

¹ Se reporter à la note 25, Programme d'optimisation des coûts, et à la note 27c, Investissements dans les filiales.

² Au 30 septembre 2024, les passifs relatifs au démantèlement étaient fondés sur des flux de trésorerie attendus de 20 483 000 \$ et ont été actualisés selon un taux moyen pondéré de 1,16 %. L'échéancier des paiements de ces obligations s'échelonnait entre un et dix-sept ans au 30 septembre 2024. Le renversement des montants non utilisés s'explique principalement par des règlements avantageux.

³ Au 30 septembre 2024, la catégorie Autres comprenait des provisions pour contrats générateurs de revenus, des contrats avec des fournisseurs déficitaires, inclus principalement dans le cadre du programme d'optimisation des coûts (note 25) et relativement aux frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration (note 27c), et également des litiges et réclamations.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

14. Dette à long terme

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Billets de premier rang en devise américaine de 2014 de 473 025 \$ (350 000 \$ US) ¹	—	473 808
Billets de premier rang en devise américaine de 2021 de 810 900 \$ (600 000 \$ US) remboursables en septembre 2026 et de 540 600 \$ (400 000 \$ US) remboursables en septembre 2031 ²	1 342 758	1 342 714
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021 de 600 000 \$ remboursables en septembre 2028 ³	597 212	596 550
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2024 de 300 000 \$ remboursables en septembre 2027 et de 450 000 \$ remboursables en septembre 2029 ⁴	746 144	—
Facilité d'emprunt à terme non garantie ⁵	—	676 886
Autre dette à long terme	2 194	10 363
	2 688 308	3 100 321
Tranche courante	999	1 158 971
	2 687 309	1 941 350

¹ En septembre 2024, la Société a remboursé les deux dernières séries des billets de premier rang non garantis émis en 2014 d'un montant de 350 000 000 \$ US (billets de premier rang en devise américaine de 2014), pour un montant total de 475 825 000 \$, et a réglé les swaps de devises connexes (note 32).

² Les billets de premier rang non garantis émis en 2021 d'un montant de 1 000 000 000 \$ US (billets de premier rang en devise américaine de 2021) comprennent deux séries de billets de premier rang non garantis, avec une échéance moyenne pondérée de 4 ans et portant intérêt au taux moyen pondéré de 1,79 %. Au 30 septembre 2024, ces billets représentaient un montant de 1 351 500 000 \$, moins les frais de financement.

³ Au 30 septembre 2024, un montant de 600 000 000 \$ avait été emprunté, moins les frais de financement. Les billets de premier rang non garantis émis en 2021 d'un montant de 600 000 000 \$ (billets de premier rang en dollars canadiens de 2021) viennent à échéance en septembre 2028, portant intérêt au taux de 2,10 %.

⁴ En septembre 2024, la Société a émis des billets de premier rang non garantis (billets de premier rang en dollars canadiens de 2024) pour un montant en capital total de 750 000 000 \$, moins les frais de financement. L'émission comprend deux séries de billets de premier rang non garantis, avec une échéance moyenne pondérée de 4 ans et portant intérêt au taux moyen pondéré de 4,08 %.

⁵ En décembre 2023, la Société a remboursé la totalité de sa facilité d'emprunt à terme non garantie de 500 000 000 \$ US pour un montant total de 670 350 000 \$. La Société a aussi réglé les swaps de devises connexes (note 32).

La Société dispose d'un montant de 1 500 000 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit renouvelable non garantie échéant en novembre 2028. Cette facilité porte intérêt à des taux de référence variables majorés d'une marge variable établie d'après le ratio du levier financier de la Société. Au 30 septembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité. Un montant de 3 645 000 \$ de cette facilité a été donné en garantie de diverses lettres de crédit émises à des clients et à des tiers. Le 30 octobre 2024, la facilité de crédit renouvelable non garantie a été prolongée d'un an jusqu'au 30 octobre 2029 et peut être prolongée de nouveau. Aucun changement significatif n'a été apporté aux modalités, y compris les taux d'intérêt et les clauses restrictives bancaires. La facilité de crédit renouvelable non garantie contient des clauses restrictives qui obligent la Société à maintenir certains ratios financiers (note 33). Au 30 septembre 2024, la Société respectait ces clauses restrictives.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

15. Autres passifs non courants

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Revenus différés	137 450	112 370
Passifs au titre du régime de rémunération différée (note 17)	124 447	97 745
Autres	39 185	33 477
	301 082	243 592

16. Impôt sur les bénéfices

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible pour l'exercice considéré	731 338	697 402
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices antérieurs	12 998	(21 242)
Total de la charge d'impôt exigible	744 336	676 160
Recouvrement d'impôt différé		
Recouvrement d'impôt différé afférent à l'établissement et à la reprise de différences temporelles	(118 893)	(119 249)
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre (du recouvrement) de la charge d'impôt différé des exercices antérieurs	(27 207)	9 753
Total du recouvrement d'impôt différé	(146 100)	(109 496)
Total de la charge d'impôt sur les bénéfices	598 236	566 664

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au Canada, et il s'établit comme suit :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	%	%
Taux d'imposition de la Société prévu par la loi	26,5	26,5
Effet des écarts des taux d'imposition étrangers	(0,3)	(0,6)
Entente finale avec les autorités fiscales et échéance des délais de prescription	(0,3)	(0,5)
Éléments non déductibles et exempts d'impôt	0,3	0,1
Comptabilisation des différences temporaires non comptabilisés antérieurement	(0,3)	—
Charge d'impôt minimale	0,2	0,3
Taux d'imposition effectif	26,1	25,8

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

16. Impôt sur les bénéfices (suite)

L'historique des soldes d'impôt différé se détaille comme suit :

	Au 30 septembre 2023	Ajouts provenant des acquisitions d'entreprises	Comptabilisé dans le bénéfice	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Écart de conversion et autres	Au 30 septembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres crédoeurs, provisions et autres passifs non courants	43 673	—	8 844	—	—	683	53 200
Avantages fiscaux découlant des reports prospectifs de pertes fiscales	56 078	—	(7 265)	—	—	2 367	51 180
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	68 926	—	12 102	—	(3 599)	1 392	78 821
Obligations au titre des prestations de retraite	27 243	—	795	(356)	—	(648)	27 034
Frais de recherche et de développement capitalisés	92 880	—	82 302	—	—	(715)	174 467
Obligations locatives	169 288	—	(16 919)	—	—	4 110	156 479
Immobilisations corporelles, coûts liés à des contrats, immobilisations incorporelles et autres actifs non courants	(123 717)	—	49 457	—	—	1 111	(73 149)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(143 411)	—	23 077	—	—	(3 648)	(123 982)
Travaux en cours	(14 372)	—	(926)	—	—	(323)	(15 621)
Goodwill	(87 259)	—	(6 346)	—	—	(77)	(93 682)
Crédits d'impôt remboursables sur les salaires	(22 568)	—	(2 478)	—	—	103	(24 943)
Couvertures de flux de trésorerie	(4 010)	—	14 164	5 374	—	(1 468)	14 060
Autres	11 600	—	(10 707)	(3 462)	—	140	(2 429)
Impôt différé, montant net	74 351	—	146 100	1 556	(3 599)	3 027	221 435

	Au 30 septembre 2022	Ajouts provenant des acquisitions d'entreprises	Comptabilisé dans le bénéfice	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Écart de conversion et autres	Au 30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres crédoeurs, provisions et autres passifs non courants	40 214	—	4 007	—	—	(548)	43 673
Avantages fiscaux découlant des reports prospectifs de pertes fiscales	51 963	—	2 928	—	—	1 187	56 078
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	51 136	—	14 531	—	2 623	636	68 926
Obligations au titre des prestations de retraite	19 517	—	(5 601)	13 078	—	249	27 243
Frais de recherche et de développement capitalisés	—	—	92 880	—	—	—	92 880
Obligations locatives	171 072	—	(5 750)	—	—	3 966	169 288
Immobilisations corporelles, coûts liés à des contrats, immobilisations incorporelles et autres actifs non courants	(151 054)	2 540	23 567	—	—	1 230	(123 717)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(132 757)	—	(6 709)	—	—	(3 945)	(143 411)
Travaux en cours	(12 828)	—	(1 283)	—	—	(261)	(14 372)
Goodwill	(81 617)	—	(6 653)	—	—	1 011	(87 259)
Crédits d'impôt remboursables sur les salaires	(20 049)	—	(2 517)	—	—	(2)	(22 568)
Couvertures de flux de trésorerie	(10 398)	—	(55)	6 445	—	(2)	(4 010)
Autres	3 190	—	151	9 339	—	(1 080)	11 600
Impôt différé, montant net	(71 611)	2 540	109 496	28 862	2 623	2 441	74 351

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

16. Impôt sur les bénéfices (suite)

Les montants au titre des soldes d'impôt différé sont présentés comme suit dans les bilans consolidés :

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	242 567	105 432
Passifs d'impôt différé	(21 132)	(31 081)
	221 435	74 351

Au 30 septembre 2024, la Société disposait de reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles totalisant 195 358 000 \$ (279 918 000 \$ au 30 septembre 2023) dont une tranche de 39 077 000 \$ (104 113 000 \$ au 30 septembre 2023) vient à échéance à diverses dates entre 2041 et 2043 et une autre de 156 281 000 \$ (175 805 000 \$ au 30 septembre 2023) n'a pas de date d'échéance. Au 30 septembre 2024, un actif d'impôt différé de 46 564 000 \$ (49 742 000 \$ au 30 septembre 2023) a été comptabilisé à l'égard d'une tranche de 180 647 000 \$ (187 865 000 \$ au 30 septembre 2023) de ces pertes. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables contre lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Au 30 septembre 2024, la Société avait des pertes fiscales opérationnelles non utilisées n'ayant pas de date d'échéance de 14 711 000 \$ (84 739 000 \$ au 30 septembre 2023) et aucune ayant une échéance (7 314 000 \$ au 30 septembre 2023).

Au 30 septembre 2024, la Société disposait de reports prospectifs de pertes fiscales autres que d'exploitation totalisant 470 177 000 \$ (424 736 000 \$ au 30 septembre 2023) n'ayant pas de date d'échéance. Au 30 septembre 2024, un actif d'impôt différé de 4 616 000 \$ (6 336 000 \$ au 30 septembre 2023) a été comptabilisé à l'égard d'une tranche de 17 869 000 \$ (24 806 000 \$ au 30 septembre 2023) de ces pertes. Au 30 septembre 2024, les pertes fiscales autres que d'exploitation non comptabilisées de la Société s'élevaient à 452 308 000 \$ (399 930 000 \$ au 30 septembre 2023).

Au 30 septembre 2024, la Société détenait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les filiales à l'étranger s'élevant à 1 315 252 000 \$ (1 365 975 000 \$ au 30 septembre 2023). Les répercussions fiscales du rapatriement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui ne sont pas considérés comme réinvestis indéfiniment, ont été comptabilisées et n'auront pas d'incidence importante sur les liquidités de la Société. De plus, la Société n'avait pas comptabilisé de passifs d'impôt différé sur les bénéfices non distribués de 9 308 421 000 \$ (8 262 337 000 \$ au 30 septembre 2023) tirés de ses filiales à l'étranger, car ceux-ci étaient considérés comme étant réinvestis indéfiniment. À la distribution de ces bénéfices sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel

La Société administre divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies ainsi que d'autres régimes d'avantages du personnel.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société administre des régimes de retraite à prestations définies principalement au profit de ses employés au Royaume-Uni, en France et en Allemagne ainsi que des régimes moins importants dans d'autres pays. Ces prestations sont fondées sur le salaire donnant droit à pension et sur le nombre d'années de service et sont pour la plupart financées à même les actifs détenus dans des fonds distincts.

Les régimes à prestations définies exposent la Société au risque de taux d'intérêt, au risque d'inflation, au risque de longévité, au risque de change et au risque de placement sur le marché.

La description qui suit traite principalement des régimes enregistrés au Royaume-Uni, en France et en Allemagne :

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la Société a trois régimes de retraite à prestations définies distincts : le régime de retraite de CMG, le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica et le régime de retraite à prestations définies de Logica.

Le régime de retraite de CMG est fermé aux nouveaux employés et les employés existants n'acquièrent plus de droits. Le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica est encore ouvert, mais seulement aux employés qui sont issus de la fonction publique et qui disposent de régimes protégés. Le régime de retraite à prestations définies de Logica est fermé aux nouveaux employés et les employés existants n'acquièrent plus de droits. Le régime a été créé sur le modèle du régime en vigueur dans le secteur de l'électricité et vise les employés qui ont travaillé pour National Grid et Welsh Water dont les avantages étaient protégés.

Le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica et le régime de retraite à prestations définies de Logica sont des régimes à cotisations patronales et salariales.

Les fiduciaires sont les dépositaires des régimes de retraite à prestations définies et sont responsables d'administrer ceux-ci, y compris les stratégies de placement. Les fiduciaires passent périodiquement en revue les politiques de placement et de répartition de l'actif. Ainsi, la politique du régime de retraite de CMG vise une répartition d'au plus 65 % d'actifs axés sur le rendement, comme des actions; la politique du régime de retraite et d'assurance-vie de Logica est d'investir 15 % des actifs au titre du régime dans des actions et 85 % dans des obligations; et la politique du régime de retraite à prestations définies de Logica est d'investir 10 % des actifs au titre du régime dans des actions et 90 % dans des obligations.

En vertu de la *Pensions Act 2004* du Royaume-Uni, des évaluations actuarielles formelles et complètes doivent être réalisées au moins tous les trois ans dans le but de déterminer le montant des cotisations que la Société devrait verser pour que le régime respecte son objectif défini par la loi, compte tenu des actifs déjà détenus. Dans l'intervalle, les fiduciaires doivent obtenir des mises à jour sur la capitalisation estimative sauf si le régime compte moins de 100 employés.

Les nouvelles évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des trois régimes de retraite à prestations définies ci-dessus étaient en cours au 30 septembre 2024 et les résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'exercice 2025. En attendant, la Société a suivi les évaluations actuarielles de 2022 au 30 septembre 2024 :

- L'évaluation actuarielle pour le régime de retraite de CMG a révélé un excédent de 36 812 000 \$. Elle a spécifié qu'aucune cotisation supplémentaire n'était requise afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du régime. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Société n'a versé aucune cotisation au régime.
- L'évaluation actuarielle pour le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica a révélé un excédent de 91 000 \$. Elle a spécifié qu'aucune cotisation supplémentaire n'était requise afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du régime. Au cours de l'exercice 2024, la Société a versé un montant de 447 000 \$ pour couvrir les frais de service.
- L'évaluation actuarielle pour le régime de retraite à prestations définies de Logica a révélé un excédent de 18 901 000 \$. Elle a spécifié qu'aucune cotisation supplémentaire n'était requise afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du régime. Depuis le 30 novembre 2019, la Société n'a versé aucune cotisation au régime.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

France

En France, les prestations de retraite sont versées en vertu des dispositions du Code du travail. Au moment de leur départ à la retraite, les employés reçoivent une prestation en fonction du salaire et de leur ancienneté au sein de la Société sous la forme de montant forfaitaire.

Allemagne

En Allemagne, la Société a de nombreux régimes de retraite à prestations définies qui sont tous fermés aux nouveaux employés. Dans la majorité des régimes, les prestations sont versées sous forme de rente mensuelle à la retraite des employés. Dans quelques régimes, les employés reçoivent une prestation sous forme de montant forfaitaire au moment de leur départ à la retraite. Il n'existe aucune exigence obligatoire en matière de capitalisation. Les régimes sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société. Dans le cas de certains régimes, des polices d'assurance sont souscrites pour capitaliser les régimes de retraite. Celles-ci ne sont pas admissibles à titre d'actifs au titre du régime et sont présentées à titre de droit au remboursement, à moins qu'elles fassent partie de fonds de soutien réassurés ou soient données en garantie aux employés.

Les tableaux suivants présentent les montants au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les bilans consolidés :

Au 30 septembre 2024	R.-U.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	(620 308)	(95 366)	(74 715)	(107 559)	(897 948)
Juste valeur des actifs des régimes	642 538	—	12 599	74 891	730 028
	22 230	(95 366)	(62 116)	(32 668)	(167 920)
Juste valeur du droit au remboursement	—	—	19 300	375	19 675
Actif (passif) net comptabilisé dans le bilan	22 230	(95 366)	(42 816)	(32 293)	(148 245)

Présenté à titre de :

Autres actifs non courants (note 10)

Contrats d'assurance souscrits pour capitaliser les régimes à prestations définies et contrats d'assurance-vie – droit au remboursement

— — 19 300 375 19 675

Actifs au titre des prestations de retraite

22 230 — — 216 22 446

Obligations au titre des prestations de retraite

— (95 366) (62 116) (32 884) (190 366)

22 230 (95 366) (42 816) (32 293) (148 245)

Au 30 septembre 2023	R.-U.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	(535 633)	(78 612)	(67 706)	(92 703)	(774 654)
Juste valeur des actifs des régimes	536 226	—	11 747	64 138	612 111
	593	(78 612)	(55 959)	(28 565)	(162 543)
Juste valeur du droit au remboursement	—	—	19 082	376	19 458
Actif (passif) net comptabilisé dans le bilan	593	(78 612)	(36 877)	(28 189)	(143 085)

Présenté à titre de :

Autres actifs non courants (note 10)

Contrats d'assurance souscrits pour capitaliser les régimes à prestations définies et contrats d'assurance-vie – droit au remboursement

— — 19 082 376 19 458

Actifs au titre des prestations de retraite

593 — — 243 836

Obligations au titre des prestations de retraite

— (78 612) (55 959) (28 808) (163 379)

593 (78 612) (36 877) (28 189) (143 085)

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Obligations au titre des prestations définies	R.-U.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	535 633	78 612	67 706	92 703	774 654
Coût des services rendus au cours de l'exercice	946	6 114	373	6 732	14 165
Charge d'intérêts	30 561	3 378	2 738	5 009	41 686
Pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses financières ¹	29 444	10 088	4 948	3 405	47 885
Pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses démographiques ¹	—	111	—	338	449
(Gains actuariels) pertes actuarielles lié(e)s à l'expérience ¹	(1 222)	(5 100)	(787)	794	(6 315)
Cotisations des participants au régime	86	—	—	162	248
Prestations payées dans le cadre du régime	(27 712)	—	(503)	(3 536)	(31 751)
Prestations payées directement par l'employeur	—	(2 033)	(3 192)	(496)	(5 721)
Écart de conversion ¹	52 572	4 196	3 432	2 448	62 648
Au 30 septembre 2024	620 308	95 366	74 715	107 559	897 948
Obligations au titre des prestations définies des régimes non capitalisés	—	95 366	—	21 600	116 966
Obligations au titre des prestations définies des régimes capitalisés	620 308	—	74 715	85 959	780 982
Au 30 septembre 2024	620 308	95 366	74 715	107 559	897 948

Obligations au titre des prestations définies	R.-U.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2022	525 262	77 477	61 420	85 784	749 943
Coût des services rendus au cours de l'exercice	997	6 106	379	6 251	13 733
Charge d'intérêts	27 445	3 093	2 600	4 414	37 552
Coût des services passés	—	(288)	—	—	(288)
(Gains actuariels) pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses financières ¹	(54 598)	(4 575)	65	(1 581)	(60 689)
(Gains actuariels) pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses démographiques ¹	(12 077)	88	—	2	(11 987)
Pertes actuarielles (gains actuariels) lié(e)s à l'expérience ¹	33 349	(6 035)	2 571	3 496	33 381
Cotisations des participants au régime	76	—	—	170	246
Prestations payées dans le cadre du régime	(26 527)	—	(229)	(4 359)	(31 115)
Prestations payées directement par l'employeur	—	(2 565)	(2 992)	(747)	(6 304)
Écart de conversion ¹	41 706	5 311	3 892	(727)	50 182
Au 30 septembre 2023	535 633	78 612	67 706	92 703	774 654
Obligations au titre des prestations définies des régimes non capitalisés	—	78 612	—	18 132	96 744
Obligations au titre des prestations définies des régimes capitalisés	535 633	—	67 706	74 571	677 910
Au 30 septembre 2023	535 633	78 612	67 706	92 703	774 654

¹ Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Actifs des régimes et droit au remboursement	R.-U.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	536 226	—	30 829	64 514	631 569
Revenus d'intérêts sur les actifs au titre du régime	30 573	—	1 300	3 712	35 585
Cotisations patronales	426	2 033	2 804	7 714	12 977
Rendement des actifs compte non tenu des revenus d'intérêts ¹	50 973	—	(906)	1 579	51 646
Cotisations des participants au régime	86	—	—	162	248
Prestations payées dans le cadre du régime	(27 712)	—	(503)	(3 536)	(31 751)
Prestations payées directement par l'employeur	—	(2 033)	(3 192)	(496)	(5 721)
Frais d'administration payés dans le cadre du régime	(1 462)	—	—	—	(1 462)
Écart de conversion ¹	53 428	—	1 567	1 617	56 612
Au 30 septembre 2024	642 538	—	31 899	75 266	749 703
Actifs des régimes	642 538	—	12 599	74 891	730 028
Droit au remboursement	—	—	19 300	375	19 675
Au 30 septembre 2024	642 538	—	31 899	75 266	749 703

Actifs des régimes et droit au remboursement	R.-U.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2022	571 909	—	29 523	59 414	660 846
Revenus d'intérêts sur les actifs au titre du régime	29 902	—	1 283	3 370	34 555
Cotisations patronales	339	2 565	2 983	6 744	12 631
Rendement des actifs compte non tenu des revenus d'intérêts ¹	(84 003)	—	(1 668)	(12)	(85 683)
Cotisations des participants au régime	76	—	—	170	246
Prestations payées dans le cadre du régime	(26 527)	—	(229)	(4 359)	(31 115)
Prestations payées directement par l'employeur	—	(2 565)	(2 992)	(747)	(6 304)
Frais d'administration payés dans le cadre du régime	(1 779)	—	—	(5)	(1 784)
Écart de conversion ¹	46 309	—	1 929	(61)	48 177
Au 30 septembre 2023	536 226	—	30 829	64 514	631 569
Actifs des régimes	536 226	—	11 747	64 138	612 111
Droit au remboursement	—	—	19 082	376	19 458
Au 30 septembre 2023	536 226	—	30 829	64 514	631 569

¹ Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Les actifs des régimes à la fin des exercices se composent de ce qui suit :

Au 30 septembre 2024	R.-U.	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions cotées	260 103	—	—	260 103
Obligations cotées	158 739	—	—	158 739
Trésorerie	3 123	—	68	3 191
Autres ¹	220 573	12 599	74 823	307 995
	642 538	12 599	74 891	730 028

Au 30 septembre 2023	R.-U.	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions cotées	205 130	—	—	205 130
Obligations cotées	139 584	—	—	139 584
Trésorerie	5 566	—	76	5 642
Autres ¹	185 946	11 747	64 062	261 755
	536 226	11 747	64 138	612 111

¹ Se composent principalement de fonds de placement cotés et de divers contrats d'assurance qui couvrent des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes ne comprennent pas les actions de la Société, les biens immobiliers occupés par celle-ci ou tout autre actif utilisé par la Société.

Le tableau suivant présente la charge¹ comptabilisée dans les états consolidés du résultat :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 165	13 734
Coût des services passés	—	(288)
Intérêts nets sur les obligations ou les actifs nets au titre des prestations définies	6 101	2 998
Frais d'administration	1 462	1 784
	21 728	18 228

¹ La charge a été comptabilisée à titre de coûts des services et frais de vente et d'administration totalisant 14 165 000 \$ et de charges financières nettes totalisant 7 563 000 \$ (note 26) (respectivement (13 446 000 \$ et 4 782 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles calculées en moyennes pondérées pour les obligations au titre des prestations définies. Les taux d'actualisation, les augmentations salariales et de prestations de retraite futures, les taux d'inflation et les taux de mortalité présumés ont tous une incidence significative sur l'évaluation comptable :

Au 30 septembre 2024	R.-U.	France	Allemagne	Autres
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,00	3,33	3,33	5,06
Augmentations salariales futures	0,31	4,10	2,50	2,74
Augmentations des prestations de retraite futures	3,01	—	2,10	0,31
Taux d'inflation	3,15	2,00	2,00	3,44

Au 30 septembre 2023	R.-U.	France	Allemagne	Autres
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,60	4,20	4,06	5,62
Augmentations salariales futures	0,33	4,15	2,50	2,76
Augmentations des prestations de retraite futures	3,20	—	2,10	0,29
Taux d'inflation	3,39	2,10	2,00	3,46

La longévité moyenne après l'âge de 65 ans d'un employé actuellement âgé de 45 ans ou de 65 ans se présente comme suit :

Au 30 septembre 2024	R.-U.	Allemagne
	(en années)	
Longévité prévue des employés actuels âgés de 65 ans		
Hommes	22,1	21,0
Femmes	23,9	24,0
Longévité prévue des employés actuels âgés de 45 ans		
Hommes	23,5	24,0
Femmes	25,4	27,0

Au 30 septembre 2023	R.-U.	Allemagne
	(en années)	
Longévité prévue des employés actuels âgés de 65 ans		
Hommes	22,0	21,0
Femmes	23,8	24,0
Longévité prévue des employés actuels âgés de 45 ans		
Hommes	23,4	24,0
Femmes	25,3	26,0

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Hypothèses actuarielles (suite)

Les hypothèses à l'égard des statistiques futures de mortalité sont établies d'après des conseils actuariels qui tiennent compte des statistiques et des résultats techniques publiés dans chaque pays. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les hypothèses relatives à la mortalité pour les principaux pays reposent sur les tables de mortalité après le départ à la retraite suivantes : 1) au Royaume-Uni, 100 % selon les taux de mortalité du modèle Vita Curves 2019, plus les projections du modèle CMI_2020 avec un paramètre de lissage (Sk) de 7,5, un paramètre d'ajout initial (A) de 0, une pondération nulle pour les données de 2020 (w2020=0) et un taux d'amélioration annuel à long terme d'au moins 1,25 % tant pour les hommes que pour les femmes; 2) en Allemagne, selon le Heubeck RT2018G et 3) en France, selon l'INSEE 2018-2020 (INSEE TVTD 2017-2019 pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Les tableaux suivants présentent la sensibilité des obligations au titre des prestations définies aux changements dans les principales hypothèses actuarielles :

Au 30 septembre 2024	R.-U.	France	Allemagne
	\$	\$	\$
Augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(18 334)	(2 927)	(1 796)
Diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	19 263	3 056	1 874
Augmentation salariale de 0,25 %	181	3 151	23
Diminution salariale de 0,25 %	(179)	(3 029)	(21)
Augmentation de 0,25 % des prestations de retraite	10 675	—	948
Diminution de 0,25 % des prestations de retraite	(9 287)	—	(913)
Augmentation de 0,25 % du taux d'inflation	12 047	3 151	948
Diminution de 0,25 % du taux d'inflation	(11 798)	(3 029)	(913)
Augmentation de un an de l'espérance de vie	15 309	664	2 025
Diminution de un an de l'espérance de vie	(15 478)	(710)	(1 809)

Au 30 septembre 2023	R.-U.	France	Allemagne
	\$	\$	\$
Augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(15 631)	(2 370)	(1 596)
Diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	16 416	2 473	1 663
Augmentation salariale de 0,25 %	137	2 572	23
Diminution salariale de 0,25 %	(132)	(2 474)	(21)
Augmentation de 0,25 % des prestations de retraite	8 713	—	834
Diminution de 0,25 % des prestations de retraite	(8 503)	—	(805)
Augmentation de 0,25 % du taux d'inflation	12 348	5 660	834
Diminution de 0,25 % du taux d'inflation	(11 948)	(5 110)	(805)
Augmentation de un an de l'espérance de vie	12 614	943	1 702
Diminution de un an de l'espérance de vie	(12 801)	(1 258)	(1 530)

L'analyse de sensibilité qui précède reposait sur une méthode qui extrapole l'incidence de modifications raisonnables apportées aux principales hypothèses à la fin de l'exercice sur les obligations au titre des prestations définies.

La durée moyenne pondérée résiduelle des obligations au titre des prestations définies se présente comme suit :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	(en années)	
Royaume-Uni	13	13
France	17	17
Allemagne	10	10
Autres	9	9

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

La Société s'attend à cotiser 8 616 000 \$ aux régimes à prestations définies au cours du prochain exercice, dont 369 000 \$ aux régimes du Royaume-Uni et 8 246 000 \$ à d'autres régimes.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société administre également des régimes de retraite à cotisations définies. Dans certains pays, les cotisations sont versées dans les régimes de retraite gouvernementaux. Le coût des régimes de retraite à cotisations définies s'est élevé à 296 470 000 \$ en 2024 (282 284 000 \$ en 2023).

De plus, en Suède, la Société cotise au régime multiemployeurs, le régime de retraite d'Alecta SE (Alecta), lequel est un régime de retraite à prestations définies. Ce régime de retraite est classé à titre de régime à cotisations définies, étant donné qu'il n'existe pas d'informations suffisantes pour le comptabiliser à titre de régime à prestations définies. Alecta est dans l'incapacité d'établir exactement la répartition des actifs et des provisions pour chaque employeur. La quote-part de la Société du total des cotisations s'élevait à 0,72 % et ses adhérents représentent 0,48 % du nombre total des adhérents actifs au régime.

Alecta utilise un ratio de capitalisation collectif pour déterminer l'excédent ou le déficit du régime de retraite. Tout excédent ou déficit du régime touchera le montant des cotisations futures à payer. La capitalisation collective représente l'écart entre les actifs d'Alecta et les engagements envers les titulaires de polices et les personnes assurées. Le ratio de capitalisation collectif peut généralement varier entre 125 % et 175 %. Au 30 septembre 2024, le ratio de capitalisation collectif d'Alecta s'établissait à 163 % (178 % en 2023). La charge au titre du régime s'est élevée à 23 422 000 \$ en 2024 (25 311 000 \$ en 2023).

La Société s'attend à cotiser 18 043 000 \$ au régime au cours du prochain exercice.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Au 30 septembre 2024, le passif au titre de la rémunération différée totalisait 124 447 000 \$ (97 745 000 \$ au 30 septembre 2023) (note 15) et les actifs au titre de la rémunération différée totalisaient 112 270 000 \$ (88 076 000 \$ au 30 septembre 2023) (note 11). Le passif au titre de la rémunération différée se rapporte principalement aux régimes pour certains membres de la direction aux États-Unis. Certains régimes comprennent des actifs qui seront utilisés pour financer les passifs.

Pour le régime de rémunération différée aux États-Unis, une fiducie a été établie afin que les actifs au titre du régime soient distincts; cependant, dans le cas d'une faillite, les actifs sont sous réserve des droits des créanciers ordinaires de la Société. Ces actifs, composés de placements, changent de valeur selon les cotisations des employés et les variations de valeur des placements. Le changement de la valeur des passifs liés au régime est égal au changement de la valeur des actifs.

Les actifs de la fiducie ainsi que les passifs connexes totalisaient 112 270 000 \$ au 30 septembre 2024 (88 076 000 \$ au 30 septembre 2023).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

18. Cumul des autres éléments du résultat global

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net :		
Gains nets non réalisés découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 44 210 \$ (44 867 \$ au 30 septembre 2023)	896 259	534 321
Pertes nettes sur les swaps de devises ainsi que celles découlant de la conversion de la dette à long terme désignés comme couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 48 921 \$ (49 991 \$ au 30 septembre 2023)	(388 957)	(325 649)
Gains différés sur la couverture des swaps de devises, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 2 907 \$ (1 754 \$ au 30 septembre 2023)	19 031	13 541
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 1 421 \$ (déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 3 953 \$ au 30 septembre 2023)	(6 930)	11 524
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 707 \$ (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 1 189 \$ au 30 septembre 2023)	2 447	(3 412)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net :		
Pertes de réévaluation nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 24 817 \$ (25 173 \$ au 30 septembre 2023)	(70 597)	(71 350)
	451 253	158 975

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, des gains nets non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie de 10 872 000 \$, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 3 814 000 \$, auparavant classés dans les autres éléments du résultat global ont été reclassés dans les états consolidés du résultat (17 937 000 \$ et 6 278 000 \$, respectivement pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, une tranche de 12 562 000 \$ des gains différés de couverture des swaps de devises, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 1 919 000 \$, a aussi été reclassée dans les états consolidés du résultat (18 540 000 \$ et 2 832 000 \$, respectivement, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

19. Capital-actions

Le capital social autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- Actions privilégiées de premier rang, pouvant être émises en série, comportant un droit de vote par action, chaque série ayant un rang égal aux autres séries, mais ayant priorité de rang quant au versement de dividendes sur les actions privilégiées de second rang, sur les actions subalternes classe A avec droit de vote et sur les actions classe B (à droits de vote multiples);
- Actions privilégiées de second rang, pouvant être émises en série, sans droit de vote, chaque série ayant un rang égal aux autres séries, mais ayant priorité de rang quant au versement de dividendes sur les actions subalternes classe A avec droit de vote et les actions classe B (à droits de vote multiples);
- Actions subalternes classe A avec droit de vote, comportant un droit de vote par action, de même rang que les actions classe B (à droits de vote multiples) quant au versement de dividendes et convertibles en actions classe B (à droits de vote multiples), sous réserve de certaines conditions, dans l'éventualité où certaines offres d'achat visant les actions classe B (à droits de vote multiples) se concrétisent;
- Actions classe B (à droits de vote multiples), comportant dix droits de vote par action, de même rang que les actions subalternes classe A avec droit de vote quant au versement de dividendes et convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions subalternes classe A avec droit de vote.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. Capital-actions (suite)

Au cours des exercices 2024 et 2023, le nombre d'actions subalternes classe A avec droit de vote et d'actions classe B (à droits de vote multiples) émises et en circulation a évolué comme suit :

	Actions subalternes classe A avec droit de vote		Actions classe B (à droits de vote multiples)			Total
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
		\$		\$		\$
Au 30 septembre 2022	211 302 549	1 456 275	26 445 706	36 894	237 748 255	1 493 169
Libération d'actions détenues en fiducie	—	13 680	—	—	—	13 680
Achetées et détenues en fiducie	—	(74 455)	—	—	—	(74 455)
Émises par suite de l'exercice d'options sur actions	1 646 044	106 051	—	—	1 646 044	106 051
Rachetées et annulées	(6 234 096)	(61 265)	—	—	(6 234 096)	(61 265)
Au 30 septembre 2023	206 714 497	1 440 286	26 445 706	36 894	233 160 203	1 477 180
Libération d'actions détenues en fiducie	—	14 078	—	—	—	14 078
Achetées et détenues en fiducie	—	(66 847)	—	—	—	(66 847)
Émises par suite de l'exercice d'options sur actions	1 333 876	91 800	—	—	1 333 876	91 800
Rachetées et annulées	(6 597 158)	(45 878)	—	—	(6 597 158)	(45 878)
Conversion d'actions	2 322 948	3 241	(2 322 948)	(3 241)	—	—
Au 30 septembre 2024	203 774 163	1 436 680	24 122 758	33 653	227 896 921	1 470 333

a) Actions détenues en fiducie

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, 171 751 actions détenues en fiducie ont été libérées (172 018 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023), dont la valeur comptabilisée de 14 078 000 \$ (13 680 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023) a été retirée du surplus d'apport.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a réglé les obligations de retenue d'impôt des employés en vertu du régime d'unités d'actions par un paiement en trésorerie de 15 407 000 \$ (13 879 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les fiduciaires, conformément aux modalités du régime d'unités d'actions et des contrats de fiducie, ont acheté sur le marché libre 463 364 actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société (640 052 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023), pour une contrepartie en trésorerie totale de 66 847 000 \$ (74 455 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Au 30 septembre 2024, 2 601 356 actions subalternes classe A avec droit de vote étaient détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions (2 309 743 au 30 septembre 2023).

b) Exercices d'options sur actions

La valeur comptable des actions subalternes classe A avec droit de vote comprend un montant de 15 265 000 \$ qui correspond à une réduction du surplus d'apport et qui représente la valeur du coût de rémunération cumulé lié aux options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 (17 735 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023).

c) Actions rachetées et annulées

Le 30 janvier 2024, le conseil d'administration de la Société a autorisé, avec l'approbation réglementaire ultérieure de la Bourse de Toronto, le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, lui permettant de racheter aux fins d'annulation sur le marché libre jusqu'à 20 457 737 actions subalternes classe A avec droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York et/ou d'autres types de plateformes de négociation ou autrement conformément à des dispenses émises par les autorités en valeurs mobilières. Les actions subalternes classe A avec droit de vote pouvaient être rachetées aux fins d'annulation dès le 6 février 2024 jusqu'au 5 février 2025 au plus tard, ou plus tôt si la Société procédait au rachat du nombre maximal d'actions subalternes classe A avec droit de vote visées par l'offre publique de rachat ou décidait de mettre fin à l'offre.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. Capital-actions (suite)

c) Actions rachetées et annulées (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 965 800 actions subalternes classe A avec droit de vote (2 857 550 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023) dans le cadre de son offre publique précédente et actuelle de rachat dans le cours normal de ses activités pour une contrepartie en trésorerie de 275 218 000 \$ (386 906 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023). L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable, de l'ordre de 258 883 000 \$ a été imputé aux bénéfices non distribués (363 747 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023).

De plus, le 30 septembre 2024, la Société a conclu une entente privée avec le fondateur et président exécutif du conseil de la Société ainsi qu'avec une société de portefeuille détenue en propriété exclusive en vue d'acheter aux fins d'annulation 1 674 930 actions subalternes classe A avec droit de vote en vertu de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 250 000 000 \$ excluant des coûts de transactions de 370 000 \$. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable, de l'ordre de 244 821 000 \$, a été imputé aux bénéfices non distribués. Le lot de 1 674 930 actions subalternes classe A avec droit de vote, achetées aux fins d'annulation le 23 février 2024, comprenait 1 266 366 actions classe B (à droits de vote multiples) converties en actions subalternes classe A avec droit de vote le 23 février 2024 par une société de portefeuille détenue en propriété exclusive par le fondateur et président exécutif du conseil de la Société. La transaction de rachat a été examinée et recommandée aux fins d'approbation par un comité indépendant du conseil d'administration de la Société après la réception d'une opinion externe sur le caractère raisonnable des modalités financières de la transaction, et a été ensuite approuvée par le conseil d'administration. Le rachat a été effectué aux termes d'une dispense émise par l'Autorité des marchés financiers et il est pris en compte dans la limite globale annuelle que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités.

En outre, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation, dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités, 2 887 878 actions subalternes classe A avec droit de vote détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour une contrepartie en trésorerie totale de 400 000 000 \$ (3 344 996 et 400 000 000 \$, respectivement, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023). L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable, de l'ordre de 375 636 000 \$ a été imputé aux bénéfices non distribués (361 791 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023). Le rachat a été effectué aux termes d'une dispense émise par l'Autorité des marchés financiers et il est pris en compte dans la limite globale annuelle d'actions que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal de ses activités.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a payé et annulé 68 550 actions subalternes classe A avec droit de vote dans le cadre de son offre publique précédente de rachat dans le cours normal des activités, d'une valeur comptable de 558 000 \$ et pour une contrepartie en trésorerie totale de 9 177 000 \$, lesquelles ont été rachetées, mais n'avaient été ni payées ni annulées au 30 septembre 2023 (100 100 actions subalternes classe A avec droit de vote, 778 000 \$ et 10 291 000 \$ respectivement, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, lesquelles ont été rachetées, ou ont fait l'objet d'un engagement de rachat, mais n'avaient été ni payées ni annulées au 30 septembre 2022).

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi visant la mise en place de mesures fiscales liées au rachat de capitaux propres par les sociétés publiques. Cette loi exige qu'une société paie un impôt de 2,0 % sur la juste valeur marchande de ses actions rachetées. Le passif d'impôt peut être compensé par l'émission de nouveaux capitaux propres au cours de l'année d'imposition concernée. La mesure fiscale s'applique rétroactivement aux rachats et aux émissions de capitaux propres effectués à compter du 1^{er} janvier 2024. En date du 30 septembre 2024, la Société s'est conformée à cette nouvelle loi et a comptabilisé dans les autres créditeurs un montant de 13 565 000 \$ au titre des actions rachetées, déduction faite de l'émission des options sur actions ainsi qu'une réduction correspondante des bénéfices non distribués.

d) Conversion d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le cofondateur et conseiller du président exécutif du conseil de la Société a converti un total de 900 000 actions classe B (à droits de vote multiples) en 900 000 actions subalternes classe A avec droit de vote.

De plus, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, une société de portefeuille détenue en propriété exclusive par le fondateur et président exécutif du conseil de la Société a converti un total de 1 422 948 actions classe B (à droits de vote multiples) en 1 422 948 actions subalternes classe A avec droit de vote.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. Capital-actions (suite)

e) Dividendes

Le 5 novembre 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'un dividende trimestriel en espèces de 0,15 \$ par action aux détenteurs des actions subalternes classe A avec droit de vote et des actions classe B (à droits de vote multiples). Ce dividende est payable le 20 décembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 20 novembre 2024. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt canadien.

20. Paiements fondés sur des actions

a) Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions restreintes

La Société maintient un régime d'unités d'actions, qui a été modifié le 30 avril 2024 afin de permettre l'attribution d'UALR et d'UAR. Aux termes du régime d'unités d'actions, le conseil d'administration peut attribuer :

- à certains employés et dirigeants des UALR qui leur donnent droit à une action subalterne classe A avec droit de vote pour chaque UALR. Les conditions liées à l'acquisition des droits et au rendement sont établies par le conseil d'administration à la date d'attribution. Les UALR expirent le jour ouvrable précédant le 31 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'attribution a été effectuée, sauf en cas de départ à la retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, les droits rattachés aux UALR attribuées en vertu du régime d'unités d'actions s'acquièrent à la fin de la période de quatre ans.
- à certains employés et dirigeants des UAR qui leur donnent droit à une action subalterne classe A avec droit de vote pour chaque UAR. Aucune condition liée à l'acquisition des droits et au rendement n'est associée aux UAR. Les UAR expirent le jour ouvrable précédant le 31 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'attribution a été effectuée, sauf en cas de départ à la retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Les droits rattachés aux UAR attribuées en vertu du régime d'unités d'actions s'acquièrent à la fin de la période de quatre ans.

Les actions subalternes classe A avec droit de vote achetées dans le cadre du régime d'unités d'actions sont détenues en fiducie à l'intention des participants. Les fiducies, considérées comme des entités structurées, sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société, et le coût des actions achetées est comptabilisé en réduction du capital-actions (note 19).

Aucune UAR n'est actuellement en circulation aux termes du régime d'unités d'actions. Le tableau suivant présente des renseignements relatifs au nombre d'UALR en circulation attribuées par la Société aux termes du régime d'unités d'actions :

En cours au 30 septembre 2022	1 809 591
Attribuées ¹	899 511
Exercées (note 19)	(294 203)
Éteintes	(162 449)
En cours au 30 septembre 2023	2 252 450
Attribuées ¹	799 418
Exercées (note 19)	(280 265)
Éteintes	(243 403)
En cours au 30 septembre 2024	2 528 200

¹ Les UALR attribuées en 2024 avaient une juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution de 137,90 \$ par unité (112,49 \$ en 2023).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

20. Paiements fondés sur des actions (suite)

b) Options sur actions

En vertu du régime d'options sur actions de la Société, le conseil d'administration peut, à son gré, attribuer à certains employés, dirigeants et administrateurs de la Société et de ses filiales, des options sur actions leur permettant d'acquérir des actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société. Le prix d'exercice est déterminé par le conseil d'administration et est égal au cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent généralement acquis sur une période de quatre ans après la date d'attribution, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, et les options sur actions doivent être exercées dans un délai de dix ans, sauf en cas de départ à la retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Au 30 septembre 2024, un total de 15 368 084 actions subalternes classe A avec droit de vote étaient réservées pour émission en vertu du régime d'options sur actions.

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux options sur actions en cours attribuées par la Société :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par action
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	5 211 472	70,21	6 882 845	66,36
Exercées (note 19)	(1 333 876)	57,38	(1 646 044)	53,65
Éteintes	(12 575)	97,84	(23 626)	99,78
Échues	(2 494)	98,65	(1 703)	102,70
En cours à la fin de l'exercice	3 862 527	74,53	5 211 472	70,21
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	3 699 805	73,51	4 772 088	67,46

Le prix moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions exercées en 2024 s'établissait à 145,60 \$ (123,25 \$ en 2023).

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours attribuées par la Société au 30 septembre 2024 :

	Options en cours			Options pouvant être exercées		
	Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
	\$			\$		\$
	39,47 à 41,63	44 112	0,12	39,65	44 112	39,65
	47,36 à 52,63	310 323	0,98	48,39	310 323	48,39
	56,69 à 63,23	1 787 289	2,45	63,20	1 787 289	63,20
	67,04 à 85,62	968 073	3,94	84,57	968 073	84,57
	97,84 à 115,01	752 730	5,94	101,35	590 008	102,31
		3 862 527	3,36	74,53	3 699 805	73,51

c) Régime d'achat d'actions

En vertu du régime d'achat d'actions, la Société verse un montant correspondant à un pourcentage des cotisations de base des employés, jusqu'à concurrence de 3,50 %. Un employé peut verser des cotisations additionnelles en excédent des cotisations de base. Toutefois, la Société ne verse pas des cotisations d'un montant égal si l'employé verse des cotisations additionnelles. Les cotisations de l'employé et celles de la Société sont versées à un administrateur indépendant du régime qui achète des actions subalternes classe A avec droit de vote sur le marché libre au nom de l'employé par l'entremise de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de New York.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

20. Paiements fondés sur des actions (suite)

d) Régime d'unités d'actions différées

Les membres externes du conseil d'administration (participants) peuvent recevoir une partie ou la totalité de leurs jetons de présence en UAD. Les droits rattachés aux UAD sont acquis immédiatement et doivent être exercés au plus tard le 15 décembre de l'année civile qui suit immédiatement l'année civile au cours de laquelle le participant cesse d'agir à titre d'administrateur. Chaque UAD donne le droit au porteur de recevoir un paiement en trésorerie égal au cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote à la Bourse de Toronto à la date de paiement. Au 30 septembre 2024, il y avait 110 412 UAD en cours (122 969 UAD au 30 septembre 2023).

e) Charges au titre des paiements fondés sur des actions

La charge au titre des paiements fondés sur des actions comptabilisée dans les coûts des services et frais de vente et d'administration est la suivante :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
UALR	67 054	55 847
Options sur actions	786	2 367
Régime d'achat d'actions	181 989	169 418
UAD	4 384	5 332
	254 213	232 964

21. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice par action après dilution pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024		2023	
	Bénéfice net	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ¹	Bénéfice par action	Bénéfice par action
	\$		\$	\$
De base	1 692 715	228 074 108	7,42	6,97
Incidence nette des options sur actions et UAR dilutives ²		3 598 753		3 661 040
Dilué	1 692 715	231 672 861	7,31	6,86

¹ Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, 6 528 608 actions subalternes classe A avec droit de vote rachetées aux fins d'annulation et 2 601 356 actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie (respectivement 6 273 046 et 2 309 743 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023) ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation à compter de la date de la transaction.

² Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, aucune option sur actions n'a été exclue du calcul du bénéfice par action après dilution puisque toutes les options sur actions étaient dilutives.

22. Obligations de prestation qui restent à remplir

Les obligations de prestation qui restent à remplir ont trait aux obligations de prestation remplies partiellement ou non remplies dans le cadre d'accords à prix fixe comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir au 30 septembre 2024 se chiffre à 1 179 804 000 \$ (982 531 000 \$ au 30 septembre 2023) et il devrait être comptabilisé dans les revenus, selon une moyenne pondérée, sur 1,7 année (2 années au 30 septembre 2023).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

23. Coûts des services et frais de vente et d'administration

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Salaires et autres coûts liés aux employés ¹	9 156 779	8 870 235
Honoraires professionnels et autres coûts liés à la main-d'œuvre contractuelle	1 436 403	1 500 613
Coûts liés au matériel informatique, aux logiciels et aux centres de traitement des données	866 883	827 613
Coûts immobiliers	201 194	213 962
Amortissement et dépréciation (note 24)	522 308	506 122
Autres charges d'exploitation	76 163	63 876
	12 259 730	11 982 421

¹Déduction faite des crédits d'impôt pour la R et D et d'autres crédits d'impôt de 134 911 000 \$ en 2024 (159 390 000 \$ en 2023).

24. Amortissement et dépréciation

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	134 818	142 653
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 6)	115	—
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	126 615	143 030
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	—	2 274
Amortissement des coûts liés à des contrats relativement aux coûts de transition	59 191	55 194
Dépréciation des coûts liés à des contrats relativement aux coûts de transition	4 254	—
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	185 741	162 971
Dépréciation des immobilisations incorporelles (note 9)	11 574	—
Inclus dans les coûts des services et frais de vente et d'administration (note 23)	522 308	506 122
Amortissement des coûts liés à des contrats relativement aux incitatifs (présenté à titre de réduction des revenus)	2 806	2 793
Amortissement des frais de financement différés (présenté dans les charges financières)	630	816
Amortissement des primes et escomptes sur les placements liés aux fonds détenus pour des clients (présenté sur la base du montant net à titre d'augmentation des revenus)	(1 584)	(1 832)
Amortissement des immobilisations corporelles (présenté dans les coûts d'intégration) (note 6)	—	712
Dépréciation des immobilisations corporelles (présentée dans les coûts d'intégration) (note 6)	149	648
Dépréciation des immobilisations corporelles (présentée dans le programme d'optimisation des coûts) (notes 6 et 25)	2 431	1 938
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation (présentée dans les coûts d'intégration) (note 7)	—	5 143
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation (présentée dans le programme d'optimisation des coûts) (notes 7 et 25)	10 119	2 232
Amortissement des immobilisations incorporelles (présentée dans les coûts d'intégration) (note 9)	—	1 076
	536 859	519 648

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

25. Programme d'optimisation des coûts

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a mis en place un programme d'optimisation des coûts afin d'accélérer les actions prises pour améliorer l'efficacité opérationnelle, notamment par l'utilisation accrue de l'automatisation et des prestations mondiales, et d'adapter la taille de son portefeuille immobilier mondial.

Au 31 mars 2024, la Société a finalisé son programme d'optimisation des coûts pour un coût total de 100 027 000 \$, dont 91 063 000 \$ ont été engagés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Ces montants comprenaient des coûts liés aux cessations d'emplois de 69 500 000 \$ comptabilisées en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), et des coûts liés aux locaux vacants de 21 563 000 \$, composés d'une charge de dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation de 10 119 000 \$ (note 24), des coûts de 9 013 000 \$ liés à des contrats avec des fournisseurs déficitaires et une charge de dépréciation d'immobilisations corporelles de 2 431 000 \$ (note 24) liée à des améliorations locatives et au mobilier, aux agencements et au matériel.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a comptabilisé des coûts de 8 964 000 \$. Ce montant comprenait des coûts liés aux cessations d'emploi de 2 613 000 \$, comptabilisées en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), des coûts liés aux locaux vacants de 6 351 000 \$, composés d'une charge de dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation de 2 232 000 \$ (note 24), des coûts de 2 181 000 \$ liés à des contrats avec des fournisseurs déficitaires et une charge de dépréciation d'immobilisations corporelles de 1 938 000 \$ (note 24) liée à des améliorations locatives et au mobilier, aux agencements et au matériel.

26. Charges financières nettes

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	48 002	53 871
Intérêts sur les obligations locatives	29 234	29 115
Charges financières nettes liées aux régimes de retraite à prestations définies, montants nets (note 17)	7 563	4 782
Autres charges financières	6 135	6 192
Charges financières	90 934	93 960
Revenus financiers	(63 045)	(41 497)
	27 889	52 463

27. Investissements dans les filiales

a) Acquisitions et cessions

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a fait les acquisitions suivantes :

- Le 10 octobre 2023, la Société a acquis la totalité des parts en circulation de Momentum Industries Holdings, LLC (Momentum) pour un prix d'achat total de 53 341 000 \$. Momentum est une entreprise de services de conseil en TI et en management spécialisée dans la transformation numérique, l'analyse de données et les services en mode délégué, établie aux États-Unis et ayant son siège social à Miami, en Floride.
- Le 3 juillet 2024, la Société a fait l'acquisition des activités de Celero Solutions (Celero) au service de coopératives de crédit partout au Canada, soit des ententes-cadres de services comprenant des services en mode délégué, des services bancaires de base et numériques ainsi que des services connexes en TI, pour un prix d'achat total de 19 067 000 \$.
- Le 13 septembre 2024, la Société a acquis la totalité des parts en circulation d'Aeyon LLC (Aeyon), une entreprise qui se spécialise dans la transformation numérique, la gestion et l'analyse de données et les services d'automatisation intelligente pour le gouvernement fédéral américain, établie aux États-Unis et ayant son siège social à Vienna, en Virginie, pour un prix d'achat total de 317 841 000 \$.

Ces acquisitions accroissent la présence de CGI dans leurs régions respectives et consolident le modèle de proximité client de CGI.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

27. Investissements dans les filiales (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à l'égard de toutes les acquisitions en fonction de la juste valeur des actifs corporels et incorporels identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

	Aeyon	Autres	Total
	\$	\$	\$
Actifs courants	34 206	17 696	51 902
Immobilisations corporelles (note 6)	1 029	349	1 378
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	1 073	1 268	2 341
Immobilisations incorporelles ¹ (note 9)	101 856	22 543	124 399
Goodwill ² (note 12)	397 406	42 055	439 461
Passifs courants	(54 728)	(15 307)	(70 035)
Dette à long terme (note 28c)	(162 146)	—	(162 146)
Obligations locatives	(1 073)	(1 268)	(2 341)
	317 623	67 336	384 959
Trésorerie acquise	218	5 072	5 290
Actifs nets acquis	317 841	72 408	390 249
	317 841	65 414	383 255
Contrepartie payée	317 841	65 414	383 255
Contrepartie à payer	—	6 994	6 994

1 Les immobilisations incorporelles sont composées principalement des relations clients et le carnet de commandes.

2 Le goodwill découlant des acquisitions représente principalement la valeur économique future liée à la main-d'œuvre acquise et les synergies avec les activités de la Société. Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a finalisé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge de Momentum.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge de Celero et d'Aeyon est préliminaire et devrait être achevée dès que la direction aura recueilli tous les renseignements disponibles et jugés nécessaires pour finaliser cette répartition.

En fonction des résultats financiers historiques et en ne tenant pas compte des synergies financières, pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, Aeyon aurait contribué à hauteur d'environ 265 000 000 \$ aux revenus et 8 000 000 \$ aux bénéfices nets de la Société si la date d'acquisition avait été le 1^{er} octobre 2023.

De plus, depuis la date d'acquisition, l'acquisition d'Aeyon a ajouté des revenus de 12 000 000 \$ et des bénéfices nets de 500 000 \$, aux résultats financiers de la Société.

b) Acquisitions d'entreprises réalisées au cours de l'exercice précédent

Il n'y a eu aucune acquisition ou cession significative au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a payé 2 348 000 \$ relativement aux acquisitions réalisées au cours des exercices précédents.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

27. Investissements dans les filiales (suite)

c) Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a engagé des frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration de 5 866 000 \$. Ces frais comprenaient des frais connexes aux acquisitions liés aux honoraires professionnels de 2 437 000 \$. Les coûts d'intégration englobent des coûts liés aux locaux vacants de 947 000 \$, des coûts liés à la rationalisation de la redondance d'emplois de 653 000 \$, comptabilisés en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), et d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI de 1 829 000 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a engagé des coûts d'intégration de 53 401 000 \$. Ces coûts englobaient des coûts liés aux locaux vacants de 10 774 000 \$, des coûts liés à la rationalisation de la redondance d'emplois de 23 226 000 \$, comptabilisés en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), et d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI de 19 401 000 \$.

28. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

a) La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres s'établit comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Créances clients	106 360	(31 120)
Travaux en cours	(8 999)	76 554
Charges payées d'avance et autres actifs	4 466	3 547
Actifs financiers non courants	(24 423)	(9 911)
Fournisseurs et autres créditeurs	22 151	(130 172)
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	(27 689)	(57 644)
Revenus différés	50 420	45 681
Impôt sur les bénéfices	(98 207)	105 577
Provisions	(594)	(10 129)
Passifs non courants	33 540	18 893
Instruments financiers dérivés	634	(682)
Obligations au titre de prestations de retraite	7 337	5 871
	64 996	16 465

b) Les activités d'exploitation et d'investissement hors trésorerie s'établissent comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Créances clients	(12)	—
Fournisseurs et autres créditeurs	35 992	32 392
Provisions	576	1 088
Autres passifs non courants	13 524	4 768
	50 080	38 248
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 158)	(14 374)
Ajouts, cessions/mises hors service, changements des estimations et modifications des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation	(110 778)	(86 691)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(40 908)	(28 944)
	(162 844)	(130 009)

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

28. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

c) Les variations découlant des activités de financement s'établissent comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024			2023		
	Dettes à long terme	Instruments financiers dérivés pour couvrir la dette à long terme	Obligations locatives	Dettes à long terme	Instruments financiers dérivés pour couvrir la dette à long terme	Obligations locatives
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 100 321	(97 575)	641 963	3 267 034	(146 215)	709 201
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement, compte non tenu des capitaux propres						
Augmentation de la dette à long terme	747 073	—	—	948	—	—
Remboursement de la dette à long terme et des obligations locatives	(1 154 878)	—	(146 762)	(79 150)	—	(161 211)
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises des exercices précédents	(162 146)	—	—	(56 994)	—	—
Règlement d'instruments financiers dérivés (note 32)	—	38 943	—	—	2 921	—
Activités de financement hors trésorerie						
Ajouts, cessions/mises hors service et changements des estimations et modifications des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	110 778	—	—	81 656
Ajouts liés aux acquisitions d'entreprises (note 27)	162 146	—	2 341	—	—	—
Variations des taux de change	(6 715)	68 132	18 914	(38 218)	45 719	15 997
Autres	2 507	—	(7 139)	6 701	—	(3 680)
Solde à la fin de l'exercice	2 688 308	9 500	620 095	3 100 321	(97 575)	641 963

d) Les intérêts payés et reçus et l'impôt sur les bénéfices payés sont classés dans les activités d'exploitation et s'établissent comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts payés	102 180	130 570
Intérêts reçus	87 153	87 239
Impôt sur les bénéfices payé	740 325	480 607

e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient composés d'encaisse non affectée aux 30 septembre 2024 et 2023.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

29. Information sectorielle

Les tableaux ci-après présentent de l'information sur les activités de la Société en fonction de sa structure de gestion actuelle. Les résultats sectoriels sont présentés en fonction de l'endroit où sont exécutés les travaux selon le modèle de prestation de services par emplacement géographique (note 12).

Au 1^{er} octobre 2023, dans le cadre du programme d'optimisation des coûts, la Société a regroupé certaines activités administratives internes sous une fonction corporative, dont les revenus étaient auparavant présentés dans le secteur Asie-Pacifique. La Société a retraité l'information du secteur Asie-Pacifique pour la période comparative afin de se conformer à ce changement.

	Exercice clos le 30 septembre 2024										
	Europe de l'Ouest et du Sud	Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.	Canada	Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	R.-U. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	Asie-Pacifique	Éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus sectoriels	2 600 198	2 327 309	2 034 995	2 001 391	1 658 172	1 584 833	859 263	828 726	956 145	(174 880)	14 676 152
Bénéfice sectoriel avant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, le programme d'optimisation des coûts, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur les bénéfices ¹	334 165	337 325	463 171	322 698	150 913	251 662	133 437	129 277	293 121	—	2 415 769
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration (note 27c)											(5 866)
Programme d'optimisation des coûts (note 25)											(91 063)
Charges financières nettes (note 26)											(27 889)
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices											2 290 951

¹ L'amortissement total de 523 530 000 \$ inclus dans les secteurs Europe de l'Ouest et du Sud, Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U., Canada, Gouvernement fédéral américain, Scandinavie et Centre de l'Europe, R.-U. et Australie, Finlande, Pologne et pays baltes, Nord-Ouest et Centre-Est de l'Europe et Asie-Pacifique était respectivement de 71 807 000 \$, 97 552 000 \$, 60 132 000 \$, 60 779 000 \$, 86 683 000 \$, 44 999 000 \$, 37 700 000 \$, 34 970 000 \$, et 28 908 000 \$ pour l'année se terminant le 30 septembre 2024. La dépréciation des immobilisations incorporelles de 11 574 000 \$ comprend la dépréciation d'une solution commerciale dans le segment Secteur privé et gouvernements locaux É.-U. de 7 932 000 \$. Cet actif ne devrait plus générer d'avantages économiques futurs.

	Exercice clos le 30 septembre 2023										
	Europe de l'Ouest et du Sud	Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U.	Canada	Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	R.-U. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre-est de l'Europe	Asie-Pacifique	Éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus sectoriels	2 605 926	2 277 996	2 064 659	1 935 238	1 648 356	1 455 529	828 951	755 901	904 038	(180 234)	14 296 360
Bénéfice sectoriel avant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, le programme d'optimisation des coûts, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur les bénéfices ¹	355 578	339 410	477 502	306 362	127 320	216 517	110 583	101 871	277 598	—	2 312 741
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration (note 27c)											(53 401)
Programme d'optimisation des coûts (note 25)											(8 964)
Charges financières nettes (note 26)											(52 463)
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices											2 197 913

¹ L'amortissement total de 507 087 000 \$ inclus dans les secteurs Europe de l'Ouest et du Sud, Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U., Canada, Gouvernement fédéral américain, Scandinavie et Centre de l'Europe, R.-U. et Australie, Finlande, Pologne et pays baltes, Nord-ouest et Centre-est de l'Europe et Asie-Pacifique était respectivement de 85 049 000 \$, 83 359 000 \$, 55 589 000 \$, 59 334 000 \$, 90 098 000 \$, 38 423 000 \$, 38 345 000 \$, 31 616 000 \$ et 25 274 000 \$ pour l'année terminée le 30 septembre 2023.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

29. Information sectorielle (suite)

Les méthodes comptables de chaque secteur opérationnel sont identiques à celles décrites à la note 3, Sommaire des méthodes comptables significatives. Les revenus intersectoriels sont évalués de la même manière que si ces revenus provenaient de tiers.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente les revenus provenant de tiers selon l'emplacement géographique du client, ce qui diffère des revenus présentés selon les secteurs opérationnels en raison des revenus intersectoriels, pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Europe de l'Ouest et du Sud		
France	2 253 580	2 277 088
Portugal	120 471	116 928
Espagne	118 693	114 341
Ailleurs	56 112	55 519
	2 548 856	2 563 876
É.-U.¹	4 574 294	4 404 982
Canada	2 208 938	2 232 091
Scandinavie et Centre de l'Europe		
Allemagne	959 129	925 679
Suède	692 192	691 240
Norvège	110 025	123 366
	1 761 346	1 740 285
R.-U. et Australie		
R.-U.	1 722 485	1 588 665
Australie	71 481	90 576
	1 793 966	1 679 241
Finlande, Pologne et pays baltes		
Finlande	842 565	820 886
Ailleurs	70 958	49 564
	913 523	870 450
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe		
Pays-Bas	633 337	571 757
Danemark	89 852	95 758
République tchèque	79 137	72 559
Ailleurs	65 789	61 854
	868 115	801 928
Asie-Pacifique		
Ailleurs	7 114	3 507
	7 114	3 507
	14 676 152	14 296 360

¹ Les revenus provenant de tiers compris dans les secteurs opérationnels É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux et É.-U. Gouvernement fédéral américain ont respectivement été de 2 564 710 000 \$ et 2 009 584 000 \$ en 2024 (2 461 366 000 \$ et 1 943 616 000 \$ en 2023).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

29. Information sectorielle (suite)

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SUITE)

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation, les coûts liés à des contrats et les immobilisations incorporelles selon leur emplacement géographique :

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
É.-U.	656 176	557 381
Canada	433 965	427 811
France	182 015	200 842
R.-U.	107 649	115 560
Suède	105 491	94 801
Finlande	101 137	100 212
Allemagne	94 704	85 013
Inde	65 185	65 664
Pays-Bas	54 552	49 570
Reste du monde	94 668	106 292
	1 895 542	1 803 146

INFORMATION RELATIVE AUX SERVICES

Le tableau suivant présente les revenus en fonction des services fournis par la Société pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué	8 041 857	7 674 460
Services de conseil en management et en stratégie TI et services d'intégration de systèmes	6 634 295	6 621 900
	14 676 152	14 296 360

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

Les contrats conclus avec le gouvernement fédéral américain et ses diverses agences, inclus dans le secteur opérationnel Gouvernement fédéral américain, représentaient 1 994 150 000 \$ et 13,6 % des revenus pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 (1 923 977 000 \$ et 13,5 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

30. Transactions avec les parties liées

La Société est contrôlée par le fondateur et président exécutif du conseil.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a conclu une transaction de rachat et des transactions de conversion d'actions avec des parties liées, comme il est expliqué à la note 19.

a) Transactions avec des filiales et d'autres parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés au moment de la consolidation. La Société détient la totalité des titres de participation de ses principales filiales.

Les principales filiales de la Société, dont les revenus représentent plus de 3 % des revenus consolidés, selon le modèle de prestation de services par emplacement géographique, sont les suivantes :

Nom de la filiale	Pays de constitution en société
CGI Technologies and Solutions Inc.	États-Unis
CGI France SAS	France
CGI Federal Inc.	États-Unis
CGI IT UK Limited	Royaume-Uni
CGI Information Systems and Management Consultants Inc.	Canada
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Canada
CGI Deutschland B.V. & Co. KG	Allemagne
CGI Information Systems and Management Consultants Private Limited	Inde
CGI Sverige AB	Suède
CGI Suomi Oy	Finlande
CGI Nederland B.V.	Pays-Bas

b) Rémunération des dirigeants clés

La rémunération des dirigeants clés, qui sont actuellement définis comme les cadres supérieurs et le conseil d'administration de la Société, se présentait comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	31 076	36 049
Paiements fondés sur des actions	40 209	30 701

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

31. Engagements, éventualités et garanties

a) Engagements

Au 30 septembre 2024, la Société a conclu des ententes de service à long terme représentant un engagement total de 398 220 000 \$. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces ententes sont dus comme suit :

	\$
Moins de un an	191 651
De un an à trois ans	164 068
De trois à cinq ans	42 501
Plus de cinq ans	—

b) Éventualités

De temps à autre, la Société fait l'objet d'un certain nombre de poursuites, de vérifications, de litiges et réclamation, liés essentiellement à des risques fiscaux, à des litiges contractuels et à des réclamations d'employés, dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, la Société n'a aucune raison de croire que le règlement de l'une ou l'autre de ces questions pourrait avoir une incidence négative importante sur la situation financière de la Société, sur ses résultats d'exploitation ou sur son aptitude à poursuivre l'une ou l'autre de ses activités commerciales. Les réclamations dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées dans les provisions.

De plus, la Société s'est engagée à fournir des services dans le cadre de contrats avec diverses agences gouvernementales. Certains de ces contrats sont soumis à des exigences juridiques et réglementaires étendues et, de temps à autre, des agences gouvernementales enquêtent afin de s'assurer que la Société mène ses activités conformément à ces exigences. Généralement, les agences gouvernementales peuvent modifier la portée de ces contrats ou y mettre fin à leur convenance. L'annulation ou la réduction de la portée d'un grand contrat ou projet avec le gouvernement pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la Société.

c) Garanties

Vente d'actifs et cession d'entreprises

Dans le cadre de la vente d'actifs et de la cession d'entreprises, la Société pourrait devoir dédommager des contreparties par suite, entre autres, de violations d'obligations contractuelles, de déclarations ou de garanties, d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou de poursuites intentées contre des contreparties. Bien que certaines ententes précisent une limite de responsabilité globale, d'autres ne stipulent aucun plafond ni date d'échéance. Il est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qui pourrait être versé en vertu de telles garanties. Le versement de ces montants dépend de la réalisation éventuelle d'événements dont la nature et la probabilité ne peuvent pas être déterminées à ce moment-ci. Au 30 septembre 2024, aucun montant n'avait été comptabilisé dans les bilans consolidés pour ces engagements d'indemnisation. La Société estime que l'obligation qui pourrait être engagée en relation avec ces garanties n'aurait pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Autres transactions

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut fournir à certains clients, principalement à des entités gouvernementales, des cautionnements de soumission et des garanties de bonne exécution. En règle générale, la Société ne serait responsable des cautionnements de soumission que si elle refusait d'effectuer le travail une fois l'offre de soumission attribuée. La Société serait également responsable des garanties de bonne exécution en cas de défaut de l'exécution de ses engagements. Au 30 septembre 2024, la Société avait engagé un montant total de 49 441 000 \$ dans ces types de cautionnements. À sa connaissance, la Société se conforme à toutes ces garanties, et ce, pour tous les contrats de services pour lesquels il existe de telles garanties, et l'obligation totale, le cas échéant, qui pourrait être assumée en relation avec ces garanties n'aurait pas une incidence significative sur les résultats d'exploitation consolidés ou la situation financière de la Société.

De plus, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 72 249 000 \$ en plus des lettres de crédit couvertes par la facilité de crédit renouvelable non garantie (note 14). Ces garanties sont nécessaires dans certains des contrats de la Société avec les clients.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers

ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer les instruments financiers sont les suivantes :

- La juste valeur des billets de premier rang en devise américaine de 2014, des billets de premier rang en devise américaine de 2021, des billets de premier rang en dollars canadiens de 2021, des billets de premier rang en dollars canadiens de 2024, de la facilité de crédit renouvelable non garantie, de la facilité d'emprunt à terme non garantie et de l'autre dette à long terme est évaluée en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux actuellement offerts à la Société pour des dettes ayant les mêmes échéances et conditions;
- La juste valeur des obligations non courantes comprises dans les fonds détenus pour des clients et des placements non courants est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen des données de marché observables, comme les courbes de taux d'intérêt ou les écarts de crédit, ou en fonction de transactions similaires dans des conditions de concurrence normale;
- La juste valeur des contrats de change à terme est établie au moyen des taux de change à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière;
- La juste valeur des swaps de devises est établie d'après les données du marché (principalement les courbes de taux d'intérêt, des taux de change et des taux d'intérêt) pour calculer la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie estimés;
- La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients et des placements courants compris dans les actifs financiers courants est établie au moyen des cours observables; et
- La juste valeur des actifs au titre du régime de rémunération différée comptabilisés dans les actifs financiers non courants se fonde sur des cours des marchés et sur la valeur des actifs nets à la date de clôture.

Au 30 septembre 2024, aucun changement n'avait été apporté aux techniques d'évaluation.

Le tableau suivant présente les passifs financiers compris dans la dette à long terme (note 14), évalués au coût amorti classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau	Au 30 septembre 2024		Au 30 septembre 2023	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		\$	\$	\$	\$
Billets de premier rang en devise américaine de 2014	Niveau 2	—	—	473 808	464 806
Billets de premier rang en devise américaine de 2021	Niveau 2	1 342 758	1 223 120	1 342 714	1 132 649
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021	Niveau 2	597 212	564 768	596 550	503 984
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2024	Niveau 2	746 144	759 375	—	—
Autre dette à long terme	Niveau 2	2 194	2 119	10 363	9 839
		2 688 308	2 549 382	2 423 435	2 111 278

Pour les autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après :

	Niveau	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
		\$	\$
Actifs financiers			
Désignés à la juste valeur par le biais du bénéfice net			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	1 461 145	1 568 291
Trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients (note 5)	Niveau 2	233 584	269 792
Actifs au titre du régime de rémunération différée (note 11)	Niveau 1	112 270	88 076
		1 806 999	1 926 159
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture			
Instruments financiers dérivés courants compris dans les actifs financiers courants			
Swaps de devises	Niveau 2	—	83 626
Contrats de change à terme		5 055	12 505
Instruments financiers dérivés non courants (note 11)			
Swaps de devises	Niveau 2	—	16 130
Contrats de change à terme		2 644	5 875
		7 699	118 136
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Placements courants compris dans les actifs financiers courants	Niveau 2	3 279	7 332
Obligations non courantes comprises dans les fonds détenus pour des clients (note 5)	Niveau 2	223 196	138 935
Placements non courants (note 11)	Niveau 2	24 209	17 113
		250 684	163 380
Passifs financiers			
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture			
Instruments financiers dérivés courants			
Swaps de devises	Niveau 2	—	2 183
Contrats de change à terme		13 073	2 330
Instruments financiers dérivés non courants			
Swaps de devises	Niveau 2	9 500	—
Contrats de change à terme		10 204	1 700
		32 777	6 213

Au cours des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque, tels que le risque de taux d'intérêt et le risque de change, a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société court un risque de taux d'intérêt sur la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable non garantie.

La Société analyse régulièrement son exposition au risque de taux d'intérêt en utilisant divers scénarios afin de simuler le refinancement ou le renouvellement de positions existantes. Selon ces scénarios, une variation du taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net au 30 septembre 2024, étant donné que les billets de premier rang en devise américaine de 2014 ont été remboursés en totalité plus tôt en 2024, qu'aucun montant n'a été prélevé aux termes de la facilité de crédit renouvelable non garantie et que toutes les autres dettes en cours portent intérêt à des taux fixes.

Risque de change

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est soumise aux risques liés à la fluctuation des taux de change. La Société réduit ce risque principalement grâce à la dette libellée en devises et aux instruments financiers dérivés, y compris des contrats de change à terme et des swaps de devises.

La Société couvre une partie de la conversion en dollars canadiens de ses investissements nets dans ses établissements aux États-Unis grâce aux billets de premier rang non garantis en devise américaine.

La Société couvre également une partie de la conversion de ses investissements nets dans ses établissements en Europe avec des swaps de devises.

Enfin, la Société conclut des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des divers taux de change relativement aux revenus futurs. Les relations de couverture sont désignées et documentées à leur mise en place, et leur efficacité fait l'objet d'appréciations trimestrielles au cours de l'exercice.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

Au 30 septembre 2024, les billets de premier rang en devise américaine de 2021 d'une valeur comptable de 1 342 758 000 \$ et d'un montant nominal de 1 351 500 000 \$ sont désignés comme instruments de couverture pour couvrir des parties de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis.

Les tableaux suivants présentent les swaps de devises que la Société a conclus dans le but de gérer le risque de change auquel elle est exposée :

Montant nominal à recevoir	Taux à recevoir	Montant nominal à payer	Taux à payer	Échéance	Au	Au
					30 septembre 2024	30 septembre 2023
					Juste valeur	Juste valeur
					\$	\$
Couvertures des investissements nets dans des établissements en Europe						
1 270 000 \$	de 1,62 % à 4,15 %	866 365 €	de (0,14) % à 3,70 %	de septembre 2027 à 2029	(7 806)	22 966
136 274 \$	de 3,57 % à 3,63 %	£75,842	de 2,67 % à 2,80 %	septembre 2024	—	11 972
80 000 \$	4,15 %	609 940 kr	de 3,49 % à 3,51 %	septembre 2029	(1 694)	12 087
Couvertures des investissements nets dans des établissements en Europe et couvertures de flux de trésorerie sur la facilité d'emprunt à terme non garantie						
500 000 \$ US	SOFR à un mois + 1,10 %	€443,381	de 1,14 % à 1,22 %	décembre 2023	—	44 386
Couvertures de flux de trésorerie sur les billets de premier rang en devise américaine de 2014						
215 000 \$ US	de 3,74 % à 4,06 %	284 793 \$	de 3,49 % à 3,81 %	septembre 2024	—	6 163
Total					(9 500)	97 574

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a conclu des swaps de devises fixe contre fixe de dollars canadiens en euros, dont le montant nominal était de 670 000 000 \$ liés aux billets de premier rang en dollars canadiens de 2024 dont la date d'échéance est septembre 2027 et septembre 2029. Les swaps de devises ont été désignés comme un instrument de couverture de l'investissement net de la Société dans ses établissements en Europe. En outre, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a conclu des swaps de devises fixe contre fixe de dollars canadiens en couronnes suédoises, dont le montant nominal était de 80 000 000 \$ liés aux billets de premier rang en dollars canadiens de 2024 dont la date d'échéance est septembre 2029. Les swaps de devises ont été désignés comme un instrument de couverture de l'investissement net de la Société dans ses établissements en Suède.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a réglé des swaps de devises dont le montant nominal était de 954 832 000 \$ pour un gain net de 38 943 000 \$. Ce montant comprend une tranche de 7 811 000 \$ liée à la couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les charges financières nettes et une tranche de 31 132 000 \$ liée à la couverture des investissements nets comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qui sera transférée dans le bénéfice net au moment de la cession de l'investissement net.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

Au 30 septembre 2024, la Société détenait des contrats de change à terme pour couvrir son exposition aux variations des taux de change, dont les montants nominaux, les taux contractuels moyens et les échéances s'établissent comme suit :

Contrats de change à terme	Montant nominal	Taux contractuels moyens		Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
		Moins de un an	Plus de un an	Juste valeur	Juste valeur
				\$	\$
USD/INR	359 901 US\$	85,23	88,92	2 091	(973)
CAD/INR	381 045 \$	64,11	65,75	314	4 497
EUR/INR	112 863 €	94,45	99,84	(1 156)	5 076
GBP/INR	107 169 £	106,93	112,11	(8 700)	3 501
SEK/INR	157 427 kr	8,18	8,67	(720)	(33)
GBP/EUR	202 819 £	1,18	—	(5 763)	649
EUR/MAD	22 947 €	10,66	—	(548)	135
EUR/CZK	16 771 €	24,64	25,05	(473)	(92)
Autres	65 784 \$			(623)	1 590
Total				(15 578)	14 350

Le tableau qui suit présente la sensibilité du bénéfice net et des autres éléments du résultat global de la Société à une appréciation de 10 % de l'euro, du dollar américain, de la livre sterling et de la couronne suédoise. L'analyse de sensibilité sur le bénéfice net présente l'incidence des instruments financiers libellés en devises et tient compte d'un ajustement de conversion, à la fin de la période, en fonction d'une appréciation de 10 % des taux de change. L'analyse de sensibilité sur les autres éléments du résultat global présente l'incidence d'une appréciation de 10 % des taux de change sur la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sur les couvertures des investissements nets.

	2024				2023			
	Incidence de l'euro	Incidence du dollar américain	Incidence de la livre sterling	Incidence de la couronne suédoise	Incidence de l'euro	Incidence du dollar américain	Incidence de la livre sterling	Incidence de la couronne suédoise
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation du bénéfice net	150	1 359	1 179	521	1 384	3 598	692	466
Diminution des autres éléments du résultat global	(174 239)	(180 405)	(17 269)	(9 631)	(155 000)	(190 539)	(29 436)	(7 005)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait des difficultés à s'acquitter des obligations liées aux passifs financiers qui sont réglés par la livraison d'un montant en trésorerie ou d'autres actifs financiers. La Société finance ses activités en combinant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, en faisant des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable non garantie ainsi qu'en émettant des titres de créance et des actions. L'un des objectifs principaux de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidité grâce à une gestion active des actifs, des passifs et des flux de trésorerie. La Société fait un suivi régulier de ses prévisions de trésorerie pour veiller à ce que ses liquidités disponibles lui procurent une marge de manœuvre suffisante pour honorer ses obligations.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et les échéances contractuelles des portions du capital et des intérêts des passifs financiers. Tous les montants libellés en devises aux termes d'un contrat sont présentés sous la forme de montants équivalents en dollars canadiens selon le taux de change au comptant ou le taux variable de la fin de la période.

Au 30 septembre 2024	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De un an à trois ans	De trois ans à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés						
Fournisseurs et autres créditeurs	999 790	999 790	999 790	—	—	—
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	1 165 903	1 165 903	1 165 903	—	—	—
Billets de premier rang en devise américaine de 2021	1 342 758	1 462 053	24 191	847 526	24 868	565 468
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021	597 212	650 400	12 600	25 200	612 600	—
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2024	746 144	879 191	30 623	361 245	487 323	—
Obligations locatives	620 095	697 298	173 061	254 475	166 326	103 436
Autre dette à long terme	2 194	2 312	1 028	823	197	264
Obligations liées aux fonds des clients	504 515	504 515	504 515	—	—	—
Passifs financiers dérivés						
Couvertures de flux de trésorerie liées aux revenus futurs						
Sorties de fonds	23 277	744 758	186 439	545 077	13 242	—
(Entrées de fonds)		(758 162)	(175 510)	(568 052)	(14 600)	—
Swaps de devises						
Sorties de fonds	9 500	1 496 435	26 090	353 834	1 116 511	—
(Entrées de fonds)		(1 518 971)	(40 681)	(381 060)	(1 097 230)	—
	6 011 388	6 325 522	2 908 049	1 439 068	1 309 237	669 168
<hr/>						
Au 30 septembre 2023	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De un an à trois ans	De trois ans à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés						
Fournisseurs et autres créditeurs	924 659	924 659	924 659	—	—	—
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	1 100 566	1 100 566	1 100 566	—	—	—
Billets de premier rang en devise américaine de 2014	473 808	492 722	492 722	—	—	—
Billets de premier rang en devise américaine de 2021	1 342 714	1 488 774	24 233	860 746	24 910	578 885
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021	596 550	663 000	12 600	25 200	625 200	—
Facilité d'emprunt à terme non garantie	676 886	687 419	687 419	—	—	—
Obligations locatives	641 963	722 284	221 877	238 009	139 275	123 123
Autre dette à long terme	10 363	10 448	8 353	1 328	449	318
Obligations liées aux fonds des clients	493 638	493 638	493 638	—	—	—
Passifs financiers dérivés						
Couvertures de flux de trésorerie liées aux revenus futurs						
Sorties de fonds	4 030	328 455	155 450	163 091	9 914	—
(Entrées de fonds)		(331 954)	(154 116)	(166 967)	(10 871)	—
Swaps de devises						
Sorties de fonds	2 183	93 311	93 311	—	—	—
(Entrées de fonds)		(91 353)	(91 353)	—	—	—
	6 267 360	6 581 969	3 969 359	1 121 407	788 877	702 326

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Au 30 septembre 2024, la Société détenait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des fonds détenus pour des clients, des placements courants ainsi que des placements non courants totalisant 1 995 413 000 \$ (2 081 463 000 \$ au 30 septembre 2023). La Société disposait également d'un montant de 1 496 355 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit renouvelable non garantie (1 495 858 000 \$ au 30 septembre 2023). Au 30 septembre 2024, les créances clients totalisaient 1 117 712 000 \$ (note 4) (1 152 880 000 \$ au 30 septembre 2023). Compte tenu des liquidités dont la Société dispose, en relation avec le calendrier de paiement des obligations, la direction estime que le risque de liquidité auquel la Société est exposée est faible.

RISQUE DE CRÉDIT

La Société est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une contrepartie ne puisse pas régler intégralement les montants à payer à la Société à leur échéance. Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à une concentration du risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les travaux en cours, les placements non courants et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Le risque de crédit maximal correspond en général à la valeur comptable de ces éléments présentée aux bilans consolidés.

La Société court un risque de crédit lié aux placements non courants en raison de l'incapacité éventuelle des emprunteurs à respecter les modalités rattachées à leurs obligations. La Société atténue ce risque en investissant principalement dans des obligations d'État et de sociétés de première qualité notées A- ou plus. L'application de l'exemption pour risque de crédit faible n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société a des créances clients issues de diverses industries, notamment les suivantes : gouvernements; services financiers; manufacturier, distribution et détail; communications et services publics; et santé qui ne sont pas concentrées dans un secteur géographique en particulier. Ces industries peuvent être touchées par des facteurs économiques pouvant avoir une incidence sur les créances clients. Toutefois, la direction ne croit pas que la Société soit assujettie à un risque de crédit important compte tenu de son bassin vaste et diversifié de clients et du fait qu'aucune industrie ou région géographique en soi représente un risque de crédit important pour la Société. Jusqu'à présent, la Société n'a effectué aucune radiation importante et a maintenu de faibles ratios de créances irrécouvrables. L'application de l'approche simplifiée pour évaluer les pertes de crédit attendues pour ce qui est des créances clients et des travaux en cours n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'âge des créances clients en souffrance :

	2024	2023
	\$	\$
En règle	1 005 651	1 034 795
En souffrance de 1 à 30 jours	71 445	82 536
En souffrance de 31 à 60 jours	18 352	17 630
En souffrance de 61 à 90 jours	11 957	9 925
En souffrance depuis plus de 90 jours	13 367	10 913
	1 120 772	1 155 799
Provision pour créances douteuses	(3 060)	(2 919)
	1 117 712	1 152 880

De plus, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients ainsi que des instruments financiers dérivés est limitée, car la Société fait surtout affaire avec un groupe diversifié d'institutions financières de première qualité et les contrats dérivés sont en général assujettis à des accords-cadres de compensation, comme ceux de l'International Swaps and Derivatives Association, qui prévoient le règlement net de tous les contrats en cours avec une contrepartie donnée en cas de défaillance.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

33. Gestion du risque de capital

La Société est exposée à des risques d'importance variée qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité d'atteindre ses objectifs stratégiques de croissance. Les objectifs principaux du processus de gestion des risques de la Société visent à s'assurer que les risques sont correctement identifiés et que le capital est suffisant, compte tenu des risques présents.

La Société gère son capital de manière à assurer que les ressources en capital sont adéquates tout en maximisant le rendement pour les actionnaires en optimisant l'équilibre entre la dette et les capitaux propres. Au 30 septembre 2024, le total du capital géré s'élevait à 14 225 026 000 \$ (13 645 314 000 \$ au 30 septembre 2023). Le capital géré de la Société se compose de dette à long terme, incluant la tranche courante (note 14), d'obligations locatives, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements courants, de placements non courants (note 11) et de capitaux propres. La Société structure son capital en fonction de la croissance prévue des affaires et de l'évolution de l'environnement économique. Lorsque des besoins en capitaux sont spécifiés, la direction de la Société propose des transactions en capital au Comité d'audit et de gestion des risques et au conseil d'administration de la Société afin d'obtenir leur approbation. La politique de gestion du risque de capital est identique à celle des périodes précédentes.

La Société fait un suivi du capital en révisant diverses mesures financières, incluant la dette nette/capitalisation.

La dette nette représente la dette (incluant la tranche courante et la juste valeur des instruments financiers dérivés de devises liés à la dette) et les obligations locatives moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements courants et les placements non courants. La capitalisation est définie par les capitaux propres plus la dette nette.

De plus, la Société est assujettie aux clauses restrictives et aux ratios que comprend sa facilité de crédit renouvelable non garantie. Les ratios sont les suivants :

- Un ratio de levier financier, qui est le ratio de la dette totale déduction faite de la trésorerie et des investissements en équivalents de trésorerie sur le BAIIA ajusté pour sa facilité de crédit renouvelable non garantie, pour les quatre derniers trimestres. Le BAIIA ajusté est la somme du bénéfice tiré des activités poursuivies avant les charges financières, l'impôt sur les bénéfices, l'amortissement, le programme d'optimisation des coûts et les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration.¹
- Un ratio de couverture des intérêts et des loyers, qui est le ratio de BAIIAL pour les quatre derniers trimestres sur le total des charges financières et des loyers et charges locatives d'exploitation pour les mêmes périodes. Le BAIIAL correspond au BAIIA ajusté avant les charges locatives¹.

Ces ratios sont calculés sur une base consolidée. La Société croit que les résultats des ratios internes actuels correspondent aux objectifs de gestion du capital.

La Société se conforme à ces clauses restrictives et ratios, et fait un suivi continu de celles-ci. Les ratios sont aussi revus par le Comité d'audit et de gestion des risques sur une base trimestrielle. La Société n'est soumise à aucune autre exigence imposée par des tiers en matière de capital.

¹ Dans le cas d'une acquisition, l'information financière historique disponible de la société acquise sera utilisée dans le calcul des ratios.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Inscription boursière

Introduction en bourse : 1986

Bourse de Toronto, avril 1992 : GIB.A

Bourse de New York, octobre 1998 : GIB

Nombre d'actions en circulation au 30 septembre 2024 :

203 774 163 actions subalternes classe A avec droit de vote

24 122 758 actions classe B (droits de vote multiples)

Haut/bas du cours de l'action du 1^{er} octobre 2023

au 30 septembre 2024 :

	BOURSE DE TORONTO (\$ CA)	BOURSE DE NEW YORK (\$ US)
Haut :	160,40	118,89
Bas :	129,00	93,07

Les attestations requises en vertu de l'Instrument National 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs dans le cadre desquelles le chef de la direction et le chef de la direction financière de CGI attestent de l'exactitude de l'information divulguée dans la notice annuelle, les états financiers annuels consolidés audités et le rapport de gestion annuel de CGI sont disponibles sur le site internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedarplus.ca. Des attestations similaires requises en vertu de la Règle 13a-14(a) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, telle qu'amendée de temps à autre, et de l'article 302 de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* figurent également en annexe de notre rapport annuel sur formulaire 40-F qui est disponible sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov. L'attestation requise en vertu du paragraphe 303A.12(c) du *NYSE Listed Company Manual* est également déposée annuellement auprès de la New York Stock Exchange. CGI est un émetteur privé étranger, tel que défini par la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, telle qu'amendée de temps à autre, et dépose ses documents d'information continue conformément au régime d'information multinational (RIM). À ce titre, bon nombre de règles de gouvernance applicables aux sociétés nationales américaines ne s'appliquent pas à CGI. Toutefois, les pratiques de CGI en matière de gouvernance sont généralement conformes à celles suivies par les sociétés nationales américaines en vertu des normes d'inscription à la cote de la New York Stock Exchange, sauf en ce qui a trait à certaines règles particulières, notamment que CGI exige l'approbation des actionnaires pour les régimes de rémunération à base d'actions visant des titres nouvellement émis, mais n'exige pas une telle approbation si le régime de rémunération ne concerne que des actions achetées sur le marché libre, le tout conformément aux lois applicables à CGI. Un sommaire de ces pratiques se trouve dans le rapport du Comité de régie d'entreprise figurant dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de CGI qui est disponible sur le site internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedarplus.ca, sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov, et sur le site internet de CGI, à l'adresse www.cgi.com.

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Services aux investisseurs Computershare inc.

100 University Avenue, 8^e étage

Toronto, Ontario M5J 2Y1

Téléphone : 1-800-564-6253

www.centredesinvestisseurs.com/service

Relations avec les investisseurs

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, des exemplaires de ce rapport ou toute autre information financière, veuillez communiquer avec nous :

CGI inc.

Relations avec les investisseurs

Courriel : ir@cgi.com

Web : cgi.com/investisseurs

1350, boulevard René-Lévesque Ouest,

20^e étage

Montréal (Québec) H3G 1T4

Canada

Tél. : 514-841-3200

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue virtuellement le 29 janvier 2025 à 11 h (heure normale de l'Est) par l'entremise d'une webdiffusion en direct : <https://www.icastpro.ca/ic0bcb> (mot de passe : CGI2024). Les actionnaires auront l'occasion d'y participer en temps réel et de voter en ligne, peu importe leur emplacement géographique, comme décrit dans la Circulaire de la direction de CGI, grâce à une plateforme Web.

Allier savoir et faire

Fondée en 1976, CGI figure parmi les plus importantes entreprises de services-conseils en TI et en management au monde.

Nous sommes guidés par les faits et axés sur les résultats afin d'accélérer le rendement de vos investissements. À partir de centaines de bureaux à l'échelle mondiale, nous offrons des services-conseils complets, adaptables et durables en TI et en management. Ces services s'appuient sur des analyses mondiales et sont mis en œuvre à l'échelle locale.

cgi.com/investisseurs

Contact : ir@cgi.com

© 2024 CGI inc.

